
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 17 décembre 2020

La séance est ouverte à 17 heures 06 sous la présidence de M. Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne.

Sont présents : Mme Marwa ABDELLI – Mme Catherine ANAVOIZARD – Mme Maryse ARTHAUD – M. Mahrez BENHADJ – Mme Sabrina BENHAIM – M. Mariano BERON-PEREZ – Mme BETEND Muriel – M. Jonathan BOCQUET – M. Alain BRISSARD – Mme Katia BUISSON – Mme Antoinette BUTET – M. Paul CAMPY – Mme Danielle CARASCO – M. Loïc CHABRIER – M. Sébastien CHATAING – M. Ikhlef CHIKH – M. Antoine COLLIAT – M. Stéphane COLSON – M. Gaëtan CONSTANT – M. Yann CROMBECQUE – M. Lotfi DEBBECHE – Mme Virginie DEMARS – Mme Sylvie DONATI – Mme Agathe FORT – M. Stéphane FRIOUX – Mme Laura GANDOLFI – M. Mathieu GARABEDIAN – M. Jacques GERNET – M. Olivier GLUCK - Mme Aurore GORRIQUER – Mme Christine GOYARD GUDEFIN – Mme Morgane GUILLAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG – M. Maxime JOURDAN – M. Prosper KABALO - Mme Zemorda KHELIFI – Mme Aurélie LOIRE – Mme Cristina MARTINEAU – M. Mohamed Ali AHAMADA – M. Floyd NOVAK – M. Antoine PELCE – Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE – Mme Émilie PROST – M. Laurent QUIQUEREZ – M. Julien RAVELLO – Mme Caroline ROGER-SEPPI – Mme Pauline SCHLOSSER – Mme Agnès THOUVENOT – Mme Sonia TRON – M. Cédric VAN STYVENDAEL – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Béatrice VESSILLER – M. Jacques VINCE, Mme Anaïs D’HOSTINGUE

- : -

M. LE MAIRE.- Ce Conseil municipal est organisé à la fois en présentiel et en distanciel. Je remercie les présidentes et présidents de groupe ou leurs représentants qui sont parmi nous ce soir d'avoir accepté de se prêter à cette organisation mixte qui nous permet d'avoir une représentation de chacun des groupes politiques et de respecter les préconisations en matière de règles sanitaires.

Merci de nouveau à tous les services qui se sont mobilisés pour faire en sorte que nos débats puissent se tenir dans les meilleures conditions possibles. La dernière fois, ils avaient réalisé un exploit de qualité de transmission, de fluidité dans les échanges. On a donc trouvé que ce n'était pas assez simple et on a ajouté de la musique et de la vidéo pour voir s'ils étaient encore capables de passer un cran, mais je n'ai aucun doute sur leur capacité d'adaptation. Au-delà de la plaisanterie, vraiment un merci très sincère aux équipes pour leur professionnalisme dans cette préparation.

Dans ce contexte, dont on pourrait dire quand même qu'il est un peu morose, en tout cas qu'il ne prête pas toujours à se projeter avec beaucoup d'éléments positifs, je voudrais partager avec vous ce soir à la fois une note d'espoir et une bonne nouvelle. La note d'espoir, c'est le résultat d'un engagement fort des salariés de General Electric. Cette semaine se termine mieux qu'elle n'avait commencé. Alors qu'une rupture des négociations entre syndicats et direction avait conduit une dizaine de salariés du site de Villeurbanne à entamer une grève de la faim mardi, le dialogue a pu reprendre hier soir et un accord a été conclu cet après-midi même. Il confirme notamment le maintien de l'activité de disjoncteurs de générateurs sur le site et offre aux salariés des garanties sociales à même de permettre la reprise de l'activité.

À la veille des fêtes de fin d'année, nous pouvons nous réjouir collectivement que leur engagement ait payé et que le soutien que les uns et les autres avons pu apporter par nos vœux, par notre mobilisation politique, ait pu accompagner la reprise de ces discussions.

C'était la note d'espoir. La bonne nouvelle, et j'espère que Madame la vice-Présidente en charge de l'urbanisme à la Métropole ne m'en voudra pas, mais il me semblait qu'il était important de souligner un moment historique pour Villeurbanne en matière de transports en commun puisque, ce matin, a été adopté par le Conseil syndical du SYTRAL le plan de mandat, un plan de mandat extrêmement ambitieux de plus de 2,5 Md€ qui, pour Villeurbanne, verra sur ce mandat deux lignes de tram venir enrichir l'offre de transports en commun sur notre territoire :

- la ligne T6 qui va des hôpitaux Est jusqu'à la Doua : ce n'est pas une nouvelle mais nous sommes contents de voir qu'elle est inscrite dans la réalisation du contrat du plan du SYTRAL ;
- la ligne T9 qui ira de Charpenne à La Soie en passant par Saint-Jean et le Mas du Taureau, avec une ambition de réalisation sur ce mandat ;
- la ligne 113 qui sera une ligne à haute fréquence pour relier Saint-Exupéry jusqu'à la Part-Dieu.

Ce sont trois très bonnes nouvelles pour notre ville, au service de ce que nous souhaitons conduire avec cette majorité, à la fois donner des gages d'une possible transformation de nos pratiques via une augmentation du réseau de transports en commun puisque nous avons un certain nombre de pratiques quotidiennes à changer pour lutter contre le

réchauffement climatique. Je m'en félicite donc et je félicite la majorité qui a participé à ce travail collectif avec le SYTRAL au niveau de la Métropole.

Pour terminer sur les annonces un peu positives, une qui est un peu plus anecdotique, même si elle ne l'est pas tant que cela : nous avons souhaité remettre en place (je ne sais pas si c'est une tradition, si on peut l'exprimer ainsi), en tout cas redonner de l'espace à notre orgue municipal. Il n'y a pas tant de villes en France qui ont un orgue municipal. Il était de coutume de jouer des morceaux d'orgue avant les Conseils ou en d'autres occasions de l'année. Nous vous proposons d'ouvrir ce Conseil avec deux morceaux qui seront interprétés par Frédéric Lamantia, d'abord une très belle chanson d'Anne Sylvestre, et vous comprendrez le clin d'œil commémoratif, *J'aime les gens qui doutent*, et un deuxième morceau que nous avons choisi, qui est sans doute la chanson la plus célèbre de Charles Aznavour, *La bohème*, qui est devenu au fil des ans un des porte-parole et un des meilleurs ambassadeurs de l'Arménie dans le monde entier, que nous aurons l'occasion d'évoquer, l'Arménie et la situation du Haut-Karabakh, en fin de Conseil, avec le vœu que nous présentons à la majorité.

Monsieur Lamantia, c'est à vous.

(Musique)

On ne peut pas applaudir pendant un Conseil municipal mais je crois que l'on peut s'autoriser, après ces quelques minutes de culture dans une diète obligatoire liée aux conditions sanitaires, à remercier M. Lamantia, rassurer les internautes qui nous suivent et qui se plaignent de la qualité du son. La prochaine fois, nous espérons que ce sera en live et que vous pourrez bénéficier en direct de la magnifique sonorité de cet orgue municipal.

Dans la chanson d'Anne Sylvestre que vient de jouer Frédéric Lamantia, il y a un couplet qui dit ceci : « J'aime les gens qui n'osent s'approprier les choses, encore moins les gens. Ceux qui veulent bien n'être qu'une seule fenêtre pour les yeux des enfants. Ceux qui sans oriflamme et daltoniens dans l'âme ignorent les couleurs. Ceux qui sont assez poires pour que jamais l'histoire leur rende les honneurs. »

Vous trouverez certainement la transition un peu tirée par les cheveux mais elle me permet tout de même d'introduire l'hommage que je vous propose de faire pour le président de la République Valéry Giscard d'Estaing, décédé voici quelques jours.

Bien sûr, Valéry Giscard d'Estaing ne vient pas de ma famille politique et, s'il fut un réformateur sur différents plans, ce fut souvent en dépit des résistances de son propre camp. Chacun a en mémoire les invectives à l'encontre de Simone Veil dans l'hémicycle lors de la loi de légalisation de l'avortement. D'autres débats lui ont valu des volées de bois vert comme la dépénalisation de l'adultère, la reconnaissance du divorce par consentement mutuel ou encore l'abaissement de l'âge de la majorité à dix-huit ans.

Aujourd'hui où le contrôle de l'intime par l'autorité publique semble s'étendre sans fin, ce choix délibéré d'effacer l'État du contrôle moral peut nourrir utilement notre pensée et notre action politique. Les apparences et les manières parfois désuètes et surannées qui ont pu passer pour une forme de distance, tout comme le chuintement légendaire de cet homme, ont peut-être masqué et occulté sa puissance réformatrice.

Déjà, en tant que ministre des Finances, il avait généralisé la TVA, sortant la France d'un imbroglio fiscal peu propice à l'économie. Dès le début de son septennat, il a été confronté à une crise qui lui a fait réaliser l'inverse de sa doctrine libérale. Entre 1974 et 1981, le niveau de prélèvements obligatoires est en effet passé de 33 % à 39 %, une hausse inédite dans l'histoire de la République.

Ce qui fait de ce président élu à quarante-huit ans notre contemporain, c'est qu'il aura été le responsable politique national confronté aux quatre grandes crises que nous n'avons pas encore réussi à résoudre quarante-cinq ans plus tard :

- la crise de l'économie avec l'explosion du nombre de demandeurs d'emploi devenu depuis endémique ;
- la crise sociale qui lui est liée, alors marquée par les mobilisations sur le plateau du Larzac, les salariés de Lip, les militants antinucléaires, une jeunesse tentée par la contestation politique et par les alternatives sociales conformes à ces valeurs qui résonnent avec notre époque ;
- la crise démocratique avec l'émergence du Front National dont la place dans les urnes et surtout dans les esprits, dans les mots et dans les thématiques, ne fera que croître dans les décennies qui suivront ;
- la crise environnementale incarnée par la pire marée noire d'Europe lors du naufrage de l'Amoco Cadiz sur les côtes bretonnes.

Ces quatre crises ont été tellement profondes et structurelles qu'elles n'ont pas été les tempêtes provisoires escomptées. Les outils mobilisés à leur rencontre par Valéry Giscard d'Estaing et par ses successeurs de tous bords n'ont été en mesure d'endiguer aucune d'entre elles de manière définitive. La plupart se sont même aggravées.

Pour ma génération qui n'a vécu toute sa vie que sous le régime de la crise, l'heure est à la prise de conscience et à l'esquisse d'un mouvement de transformation suffisamment puissant pour retourner la situation.

Au-delà de ces questions, je crois que ce qui restera aussi dans l'histoire, c'est l'engagement européen de Valéry Giscard d'Estaing qui constitue le fil rouge de son parcours politique. Alors tout jeune député, Valéry Giscard d'Estaing consacre en 1957 son premier grand discours à l'Assemblée nationale à la défense du Traité de Rome, un texte fondateur de l'Europe moderne. Proche de Jean Monnet et favorisant le rapprochement franco-allemand avec la relation forte qu'il a nouée avec le chancelier Helmut Schmidt, on doit à ses convictions et son volontarisme sur l'intégration européenne trois réformes majeures :

- la création, en décembre 1974, du Conseil européen, réunion régulière des chefs d'État et des gouvernements ;
- la mise en place du système monétaire européen ;
- l'élection au suffrage universel du Parlement européen.

Bien après avoir quitté le pouvoir en France, il aura été l'un des artisans de la constitution européenne, texte qui n'est finalement pas entré en vigueur après la victoire du non au référendum, en France et aux Pays-Bas notamment, mais qui vient malgré tout symboliser l'engagement de toute une vie politique.

Alors, quelques jours après sa disparition, j'invite chacune et chacun présent à ce Conseil à avoir une pensée républicaine pour l'ancien président de la République qu'il fut, tout autant que pour le militant fervent et inlassable de la cause européenne.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs de bien vouloir observer une minute de silence.

(Il est respecté une minute de silence.)

Nous allons débiter par l'ordre du jour un peu plus classique, rappeler les consignes techniques. La séance est diffusée par internet sur villeurbanne.fr, elle est enregistrée afin d'établir le procès-verbal. Les micros doivent être coupés sauf en cas de prise de parole - je parle de celles et ceux qui sont en distanciel. Les élus doivent maintenir leur caméra allumée pendant la séance afin de pouvoir être identifiés. Si vous avez un problème de débit, vous devez au moins la rallumer au moment des votes.

Pour prendre la parole, les élus ont la possibilité d'utiliser la fonction « lever la main ».

Enfin, les modalités de vote en visioconférence ont été définies par délibération lors du précédent Conseil, nous gardons les mêmes pour celui-ci.

Pour l'appel nominal, il y aura le lancement d'un sondage en ligne par le service des assemblées permettant à chaque élu à distance de confirmer sa présence au Conseil municipal et d'indiquer le nom de l'élu pour lequel il ou elle détient un pouvoir. Je vous demande de ne pas oublier de cocher la case « Je suis présent » et de cliquer sur « Envoyer ». Cela paraît être un détail technique mais c'est important pour que l'on puisse définir le quorum. On va donc envoyer le sondage.

C'est bon pour le quorum, je vous remercie Madame Bondois.

Nous avons comme première étape de ce Conseil à adopter le procès-verbal et les décisions du dernier Conseil municipal au titre de l'article 2122-2.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions concernant le procès-verbal du lundi 23 novembre 2020 ? Il n'y a pas de questions.

Je sou mets donc la proposition de ce procès-verbal aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez eu par ailleurs communication du compte rendu des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil par la délibération du 4 juillet 2020. Les documents vous ont été transmis avec le dossier du Conseil municipal.

1 – BUDGET PRIMITIF 2021 - M. Jonathan BOCQUET

Nous entrons donc dans l'ordre du jour de ce Conseil municipal qui revêt une importance particulière puisque nous serons amenés à voter le budget primitif 2021. Avant de laisser la parole à M. l'Adjoint en charge des finances, Jonathan Bocquet, permettez-moi quelques mots d'introduction.

L'équipe que nous conduisons avec la majorité actuelle a été élue voici maintenant cinq mois dans le contexte que vous connaissez toutes et tous. Bâtir un budget pour une équipe renouvelée, ce n'est jamais chose facile ; bâtir un budget pour une équipe très renouvelée dans ce contexte sanitaire que nous connaissons, avec les incertitudes liées aux impacts financiers, ça l'est encore moins. Pour autant, trois principes ont guidé notre choix dans ce premier budget de la mandature :

- la continuité de l'action et des projets engagés ;
- l'adaptation aux conséquences de la crise sanitaire ;
- la traduction d'un certain nombre de transitions que nous souhaitons engager, de renouvellements et d'engagements nouveaux que nous souhaitons mettre en place.

Pour ce qui est de la continuité, la liste que je conduisais revendiquait d'une manière assez claire et ouverte le souhait de s'inscrire dans la continuité, en assumant une partie de l'héritage des équipes municipales précédentes. Par ailleurs, quel que soit le projet politique que l'on souhaite mener, l'action publique municipale répond un certain nombre d'enjeux qui s'inscrivent dans un temps long et dans la continuité, il serait assez prétentieux d'imaginer tout changer du jour au lendemain. Nous aurons un certain nombre de décisions qui bien sûr vont dans ce sens et qui accompagnent ce qui avait été engagé par l'équipe précédente.

Enfin, un certain nombre de projets qui seront lancés dans les mois qui viennent ont été votés et choisis par l'équipe qui nous a précédés, il y a une forme de logique à ce qu'ils soient réalisés tant ils correspondent à des besoins identifiés. Beaucoup de ces projets concernent par exemple la construction d'équipements publics, ils seront nombreux à être mis en chantier dans l'année qui s'ouvre pour tous les publics : la résidence Château-Gaillard, le pôle petite enfance des Gratte-ciel, le futur groupe scolaire Simone Veil et la crèche dans le quartier de La Soie, ainsi que le complexe sportif à Cusset.

Au-delà de ces équipements, la continuité de l'action se traduira aussi par la reconduction d'actions phares qui scandent la vie villeurbannaise. Je pense particulièrement aux Invites, même si la crise sanitaire nous laisse penser que ce seront des Invites différentes puisqu'on ne sait pas encore dans quelles conditions elles pourront se tenir mais nous souhaitons profondément qu'une manifestation culturelle, quelle qu'elle soit, puisse se tenir dans l'esprit des Invites à la fin du premier semestre 2021.

Enfin, deuxième point, le budget se construit dans une période de crise et nécessite un certain nombre d'adaptations. L'épidémie de Covid et ses conséquences nous ont obligés à prendre certaines décisions dans l'urgence : l'ouverture d'un centre de dépistage dès la rentrée, l'aide au commerce de proximité, le soutien aux personnes en situation de précarité par le biais de subventions aux associations, l'accompagnement des habitants en situation de souffrance psychologique, l'achat de 16 000 masques pour tous les écoliers de Villeurbanne.

Au total, nos premières estimations, pour la ville de Villeurbanne, ce sont des dépenses supplémentaires ou des non-recettes qui avoisinent la somme de 7 M€. Pour l'instant, force est de constater que nous n'avons aucune visibilité sur des compensations financières qui pourraient être faites par l'État. Lors de ce Conseil municipal, nous serons d'ailleurs amenés à présenter un vœu et à proposer à ce Conseil de le voter, visant

à interpellier le gouvernement sur la nécessité de compenser les nombreuses baisses de recettes qu'ont subies les villes et à maintenir les moyens qui ont été perçus en moyenne entre 2018 et 2020.

Au-delà de ces considérations financières qu'il est difficile de ne pas prendre en compte, la crise ne doit pas non plus nous faire réviser nos ambitions à la baisse. C'est pour cela que ce budget 2021 veut traduire un certain nombre de projets qui sont importants pour la majorité que je conduis et qui seront mis en œuvre dès l'année 2021 autour des enjeux (je ne serai pas beaucoup plus long que cela puisque Jonathan Bocquet va intervenir et qu'il y aura un certain nombre d'illustrations), notamment autour des questions de sécurité et de tranquillité publique, d'éducation, de transition écologique et de transition démocratique.

Monsieur Jonathan Bocquet, je vous laisse présenter ce rapport 2020-300 concernant le budget primitif 2021.

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

La présentation du budget primitif 2021 est un moment important, un moment structurel pour la vie municipale. Nous choisissons depuis des années de le présenter dès décembre, l'année n-1 à Villeurbanne, afin d'assurer une visibilité aux services, et notamment ceux pour qui il est important d'anticiper. Je pense spécifiquement aux travaux ou aux enjeux d'urbanisme.

Je veux remercier en introduction une nouvelle fois les services, non seulement les services financiers de la Ville mais l'ensemble des directions qui nous permettent d'avoir ce budget primitif en décembre, ce qui nous permet de nous projeter avec plus de clarté et d'avoir un débat municipal le plus éclairé possible. C'est assez contraignant pour eux, c'est assez difficile dans une année normale, ça l'est encore plus dans l'année que nous venons de vivre. C'est même une prouesse. Je crois que l'on ne se rend pas bien compte à quel point la fonction publique a été une bouée dans la crise que nous venons de vivre. Monsieur le Maire, vous venez d'en parler, il est important de le redire et de remercier les services.

Je tâcherai d'être concis pour laisser la place au débat, plusieurs éléments vous ont déjà été donnés lors du dernier Conseil municipal à propos de l'évolution des principaux ratios, vous n'aurez donc pas de surprise. Le maire vient aussi de rappeler les grandes orientations. Nous pourrons vous exposer un peu plus en détail les projets qui expliquent l'évolution de nos dépenses et les choix politiques que nous avons faits. Nous verrons comment ce budget de 197 120 299 € est structuré.

Tout d'abord, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 154,1 M€, soit une hausse de 0,67 % de BP à BP.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 134 M€, soit une progression de 5,03 %. Elles intègrent les charges de personnel (81,95 M€, soit une hausse de 4,26 %) et les charges à caractère général (26,17 M€, soit une hausse de 13,73 %). La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute (20,07 M€), ce qui représente un taux d'autofinancement brut de 13,03 %. Pour mémoire, il était de 16,62 % en 2020.

Ensuite, l'investissement puisque c'est à cela que sert l'autofinancement à hauteur de 20,07 M€, le reste de l'investissement est financé par des recettes d'investissement qui sont composées des emprunts prévisionnels (30,77 M€ contre 22,43 M€ en 2020), le solde relevant du FCTVA (3,5 M€) et des participations et subventions reçues (8,42 M€).

Les dépenses réelles de la section investissements prévues au BP 2021 s'élèvent à 63,06 M€, soit une croissance nette de 11,07 % par rapport au BP 2020, qui démontre l'ambition de la Ville en la matière. Elles comprennent notamment les dépenses d'équipement de la Ville (frais d'études, acquisitions, travaux) à hauteur de 51,3 M€, donc bien au-delà des moyennes annuelles des mandats précédents, et les subventions d'équipement versées aux partenaires de la Ville à hauteur de 7,7 M€ pour 2021, donc un montant assez important.

La diapositive présente le poids relatif de chaque poste constituant les dépenses réelles de la section de fonctionnement pour un montant total de 134 M€, une hausse de 5,03 %. Il me semble que j'avais déjà expliqué largement, lors du dernier Conseil municipal, que cette hausse était en partie due à des éléments contextuels et conjoncturels que je vais vous rappeler en entrant dans le détail des postes.

Sur les charges à caractère général qui représentent 19,52 % des dépenses réelles de fonctionnement, nous enregistrons une augmentation de 13,73 %. Le poste fluides et énergie, qui reste le premier poste de dépenses courantes avec 4,68 M€, est en baisse de 1,55 %, grâce à ce que l'on peut prévoir notamment en termes d'évolution des prix qui est plutôt une bonne nouvelle (électricité, gaz), et ce malgré la prise en compte du fonctionnement d'équipements nouveaux en année pleine, je pense au gymnase David-Néel, à l'AEGE Helen Keller.

On voit ici, et cela mérite d'être souligné, l'importance en termes budgétaires du poste énergie, ce qui nous conforte dans la stratégie de rénovation thermique et d'optimisation énergétique que nous menons. C'est un vecteur de transition écologique mené notamment par Agnès Thouvenot, mais aussi d'économies pour la collectivité. C'est pourquoi, avec Antoine Colliat, nous allons procéder à un diagnostic énergétique de notre patrimoine.

Le budget destiné à l'acquisition des matières premières pour la production des repas de la cuisine centrale est de 2,35 M€, donc une hausse conséquente qui résulte de l'évolution de la démographie scolaire, de l'ouverture des critères d'accès pour 50 000 repas supplémentaires. Nous prévoyons 100 000 € de développement des approvisionnements en produits certifiés agriculture biologique ou circuit court. La part majoritaire de la hausse vient de quelque chose dont j'avais déjà parlé lors du dernier Conseil municipal : la reprise de la reproduction des repas CCAS dans la cuisine centrale à hauteur de 500 000 €, compensée par une diminution de la subvention au CCAS.

Les locations mobilières augmentent de 260 000 €, cela prend en compte notamment l'organisation de la biennale des associations mais aussi de la biennale des Invités qui affecte la ligne « Fêtes et cérémonies » notamment.

La hausse sur les vêtements de travail est directement liée au cadre de la prévention de la pandémie Covid-19 sur la période d'un semestre. Nous avons fait le choix de cette hypothèse de devoir assumer des pertes de recettes et des dépenses supplémentaires sur

un semestre, nous verrons si c'était une hypothèse optimiste ou pessimiste. Nous espérons, évidemment, que c'était une hypothèse pessimiste.

Les dépenses de personnel représentent 81,95 M€, soit 60,85 % des dépenses réelles de fonctionnement. Sur le BP 2021, elles évoluent de 4,26 %, soit 3,35 M€ supplémentaires. Cette évolution s'explique par :

- l'évolution réglementaire, le glissement vieillesse technicité à hauteur de 423 000 € : ce sont les avancements d'échelon, de grade, etc. ;
- des choix extrêmement forts aussi en termes de ressources humaines avec la création de 95 postes qui sont évoqués dans la délibération et qui représentent +1,72 M€ ;
- le renforcement des budgets de remplacement pour les personnels de service de l'éducation dont on connaît les besoins.

Les autres charges de fonctionnement représentent 17,63 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles diminuent légèrement. Elles intègrent notamment les participations versées à des organismes de regroupement dont l'ENM (3,37 M€), les subventions de fonctionnement aux associations (12,45 M€) et au CCAS.

Je ne reviens pas sur les effets dans les autres charges de fonctionnement du transfert de la restauration du CCAS à la cuisine centrale que l'on retrouve dans ce chapitre.

Le petit poste des dépenses exceptionnelles représente 0,11 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour information, cela regroupe les titres annulés sur exercices antérieurs, les charges exceptionnelles ou encore les bourses, les prix, les intérêts moratoires.

Sur la diapositive n° 4, la ventilation des charges de fonctionnement par secteur, est présentée la répartition par secteur des dépenses réelles de fonctionnement hors services généraux. Vous pouvez y voir la répartition par politique publique. Ce n'est pas extrêmement détaillé mais cela nous donne les grandes orientations et, surtout, cela montre très clairement que l'éducation demeure le premier poste de dépenses de la Ville, il représente 37,02 % des dépenses de la section de fonctionnement. C'est une part qui est en hausse. Le sport et la jeunesse (15,7 %), la culture (16,09 %), la petite enfance (12,44 %) constituent aussi des postes de charges importants.

Les dépenses sociales et de logement représentent 4,49 % des charges de fonctionnement, il convient de souligner qu'elles concernent ici des compétences qui dépendent d'autres collectivités mais que nous assumons de manière complémentaire. Je parlais tout à l'heure de la prouesse des services d'avoir réussi dans cette année si particulière à présenter le budget primitif, un document de plus de 100 pages, pour ce Conseil municipal. Évidemment, ce n'est pas tout à fait parfait, nous avons une coquille (sur 100 pages, ce n'est pas énorme) pages 42 et 43, mais j'imagine que vous l'aviez tous remarquée, en tout cas M. Kabalo l'avait remarquée et je le remercie de nous avoir transmis l'information. Il fallait cette lucidité et cette exigence dans le détail pour nous faire part de cette coquille que nous nous empresserons de corriger, mais elle ne change pas les grands équilibres.

Cela concerne la répartition de la masse salariale en direction de la police municipale, une répartition dite fonctionnelle, la masse totale reste bonne. Il y a un décalage entre plusieurs lignes, nous les mettrons à jour. Pour vous montrer que nous ne pensions pas à

mal puisque nous insistons sur notre politique sécurité et, dans le tableau, nous avons oublié 1 M€ sur la sécurité. Nous avons 1 M€ de plus sur la sécurité par rapport à ce qui est présenté. Le décalage se retrouve sur d'autres lignes, notamment la ligne salubrité qui est trop haute de 650 000 €.

Pour plus de détails sur la correction, pour que vous ayez une information parfaitement claire, comme il est normal de l'exiger, nous vous proposerons un correctif lors de la prochaine commission des finances.

Nous pouvons passer à la diapositive n° 5 sur les recettes réelles de fonctionnement : nous observons une hausse de 0,67 %, soit 1 M€ en valeur absolue, pour un total de 154 126 000 €.

La fiscalité directe locale reste le poste le plus important, avec tout de même la spécificité de la fin de la taxe d'habitation en 2021, pour tous les foyers fiscaux d'ici à 2023. Elle retire aux communes le bénéfice du produit de la taxe d'habitation, la Ville percevra désormais en compensation le produit du foncier bâti de la Métropole mais je rappelle que le produit de la TFPB était seulement de 24,5 M€ sur le territoire villeurbannais sur l'année qui vient de s'écouler alors que la Ville percevait 43,4 M€ de taxe d'habitation. Vous voyez le manque-à-gagner. Théoriquement, ce manque-à-gagner doit être compensé par un complément de recettes versé par l'État mais l'incertitude demeure assez grande quant à ce montant précis puisque les données définitives nécessaires au calcul ne sont pas encore connues. On a tout de même une grande incertitude sur l'avenir de cette recette.

Je vous partage les hypothèses retenues pour estimer le produit des impôts locaux 2021. Le fait de présenter ce BP en décembre fait que nous n'avons pas toutes les informations définitives. Elles sont fondées quand même sur des éléments connus en termes de base :

- l'évolution forfaitaire des bases de foncier bâti à hauteur de 0,2 % ;
- l'évolution physique des bases à hauteur de 0,8 % pour la taxe sur les propriétés bâties ;
- une croissance physique de 0 % pour la taxe sur les propriétés non bâties ;
- une stabilité des taux de fiscalité directe hors mécanisme de reprise du taux corrigé, donc du foncier bâti, de la Métropole.

Le produit global des contributions directes est estimé à 67,5 M€, auquel doit être ajoutée la compensation estimée à 24,5 M€, pour un produit fiscal estimé au total à hauteur de 92 M€.

Concernant les dotations versées par la Métropole, l'attribution de compensation est maintenue au niveau 2020 (8,9 M€), idem pour la dotation de solidarité communautaire (3,6 M€). Nous travaillons actuellement activement et attentivement à la réflexion annoncée sur un pacte financier et fiscal entre la Métropole et les communes, dont nous espérons beaucoup compte tenu des propos tenus pendant la campagne par le nouvel exécutif. Je ne doute pas que tous les élus ici présents convaincront leurs représentants à la Métropole de pousser pour une bonne prise en compte des enjeux communaux, et en particulier villeurbannais.

Les produits des services et du domaine devraient diminuer légèrement à hauteur de 12,46 M€, mais on peut tout de même prendre une fragilisation d'un certain nombre de

redevances, je pense par exemple au périscolaire du fait du contexte sanitaire s'il y avait un nouveau confinement.

Les droits de mutation à titre onéreux, qui sont évidemment des droits assez volatils, sont estimés à 6,2 M€ Les subventions sont estimées 7,94 M€, soit une évolution de 0,26 %, elles regroupent les contributions de l'État, de la CAF, des contributions nouvelles comme la compensation pour financement des maternelles privées.

S'agissant des dotations de l'État, nous enregistrons une diminution de 14,45 % des prévisions de recettes inscrites sur le chapitre 74, c'est lié à la disparition de la taxe d'habitation. Si on prend en compte les principales dotations présentées sur cette diapositive, on envisage une très légère progression à 0,45 %. La dotation forfaitaire est envisagée à 13,45 M€. Une somme de 5,1 M€ est inscrite au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, qui intègre une hausse de 2,62 %.

Sur le fonds de péréquation intercommunal et communal, c'est une bonne nouvelle pour nous puisque c'est une dotation négative, elle génère un prélèvement sur les recettes fiscales de la Ville stabilisé à hauteur de 1,59 M€ pour 2021, donc sensiblement similaire au montant acquitté en 2020.

Sur les dépenses d'équipement, nous sommes à 51,3 M€ de dépenses prévues pour 2021, soit une hausse de 23,3 % par rapport au BP 2020 (+9,7 M€), avec une évolution différenciée selon les postes :

- le chapitre immobilisations incorporelles à 4,08 M€ : ce sont les frais d'études préalables aux travaux d'équipement, qui portent sur quelques équipements qui vous seront présentés tout à l'heure en images, notamment le groupe scolaire Renan Sud, une tribune couverte à Boiron-Granger, quelques autres équipements publics qui vous seront présentés et que surtout nous aurons l'occasion de suivre et de revenir au cours du mandat, puisque nous sommes sur des études préalables essentiellement ;
- le chapitre immobilisations corporelles en progression de 3,5 % pour passer à 12,59 M€, notamment le renouvellement du parc automobile dans le cadre du respect et de l'anticipation des normes posées par l'instauration de la ZFE ;
- le chapitre travaux en cours en très forte progression (+36,8 %) passant à 34,6 M€, pour les travaux réalisés sur les équipements municipaux : cela traduit cette forte ambition et cela porte sur quelques équipements qui vous seront présentés en image dans quelques instants.

Nous sommes sur un montant d'investissement très haut et le secteur de l'éducation est le premier à en bénéficier avec plus de 10 M€. Sur le dernier mandat, on a procédé à un rattrapage et il faut poursuivre l'effort pour suivre la hausse démographique et pour assurer les meilleures conditions de travail, à la fois pour les nouveaux élèves mais aussi pour le personnel et pour les enseignants.

Sur le secteur scolaire, il s'agit de la restructuration de Renan, la construction du groupe scolaire Simone Veil, la rénovation de l'orangerie à Chamagnieu dont les enfants pourront profiter dans un cadre éco-pédagogique puisque c'est le nouveau projet de Chamagnieu.

Sur le secteur culturel, des travaux au Rize, à la MLIS, la construction du gymnase Cusset pour le sport, les terrains de tennis, le bassin extérieur du centre Étienne Gagnaire. Je ne vais pas vous faire le détail, je vous propose une vidéo pour la présentation de ces éléments. C'est la traduction la plus concrète des projets qui se cachent derrière ces chiffres. Je passe la parole à ceux qui ont été enregistrés, les élus thématiques et les services qui présentent les projets qui leur tiennent à cœur.

(Projection vidéo)

Dans le secteur de la santé, un investissement que nous n'avions pas prévu mais que nous devons assumer.

(Projection vidéo)

On a l'exemple d'un choix fort fait par la Ville pour répondre à l'urgence sanitaire, preuve de réactivité autant que de solidarité. La Ville joue son rôle à plein mais nous sommes aussi sur des investissements que nous espérons plus pérennes que celui du centre de dépistage avec un équipement petite enfance.

(Projection vidéo)

Un bel outil petite enfance avec un pôle qui propose un centre de parentalité innovant.

(Projection vidéo)

Voilà pour les vidéos. Nous pouvons poursuivre avec quelques images sur les projets forts du mandat :

- La ZAC La Soie, 500 ha sur le territoire de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, 1 650 logements, 57 000 m² de bureaux, 9 000 m² d'équipements publics, 3 600 m² de commerces. C'est un projet qui donnera une nouvelle dimension à la ville de Villeurbanne.
- Le groupe scolaire Renan, notamment son extension et sa mise en accessibilité pour 1,42 M€ sur les plus de 10 M€ consacrés à l'éducation.
- Le pôle enfance dont on vient de parler en vidéo.
- La résidence Château-Gaillard avec la spécificité de ce restaurant qui accueille à la fois les seniors et les enfants.
- Le complexe sportif Cusset qui a aussi été présenté en vidéo.
- Les jardins partagés dans le cadre du PUP Gervais-Bussière.
- L'aménagement du square de la Roseraie.
- La végétalisation, la désimperméabilisation de six cours d'école.

Globalement, quand on cumule l'ensemble des projets de parcs, de nature en ville, de désimperméabilisation, des projets de rénovation thermique, nous avons auparavant une enveloppe dédiée pour ces éléments, nous l'avons toujours mais l'enveloppe stricte, c'était peut-être l'ancienne vision des choses, aujourd'hui, nous l'intégrons dans l'ensemble de nos projets. Vous avez bien vu que l'ensemble des projets présentés ont toujours une forte dimension environnementale mais pas toujours mesurée dans l'enveloppe précisée à ce titre. Nous sommes chaque fois vigilants à cet égard.

Enfin, l'assemblée citoyenne, la création de cette instance dans laquelle les citoyens villeurbannais volontaires, tirés au sort, pourront échanger et porter des projets,

interpeller la municipalité, élaborer l'appel à projets pour un budget d'investissement participatif, donc une nouvelle manière aussi de penser le débat public, le bien commun. Nous vous en présenterons les contours plus précis à partir du début d'année prochaine. Nous soumettrons le premier scénario aux habitants et nous réajusterons en fonction de leur retour pour pouvoir la lancer au cours de l'année.

Je remercie encore une fois les services. Nous pouvons insister sur le fait que ce budget tend à répondre à un contexte inédit d'un point de vue sanitaire, d'un point de vue économique et social, d'un point de vue réglementaire et d'un point de vue fiscal. Nous essayons de répondre à cet enjeu très contextuel mais nous ne perdons pas de vue la ligne d'horizon que nous nous sommes fixée au programme municipal que nous avons présenté aux Villeurbannais et que nous entendons bien mener à terme au bout de ces six ans de mandat. Nous allons y mettre la première pierre ce soir quand nous voterons ce budget primitif.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet, merci aussi aux services qui ont élaboré ces illustrations qui permettent de rendre un peu plus tangibles les chiffres qui ont été présentés. Avant de laisser la parole pour les interventions sollicitées par les groupes politiques, je conforte ce que j'ai indiqué tout à l'heure : le fait de pouvoir nous inscrire dans la continuité d'une équipe précédente nous permettra de nous mettre immédiatement au travail, de mettre en place immédiatement des projets qui avaient été préparés ou qui étaient déjà un peu engagés.

Vous l'avez vu, en 2021, nous avons un fort niveau d'investissement. Dans un moment où on attend une relance de l'économie, il est important que des collectivités de la taille de celle de Villeurbanne puissent déjà être à l'œuvre pour ne pas avoir une pause sur un certain nombre de grands projets.

Je tiens de ce fait à remercier celles et ceux qui ont contribué, quelle qu'ait été leur place hier ou quelle que soit leur place aujourd'hui. Nous sommes aussi dans la suite de ce travail de qualité qui avait été engagé par l'équipe précédente.

J'ai six demandes d'intervention. La première est pour le groupe Génération.s, c'est Alain Brissard. Nous avons déterminé, au regard de l'importance du sujet, dix minutes par personne. Je vous demande de respecter strictement ce délai voire, si vous le pouvez, de faire un peu moins si vous souhaitez que nous ne terminions pas à minuit, mais je ne voudrais pas brimer la démocratie. Monsieur Brissard ?

M. Alain BRISSARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannais et tous les internautes qui nous suivent et dont je salue le civisme et l'intérêt porté aux affaires de la commune,

Tout d'abord, merci pour cette présentation didactique et le travail des services de la Ville pour construire ce rapport et pour nous permettre d'examiner ce premier budget de notre mandature qui, comme vous l'avez indiqué, Monsieur Bocquet, porte dans sa construction les obstacles et les difficultés que la crise du Covid-19 a placés sur notre chemin.

Néanmoins, au-delà de ces difficultés, il reste indispensable d'examiner en quoi il traduit les ambitions de notre majorité, éventuellement les manques qui constitueraient des points de vigilance collective sur lesquels porter notre attention.

En première analyse, on peut commencer par dire que, quantitativement, le compte y est. Ce budget présente en effet une augmentation des dépenses de fonctionnement que cette ville n'avait pas connue depuis de nombreuses années, accompagnée d'une hausse également significative de nos dépenses d'investissement. Alors, évidemment, ce n'est pas une fin en soi. Il n'est pas question ici de glorifier la dépense publique pour le simple mérite qu'elle soit publique. Il est néanmoins important de noter que l'ambition portée par notre majorité d'améliorer la vie des Villeurbannais se traduit dans les moyens que nous prévoyons d'y mettre, et qu'à travers ces chiffres, nous mettons nos actes en conformité avec nos paroles et nos engagements de campagne.

Mais une analyse qui s'arrêterait là serait de courte vue. Il convient de faire plus précisément la comparaison de ce que ce budget dessine au regard de ce que nous avons promis. Il s'agit bien sûr d'un florilège subjectif car le temps qui nous est imparti ne nous permet pas de commenter chacune des lignes. Cela donne néanmoins à voir un tableau d'ensemble de cette ambition.

Ce qui marque le budget, c'est d'abord l'augmentation des moyens humains mis au service des Villeurbannais, tant quantitativement que qualitativement, avec en premier lieu l'effort fait sur l'éducation et notamment la déprécarisation du personnel d'encadrement périscolaire.

Sous l'impulsion de Damien Berthilier dans le précédent mandat, la Ville de Villeurbanne s'est engagée très fortement dans une politique éducative ambitieuse jalonnée d'obstacles et de remises en cause. La pérennisation de ce choix d'offrir à tous les enfants villeurbannais, et notamment aux plus modestes, les conditions d'apprentissage et d'épanouissement les meilleures possibles, au-delà du coût que cela constitue pour la collectivité, et je le dis entre parenthèses, du pactole qu'ont pu lorgner certains de nos opposants pendant la campagne, constitue un marqueur fort de notre ambition éducative et l'étape indispensable à sa concrétisation dans la durée.

Un autre exemple de cette attention portée aux moyens humains mis au service de la population se lit à travers la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de la police municipale. C'est un peu technique au premier abord mais cette augmentation est la condition nous permettant de répondre à nos engagements de campagne sur la tranquillité que nous devons aux habitants et qui passera dans les années qui viennent par le recrutement de 50 % de policiers municipaux supplémentaires à Villeurbanne.

Au-delà des moyens humains propres à la ville, c'est aussi notre soutien aux acteurs du territoire qui est à souligner. Ces acteurs qui sont le maillage du vivre ensemble au premier rang desquels figurent les acteurs culturels. Quand on vit à Villeurbanne, on pourrait trop facilement croire que ce soutien va de soi tant la politique municipale a creusé un sillon dans ce domaine, mais l'actualité nous montre à quel point ce sillon est fragile et peut être soumis aux intempéries ou à la négligence d'une politique gouvernementale aveugle et sourde.

Oui, la crise du Covid a plongé les acteurs culturels dans un coma artificiel dont ils ressortiront au mieux affaiblis, moribonds pour certains, mais je l'espère encore animés de cette flamme qui donne sens à nos existences. Dans cette période un peu lugubre que nous traversons, l'organisation réaffirmée du festival des Invités en 2021 constituera – et nous croisons les doigts - une bouffée d'oxygène collective tant pour les acteurs culturels eux-mêmes que pour une population meurtrie par le manque de convivialité et de perspectives heureuses que cette crise nous impose.

Enfin, en complément des moyens humains propres à la ville et à notre soutien aux acteurs du territoire, ce sont aussi des infrastructures et des équipements que nous nous sommes engagés à porter et qui structurent notre budget d'investissement.

Alors, évidemment, dans le premier budget d'une mandature, il s'agit avant tout de réaliser des opérations dont la décision était déjà amorcée. Néanmoins, notre effort est conséquent et les acteurs éducatifs, associatifs, sportifs et culturels verront leurs conditions d'exercice très fortement améliorées par les travaux prévus dès l'année prochaine.

Au-delà de ces premiers investissements, des études budgétées dans de nombreux domaines dessinent des perspectives qui constitueront les lignes d'horizon de notre mandat.

Mais, accumuler les dépenses, j'entends tout à coup une petite voix dans mon oreille, une voix qui a bercé tout le mandat précédent de sa douce et insistante musique et que les nouveaux élus n'ont pas eu l'occasion d'entendre, celle de la rigueur budgétaire. C'est une musique au mouvement régulier et dont la conclusion se trouve souvent dans un mouvement final aux élans catastrophistes, ne trouvant son apaisement que dans la mise en œuvre d'un grand plan d'économies.

Pour ceux qui douteraient de la pertinence de cette métaphore musicale, j'ai retrouvé dans mes archives une de ces partitions intitulée « Prospective financière 2018-2023, poursuite du plan d'économies 2016-2019 ». On y retrouve des ratios, des alertes, des mesures d'économies.

Alors, rétrospectivement, on peut se dire que nous n'avons pas heurté tous les icebergs qui nous étaient promis, et je me réjouis que, dans les perspectives que nous dessinons, nous nous tournions vers les ambitions que nous portons plutôt que vers les risques que nous souhaiterions éviter.

Bien sûr, il y a aussi des manques dans ce budget, des ambitions dont la traduction budgétaire est encore peu lisible. La transition écologique peine à trouver ses marques dans un exercice où on compte les dépenses et où les économies et les améliorations qualitatives apparaissent en creux, malgré les efforts faits dans la présentation orale que vous venez de faire. Qu'est-ce qu'une économie de CO2 dans le budget d'une Ville ? Qu'est-ce qu'une baisse des particules fines ?

Certains diront que je m'égare, que le bilan annuel du développement durable fait l'objet de son propre rapport et que l'on ne doit pas mélanger les choux et les carottes. Force est de constater qu'un bilan n'est pas une prospective et que la force d'engagement d'un budget est sans commune mesure avec les intentions esquissées dans le rapport qui nous a été présenté le mois dernier et que nous n'avons même pas voté. D'autres pourront dire

que je suis sévère car certaines intentions se lisent dans le budget et cela est vrai : l'investissement proposé dans la désimperméabilisation et la végétalisation des cours d'école en est un exemple, l'augmentation du budget de la restauration municipale consacrée aux approvisionnements en produits biologiques un autre. On peut s'interroger sur la faiblesse du budget consacré à la rénovation thermique de nos bâtiments qui est à peine plus élevé que celui consacré à la reconstruction d'un court de tennis couvert dont la contribution à la résilience de notre territoire peut être interrogée.

Même si notre groupe a confiance dans les ambitions de notre majorité dans ce domaine et dans l'engagement des adjoints qui les portent, il ne faudrait pas que la nomination d'une première adjointe à la transition écologique, en lieu et place d'un premier adjoint au budget, reste symbolique. Nous serons donc attentifs dans les prochains exercices au fait que ce changement soit plus lisible dans l'écriture du budget.

Bien sûr, indépendamment de ce point de vigilance et au regard des avancées portées par ce premier budget, le groupe Génération.s votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Brissard. La parole est au groupe Communiste et Républicain, M. Hauland-Gronneberg.

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Je voudrais là encore remercier Jonathan Bocquet pour la clarté de ses explications ainsi que les membres de mon groupe politique passés et présents, tout comme mon assistant de groupe qui m'ont grandement aidé pour la compréhension et la rédaction de cette intervention sur un sujet qui n'est pas d'un abord facile pour un néophyte comme moi.

Ainsi que je l'ai évoqué dans ma précédente intervention sur le débat sur les orientations budgétaires, on s'aperçoit que ce budget primitif 2021 est marqué par le contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui et qui n'est pas sans conséquences, comme on peut toujours le voir à travers, d'une part, l'incertitude sur le niveau des recettes concernant les équipements municipaux comme la restauration scolaire, les activités périscolaires, les crèches et les équipements à vocation sportive ou culturelle, d'autre part, une augmentation des dépenses liée directement à la pandémie à travers les opérations renforcées de nettoyage, l'achat de produits sanitaires, de vêtements de travail, etc.

Autre conséquence de cette crise sanitaire, son impact sur l'activité et le tissu économique local, singulièrement à travers la menace qui pèse sur les commerces de proximité. À ce sujet, on ne pourra qu'être d'accord avec les actions de revitalisation commerciale et artisanale qui sont, à cet égard, une mesure à nos yeux bien plus efficace que l'ouverture des dimanches, mais je ne développe pas plus puisque j'y reviendrai à l'occasion d'une explication de vote lorsqu'il en sera question tout à l'heure.

À propos de l'emploi de proximité, je tiens ici à saluer le dénouement heureux de l'action des salariés de General Electric qui, après quatre semaines de grève, ont obtenu l'engagement de maintenir environ 80 emplois liés à la fabrication de disjoncteurs électriques sur le site de Villeurbanne.

À ce contexte particulier s'ajoute un autre, celui de la réforme de la fiscalité locale directe avec la fameuse suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale annoncée pour tous les foyers fiscaux d'ici à 2023, et dont nous voyons dès 2021 les conséquences directes avec une compensation, ou plutôt une sous-compensation de la part de l'État, qui en rajoute sur l'incertitude du montant des rentrées fiscales à venir, rendant d'autant plus difficile l'élaboration de ce budget primitif 2021.

Ainsi, et comme je l'ai déjà évoqué, on voit bien que le dilemme est toujours aujourd'hui de devoir faire toujours plus avec toujours moins, avec ce redoutable effet ciseau combinant une baisse des recettes couplée à une augmentation des dépenses.

Pour autant et malgré ce contexte difficile, l'ensemble des dépenses et investissements se fait dans le cadre d'une situation financière qui reste saine comparée à celle de villes de taille équivalente, avec un taux d'endettement très faible, des dépenses maîtrisées, le tout sans sacrifier la qualité du service public, ce qui devrait nous permettre, sauf accident, de déployer pleinement nos engagements pris pendant la campagne municipale.

Pour y arriver, comment ne pas aborder la première des dépenses, à savoir celles de personnel, c'est-à-dire de celles et ceux qui remplissent les missions de service public indispensables à la population ? À l'occasion de ce budget primitif 2021, nous ne pouvons que saluer l'effort engagé pour la création de 95 postes supplémentaires, comme il a été mentionné, avec notamment la création de postes à la direction de l'Éducation de puéricultrice ou d'ATSEM, sans oublier l'intégration des cuisiniers du CCAS passés à la restauration municipale.

Nous ne pouvons également qu'être favorables à la déprécarisation des coordonnateurs adjoints périscolaires, la transformation des postes vacataires en postes permanents, à l'augmentation des budgets de remplacement, à la revalorisation de régime indemnitaire ou à la hausse des budgets spécifiques liés aux saisonniers et périscolaires. C'est une tendance de fond qu'il conviendra de poursuivre voire d'amplifier tout au long du mandat. De même, nous resterons vigilants quant à la qualité du dialogue social et à ce qu'il n'y ait pas d'externalisation dans les services, comme cela a pu être éventuellement envisagé.

Concernant les investissements, et sans prétendre à l'exhaustivité, ce qui serait impossible et fastidieux, nous retiendrons pour notre part quatre grands axes pour cette année.

Tout d'abord, les actions de solidarité. Dans ce cadre, au-delà du transfert de la production culinaire du CCAS, nous ne pouvons qu'encourager la poursuite du programme PHARE, Point Hygiène Accueil REliance, destiné au public des SDF, en lien avec les actions de maraude et de distribution de produits d'hygiène de première nécessité auprès des personnes en habitat précaire.

Saluons l'effort conséquent porté sur le renforcement de la part de logement social avec l'objectif de passer la barre des 30 % au cours du mandat comme l'évoquera ma camarade Muriel Betend plus tard dans ce Conseil municipal.

En lien avec l'action de notre adjointe Christine Goyard Gudéfin, nous approuvons également le maintien de subventions conséquentes auprès des centres sociaux dont nous avons pu mesurer l'action précieuse pendant cette période de crise sanitaire.

En matière de Politique de la Ville, nous estimons indispensable le développement des maisons de service public implantées au sein des quartiers populaires afin de garantir l'accès aux droits et services municipaux des populations défavorisées qui pourraient en être exclues sinon.

Toujours dans le cadre de la Politique de la Ville, nous soutenons les actions de médiation engagées dans les quartiers dits sensibles afin de mener des actions de fond en matière de prévention de la délinquance qui ne peut pas se résumer à une seule vidéosurveillance et au recrutement de policiers supplémentaires, même si cela s'avère évidemment nécessaire mais, en réalité, non suffisant du fait que ces recrutements doivent être, de notre point de vue, couplés au recrutement d'éducateurs de rue assurant un suivi permanent auprès des jeunes sur le terrain.

Ensuite, un effort conséquent en direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports, donc en matière éducative ; nous apprécions le volontarisme affiché destiné à anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance avec la création de nouvelles crèches ou la création de nouvelles places dans celles existantes, mais aussi, comme cela a été dit, dans le domaine de la scolarisation des enfants et adolescents avec la construction de nouveaux groupes scolaires couplés avec des extensions, aménagements et restructurations des groupes scolaires existants et, en parallèle, avec l'importante réorganisation de la restauration scolaire. Nous sommes évidemment favorables à la volonté de délivrer des repas dans le cadre d'une alimentation saine et de qualité à travers des produits bio et locaux.

Nous notons avec satisfaction que les équipements sportifs ne seront pas en reste cette année encore à travers un important programme de construction ou de requalification de gymnases, de construction de tribunes couvertes ou encore de reconstruction de terrains de tennis et de rénovation d'une piscine municipale. Bref, autant d'investissements nécessaires qui permettront à chacun et chacune de pratiquer le sport de son choix dans les meilleures conditions.

Enfin, nous ne pouvons qu'encourager la poursuite de toute une série d'actions auprès de la jeunesse en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la prévention, tout comme l'action de soutien auprès des étudiants durement éprouvés par la crise de Covid-19, que ce soit en termes d'isolement, de décrochage universitaire ou de perte de revenus chez les étudiants salariés.

Puis un soutien marqué à la vie culturelle et associative. En cette période de confinement de la culture, il va de soi que nous soutenons sans réserve l'effort conséquent déployé pour le maintien, on pourrait dire la survie, de ce secteur, que ce soit à travers la rénovation du TNP, des travaux au Rize, à la MLIS, à l'ENM, à la construction de la nouvelle salle de cinéma, de la nouvelle médiathèque du Tonkin, sans oublier évidemment les Invites et la biennale de la danse si le contexte sanitaire le permet.

En matière de soutien à la vie associative, j'évoquerai ici la nouvelle édition de la biennale des associations, ainsi que la tenue des assises de la vie associative organisées sous la houlette de notre adjointe qui développera ces points par la suite.

De même les subventions aux associations villeurbannaises conventionnées et des crédits octroyés au riche tissu associatif de notre ville vont évidemment dans le bon sens.

Enfin, des actions pour un développement durable en particulier, la nécessaire rénovation thermique des bâtiments, la création de parcs, d'espaces verts et de végétalisation des espaces publics, la bio-imperméabilisation des sols de cour d'école et, comme il est noté dans le rapport, je cite : « répondre à l'exigence de plus forte qualité architecturale, paysagère et environnementale », exigence très fortement remontée pendant la campagne, sans oublier le développement de toitures végétalisées comme cela existe déjà en Norvège, en Suède, en Islande, et ce depuis des temps immémoriaux de mes ancêtres les Vikings qui en avaient déjà compris tout l'intérêt.

En conclusion, ce budget est en adéquation avec les engagements que nous avons pris pour une vie dynamique, toujours plus solidaire, inclusive et ancrée dans la transition écologique. C'est pourquoi nous approuvons ce budget en l'état.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. La parole est à Mme Benhaim pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

Mme Sabrina BENHAIM.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers tous,

Tout d'abord, nous tenons également à remercier les services pour la qualité du travail qu'ils accomplissent pour présenter au mieux le sujet complexe que représente le budget. Est-il encore besoin de le rappeler, chacun connaît la situation si particulière et inédite qui nous est imposée : la crise sanitaire que nous traversons impacte tous les domaines et le budget est lui aussi victime de ce virus.

L'État a pleinement joué son rôle en prenant des mesures fortes et rapides pour contrer ou limiter les effets néfastes de cette pandémie, fussent-ils sanitaires ou économiques. Sans entrer ici dans le détail, c'est tout de même 470 Md€ qui ont été mis sur la table pour protéger les entreprises et les salariés. Nous n'aborderons pas tous les sujets que ce plan de soutien inclut mais il est bon de rappeler que cela ne se limite pas qu'à l'économie et aux entreprises, les collectivités sont elles aussi aidées dans leur démarche, comme l'incarne par exemple la délibération 329 que nous voterons aussi ce soir, et par laquelle Villeurbanne bénéficie à hauteur de 68 400 € du fonds exceptionnel pour la Politique de la Ville de 20 M€ créé par l'État.

Pour rester sur un sujet national, nous avons pu entendre à plusieurs reprises lors des commissions et même encore ce soir que l'État ne compenserait pas totalement la suppression de la taxe d'habitation, ou du moins pas dans les années à venir. Nous tenons à rappeler que, jusqu'à présent, l'État a pris l'engagement auprès des collectivités de compenser cette perte de revenus à l'euro près, que ce soit directement ou par le biais de la Métropole, et que la suppression de cette taxe d'habitation qui concerne 80 % des ménages les moins aisés permet un meilleur pouvoir d'achat.

Maintenant, pour en venir plus précisément au budget primitif, nous avons déjà eu l'occasion de présenter nos inquiétudes lors du débat d'orientations budgétaires et, malheureusement, ce budget n'est pas là pour nous rassurer. En effet, dès le début du document, nous avons été surpris : on nous annonce que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,03 % par rapport au BP 2020, tandis que les recettes réelles de fonctionnement connaissent, elles, une évolution à la hausse de 0,67 %.

Au-delà de l'écart entre ces deux évolutions, c'est l'échappée enclenchée au niveau des dépenses qui nous interpelle. Alors, certes, il est vrai que les dépenses de fonctionnement sont fatalement plus élevées que l'année passée, notamment à cause de la manifestation des Invites et des mesures liées à la gestion de la crise sanitaire que nous évoquions plus tôt, mais même retraitées de ces deux points, les dépenses de fonctionnement restent en augmentation de 3,26 %.

Pour mettre en exergue ce chiffre par rapport aux années passées, les dépenses de fonctionnement en 2019 n'avaient augmenté que de 0,14 % alors que c'était une année avec les Invites. Je n'ai nul besoin de rappeler à cette audience que Villeurbanne s'est efforcée ces dernières années de limiter l'augmentation de ses dépenses à hauteur maximale de 1,16 % en vertu du contrat qui nous lie à l'État. Quand bien même ce dernier a suspendu en mars dernier l'exécution des contrats financiers dits de Cahors, une décision qui était louable et qui a fait preuve de bon sens pour éviter de restreindre les collectivités en cette période de crise, l'augmentation constatée ici, même après retrait des frais de gestion de crise, reste bien supérieure aux objectifs précédents.

Un autre point d'inquiétude est celui de l'épargne. On constate une forte dégradation du taux d'épargne de gestion de la collectivité qui diminue de plus de 22,5 %, soit -4,86 M€. C'est d'autant plus inquiétant que l'autofinancement lui aussi se voit réduit de plus de 21 %.

Tout cela ne conduit qu'à un résultat : plus d'endettement, ce que l'on constate avec une dette qui augmente de plus de 37 %, et même si la situation financière est saine, il ne faut pas pour autant la dégrader sans penser à ce que cela peut induire pour l'avenir. Faut-il s'engouffrer dans cette brèche et laisser aller nos dépenses ? Cela ne saurait être de bon augure pour la suite du mandat et représente un risque certain de s'engager sur une pente glissante.

Cela se retrouve-t-il justifié par des mesures qui permettraient des avancées importantes sur les sujets cruciaux à Villeurbanne ? Si nous regardons du côté des charges de personnel, celles-ci sont elles aussi en hausse. Il convient cependant de s'intéresser au détail : 95 postes sont créés en 2021, 61 pour la direction de l'Éducation, 19 pour la restauration avec l'intégration de la préparation des repas du CCAS et 5 postes pour l'enfance. Enfin, les 10 postes restants sont répartis entre diverses autres fonctions.

Intéressons-nous d'abord aux 19 postes pour la préparation des repas du CCAS. Le coût de ces postes est à corréliser avec la baisse significative des subventions au CCAS -1 M€, soit un quart de moins par rapport à 2020.

Ensuite, c'est sur les 10 postes restants que nous nous interrogeons car il ne nous est pas dit combien seront affectés à la police municipale. Nous nous attendions à ce que les effectifs municipaux augmentent en 2021, pour autant, le budget tel que présenté aujourd'hui fait état de 1,5 M€ de charges de personnel pour la police municipale, soit étonnamment moins que le BP 2020 où le budget était de 2,6 M€.

M. Bocquet nous a expliqué en début de séance qu'il y avait une coquille notée par M. Kabalo, nous attendons de ce fait la révision de ces chiffres qui, espérons-le, démontreront que les effectifs augmentent.

Ce n'est malheureusement pas la présentation lacunaire du volet sécurité en page 25 (huit lignes au total) qui pourra nous apporter une clarification sur ce qui est prévu en termes de sécurité. En revanche, elle confirme ce que nous redoutions : un recours prépondérant aux services de l'État et non un investissement massif pour contribuer à la nécessaire sécurisation de notre ville.

En ce qui concerne la vidéosurveillance, bien qu'il soit mentionné dans le rapport un recours accru à la vidéoverbalisation, l'orientation donnée est de maintenir les caméras existantes et non de mettre en place de nouveaux équipements. Alors, dans ces conditions, comment renforcer le nécessaire travail de vidéoverbalisation ?

Concernant les postes mobiles de police, la création du premier poste n'est prévue qu'à l'été 2021. Il faudra donc attendre un an après la mise en place de la mandature actuelle pour que celui-ci voie le jour.

Alors même que nous voterons également ce soir la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale, délibération que nous soutenons, le message donné aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais est au mieux nébuleux au pire alarmant. C'est dommage, le sujet de la sécurité était au cœur de la campagne électorale, nous commencions presque à croire que vous aviez réellement pris les choses en main, notamment avec vos annonces sur le Tonkin.

Ce budget pour 2021 est teinté d'un manque d'ambition qui s'incarne aussi dans le volet écologique. Oui, nous n'avons pas eu une ou un maire vert comme à Lyon, mais avec un exécutif largement composé d'élus de cette tendance, on aurait cru, comme peut-être bon nombre de Villeurbannais, voir un vrai tournant dès le début du mandat. Hélas, le tournant écologique n'aura pas lieu si nous ne nous donnons pas les moyens financiers du changement, en tout cas pas en 2021, année au cours de laquelle on nous propose surtout de poursuivre les engagements pris précédemment.

À la lecture de ce budget, les mots de Visconti nous viennent en tête : « Il fallait que tout change pour que rien ne change. » Les éléments que nous venons d'évoquer (accroissement des dépenses sans lisibilité sur les thèmes cruciaux de la sécurité et de l'environnement) nous empêchent d'être satisfaits par ce BP 2021. C'est pourquoi notre groupe Villeurbanne Progressiste votera contre ce budget.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Olivier Gluck pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

M. Olivier GLUCK.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Je m'associe bien évidemment aux remerciements des services pour la préparation de ce budget prévisionnel 2021 et la qualité du rapport.

Pour répondre aux besoins des Villeurbannais et Villeurbannaises et mettre en œuvre le programme municipal, il faut investir dans de nouveaux équipements publics et dans le fonctionnement de ces équipements. C'est donc un budget offensif qui est présenté ce soir, avec une évolution de plus de 7 % du montant du budget total de la commune entre 2020 et 2021, soit près de 13 M€ en plus. N'oublions jamais qu'un budget, ce sont avant tout des femmes et des hommes qui mettent en œuvre des services publics, les politiques

municipales. N'oublions jamais que la réussite des politiques publiques dépend avant tout de ces personnels municipaux.

Un enjeu majeur de ce budget prévisionnel et des suivants sera notre capacité à participer au plan de relance post-Covid. Comme cela est exprimé dans le vœu qui sera examiné à la fin de cette séance, pour la seule année 2020, l'impact net de la Covid-19 sur nos finances se monte pour l'instant et a minima à plus de 4 M€. L'État se doit donc de compenser ces pertes afin de préserver notre capacité d'autofinancement, ce qui nous permettra de participer au plan de relance en investissant sur nos territoires. Investir localement, c'est aussi créer de l'emploi.

Encore une fois, derrière chaque euro investi, il y a des femmes et des hommes pour mener à bien les nouveaux projets et faire tourner les équipements publics. En tant qu'adjoint aux Ressources Humaines de la Ville et au nom de notre groupe et de tout l'exécutif municipal, je tiens vivement à remercier l'ensemble des personnels de la Ville, du CCAS et de l'ENM pour le travail accompli tout au long de l'année 2020, qui a été une année très particulière et tendue pour les services, du fait de la crise sanitaire et des incertitudes associées sur le quotidien et l'avenir proche, mais aussi du fait des changements liés aux élections municipales, au changement de calendrier associé à ces élections et à l'arrivée d'une équipe très largement renouvelée, avec de nouveaux élus remplis d'envies et de projets.

Les personnels de la collectivité ont dû s'adapter continuellement pour maintenir les services publics et mettre en œuvre le plan de continuité d'activité au fur et à mesure de l'évolution des directives nationales. Je voudrais exprimer une vive reconnaissance à l'égard de tous les personnels, particulièrement celles et ceux qui ont dû s'adapter à maintes reprises non seulement aux changements de protocole sanitaire et d'organisation du travail mais aussi aux conditions de travail difficiles liées, par exemple, au non-remplacement des personnels absents du fait même de la Covid-19.

Je remercie vivement les agentes et les agents des écoles, des crèches, de la restauration municipale, des EHPAD, de la police municipale, de la direction de la Santé Publique, des services d'accueil de la population du CCAS, du réseau de lecture publique, de l'ENM mais aussi des services support comme la DSI, la DRH ou la DSF et, plus largement, de tous les services techniques et administratifs. La liste est longue et j'espère n'avoir oublié personne.

Tous ces agentes et agents, ces responsables, directrices et directeurs de service, ont permis par leur dévouement et leur sens du service public de continuer à assurer les missions essentielles aux Villeurbannaises et Villeurbannais, tout en assurant le suivi sanitaire, la solidarité avec les plus fragiles, l'aide aux soignants et aux personnes âgées, aux commerçants et aux entreprises, à l'ensemble du tissu associatif, aux acteurs de la culture et du sport.

Enfin, j'adresse une pensée aux ATSEM, aux agentes et agents des pôles de service, des écoles, aux coordinateurs et animateurs du périscolaire qui ont exprimé des revendications ces dernières semaines. La plupart sont légitimes, l'épuisement lié au non-remplacement et au contexte actuel ne doit pas être nié. Des solutions accompagnées de moyens humains et financiers sont mises en place, ce budget le prouve avec, en

particulier, le renfort des remplacements dans les écoles à hauteur de 15 équivalents temps plein.

Les animatrices et animateurs du périscolaire subissent la précarité du fait de leur statut de vacataire. La réforme des temps scolaires en 2014, avec la mise en place de la semaine de quatre jours et demi, a créé de la précarité auprès des personnels du périscolaire qui encadrent chaque jour plusieurs milliers d'enfants villeurbannais. Certains animateurs ou animatrices sont vacataires depuis 2014 et pleinement engagés dans leur mission d'encadrement et d'accompagnement des enfants. Sonia Tron et moi-même leur avons exprimé notre profonde reconnaissance mais ils et elles attendent des actes suite à leurs revendications.

Des réponses sont en cours mais nous pouvons d'ores et déjà souligner la création de 50 postes inscrits au budget prévisionnel pour contractualiser 25 coordinateurs adjoints et 25 animateurs. Cela représente plus de la moitié des créations de postes inscrites au BP 2021 pour l'ensemble de la ville. Il s'agit donc d'un effort considérable. Cela n'est sans doute pas suffisant relativement au nombre d'animatrices et animateurs concernés mais il s'agit d'un premier acte très important qui montre la volonté de l'équipe municipale de répondre à la problématique de la précarité tout en stabilisant les équipes du périscolaire pour un meilleur service aux familles et leurs enfants.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5 %, près de 7 M€, ce qui est important mais à relativiser du fait non seulement des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire mais de la présence cette année du festival des Invites. Ces deux points représentent près de 4,5 M€ sur les 7 M€ d'augmentation, mais aussi la nouvelle contribution obligatoire aux écoles maternelles privées pour environ 2 M€ que nous subissons mais dénonçons. Le calcul du forfait parallèle devrait d'ailleurs être revu à la baisse pour l'année 2020 du fait de la crise sanitaire.

Une inquiétude subsiste quant au montant et à la pérennité de la compensation promise par l'État suite à la scolarisation obligatoire dès l'âge de trois ans.

Les recettes de fonctionnement sont stables malgré une perte nette de 4 M€ du fait de la Covid-19. Elles ne compensent donc pas l'augmentation des dépenses de fonctionnement, ce qui se traduit par une baisse d'un peu plus de 5 M€ de l'autofinancement, nous conduisant à devoir emprunter davantage. Il est donc important que l'État compense les pertes liées à la situation sanitaire pour permettre à la collectivité d'investir davantage les années à venir.

Une autre inconnue concerne la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La Ville doit percevoir une compensation mais qui risque d'être inférieure, malgré ce qu'a dit l'intervenante précédente, à ce qu'elle percevait auparavant. Nous pourrions aussi parler de la compensation liée à la semaine de quatre jours et demi. Ces transferts de compétences et de dépenses contraintes non totalement compensées se cumulent d'année en année. J'ai bien entendu les défenseurs du gouvernement dans l'intervention précédente, je leur demande bien volontiers de relayer auprès des responsables de La République En Marche le fait que l'État doit cesser d'asphyxier les collectivités, ce qui est le cas depuis de trop nombreuses années.

Comme évoqué au début de mon intervention, ce budget montre un effort très important sur les charges de personnel avec plus de 4 % d'augmentation, soit plus de 3 M€. Une telle augmentation ne s'était pas vue depuis celle de 2015 qui était liée à la prise en charge de nouveaux rythmes scolaires. Elle montre notre volonté d'améliorer les conditions de travail des personnels avec un effort particulier et conséquent sur l'éducation pour l'année 2021.

La revalorisation du régime indemnitaire concerne principalement la police municipale - nous y reviendrons tout à l'heure dans une délibération spécifique.

Notons enfin l'augmentation de 10 % du budget formation des personnels pour mettre en œuvre le plan de formation 2021-2022 en cours de rédaction, une augmentation du nombre de places en crèche avec 30 nouvelles places, ce qui répond à un besoin fort de la commune, et une augmentation de près de 40 % des dépenses en nourriture de la cuisine centrale pour permettre à plus d'enfants d'accéder à la cantine, le but étant à terme d'accueillir tous les enfants, et une augmentation de la part des produits bio, l'objectif étant 100 % de produits bio ou locaux d'ici à la fin du mandat.

Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, je vais passer rapidement sur les dépenses d'investissement qui ont été très bien présentées par l'adjoint aux finances et par les vidéos qui étaient remarquables. Simplement pour rappeler que cet effort est important. Bien évidemment, ils sont le signe de la mise en route du programme municipal en matière d'investissements publics et seront poursuivis dans les années à venir.

Pour conclure, l'année 2021 marque le début des grands investissements du mandat que nous prévoyons et qui s'échelonneront tout au long du plan de mandat. Malgré la crise, nous tenons à les faire advenir tout en améliorant les conditions de travail des personnels. Le budget 2021 est un budget offensif en ce sens, avec des investissements conséquents, que ce soit en termes d'équipements ou de moyens humains. Il est clairement tourné vers les besoins des Villeurbannaises et Villeurbannais.

Comme le soulignait l'adjoint aux finances lors de la conclusion du débat budgétaire, ne soyons pas prisonniers des indicateurs de performance financiers, la situation financière actuelle de la mairie, avec une capacité de remboursement des emprunts en moins de deux ans, nous permet d'investir à la hauteur des besoins économiques, sociaux et environnementaux.

L'opposition Villeurbanne Progressiste voudrait que nous fassions du progrès sans investir, du progrès sans humains, mais les agents de la Ville ne sont pas des robots, les Villeurbannaises et Villeurbannais sont des humains. Les indicateurs financiers ne reflètent qu'une situation financière et pas l'état des services rendus à la population ou encore le bien-être au travail des agents municipaux. Il faut donc s'extraire d'une logique purement financière et profiter de la capacité d'emprunt de la mairie pour mettre en œuvre les grands investissements dont la commune a besoin, tout en gardant une capacité d'investissement à long terme. C'est tout le sens de ce budget prévisionnel 2021 que nous voterons tant il est annonciateur de beaux projets pour 2021 et après.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. La parole est à Yann Crombecque pour le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,
Après le débat sur le rapport d'orientations budgétaires lors de notre précédent Conseil, nous voilà face à l'examen du premier budget primitif de notre mandature. Au nom de mon groupe, je tiens à remercier les services pour la qualité des documents présentés et Jonathan Bocquet pour la clarté de son exposé introductif.

Il convient de souligner une nouvelle fois la situation inédite dans laquelle nous nous trouvons et la difficulté à mesurer toutes les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19. Dans le temps imparti, il est illusoire de vouloir brosser un tableau exhaustif du budget prévisionnel 2021, mon intervention se centrera donc sur les points saillants pour le groupe Les socialistes et citoyens et citoyennes villeurbannais.

Le budget représente un montant d'un peu plus de 197 M€, soit une augmentation de 6,89 %. Les dépenses réelles de fonctionnement représentent environ 134 M€ et se caractérisent par une hausse de 5,03 % qui s'explique notamment par la gestion de la crise sanitaire et la programmation des Invites.

Au sein des dépenses de fonctionnement, nous retrouvons les charges de personnel qui représentent 61,13 % de celles-ci, pour un montant de 81,9 M€. S'il y a une hausse de BP à BP, il convient de souligner que celle-ci s'explique par des éléments justifiés : évolutions de carrières, contractualisation des postes, augmentation des temps d'intervention des coordinateurs et animateurs dans les groupes scolaires notamment.

Au-delà de ces précisions, notre groupe tient à souligner que les agents de la Ville concourent à la mise en place d'un service au public de qualité et que, sans elles, sans eux, nos concitoyens n'auraient pas la même offre de services et le même cadre de vie.

Une nouvelle fois, notre groupe salue l'engagement quotidien des agents de la Ville, et encore plus durant cette période de crise que nous subissons depuis maintenant plusieurs mois.

Si les charges de personnel augmentent, nous regrettons pour notre part, mais cela n'est pas du fait de la Ville, et le groupe Villeurbaine Progressiste pourrait peut-être le rappeler à l'État, la baisse du budget des emplois aidés du fait de la fin du dispositif des emplois d'avenir qui permettait à des jeunes de s'insérer dans le monde professionnel.

Face aux dépenses, le budget primitif fait bien évidemment apparaître des recettes. Les recettes de fonctionnement représentent 154,8 M€, parmi les principaux chapitres, celui des impôts et taxes (chapitre 73) représente 73,45 % des recettes réelles. L'évocation de ce chapitre, et cela a déjà été dit par des intervenants précédents, est une nouvelle fois l'occasion de rappeler que la décision de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers fiscaux risque d'amputer la Ville de ressources en dépit des mécanismes de compensation mis en place.

Au-delà des dépenses et recettes de fonctionnement, notre groupe se félicite du volontarisme en matière d'investissement. Avec 68,3 M€, le budget prévisionnel prévoit une augmentation de 11,07 % des dépenses d'investissement. Parmi celles-ci, la part la plus importante est liée aux dépenses d'équipement avec 51,3 M€. Derrière ces chiffres, ce sont bien des projets importants et des réalisations concrètes en faveur des Villeurbannais qui sont proposés dans les domaines de l'éducation, des équipements

sportifs, de la culture, de la petite enfance, des centres sociaux, de la jeunesse et bien d'autres.

Cet effort constant pour la qualité de service aux habitants se retrouve dans le chapitre 23 « Travaux en cours » qui connaît une forte croissance de 36,8 % pour atteindre 34,6 M€. Sans prétendre à l'exhaustivité, notre groupe se félicite des travaux réalisés :

- dans le secteur scolaire et la restauration scolaire : la construction du groupe scolaire Simone Veil, la mise en accessibilité du groupe scolaire Renan Sud ;
- dans le secteur culturel : l'École nationale de musique, le Rize, la Maison du livre, de l'image et du son ;
- dans le secteur du sport : la construction du gymnase Cusset-Bonnevay, le complexe sportif des Iris ;
- dans le domaine des espaces publics et naturels.

Notre groupe, fidèle à la tradition de la solidarité de Villeurbanne, soutient les efforts en direction du CCAS pour renforcer l'action en direction des plus fragiles et des seniors.

Notre groupe salue la mise en place du PHARE, Point d'Hygiène, d'Accueil et de REliance, en début d'année 2020, destiné au public sans domicile fixe, dont il conviendra d'assurer la pérennisation.

Dans le même esprit, la crise a fait apparaître l'insuffisance de l'offre en matière de produits d'hygiène pour nos concitoyens en situation de précarité, qui nécessite de notre part la volonté de poursuivre une politique de solidarité.

Notre groupe salue également les engagements en direction de la culture que notre collègue Stéphane Frioux exposera sans doute dans des délibérations à venir de notre Conseil. Notre groupe se félicite notamment des subventions aux équipements partenaires (Ateliers Frappaz, Iris, MJC, TNP, Zola et d'autres) et du soutien au programme d'éducation artistique et culturelle.

Dans le même esprit, le volontarisme affiché dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la vie étudiante, est un motif de satisfaction. L'accès à l'information jeunesse et de proximité est mentionné comme un élément essentiel, avec la volonté d'associer des structures afin d'atteindre les publics moins mobiles et plus vulnérables.

Notre groupe se félicite également de la prise en compte des questions de prévention, de tranquillité publique et de sécurité civile dans le budget primitif. L'une des délibérations de ce soir concerne le régime indemnitaire de la police municipale, ce qui traduit la volonté de notre municipalité de se doter d'effectifs à la hauteur du nombre d'habitants de la ville, tout en réfléchissant aux modalités d'intervention des policiers municipaux. Le budget prend également en compte la maintenance du système de vidéosurveillance dont les usages seront également conduits à évoluer.

Notre groupe tient à rendre hommage aux policiers municipaux mais également au personnel de la sécurité civile dont le service a été mis à contribution dans la gestion de la crise sanitaire : mise en place du centre de test, suivi de son fonctionnement, information de la population, cellule de crise.

Les politiques évoquées à travers le budget primitif sont pour nous des motifs de fierté. Au-delà de la technicité d'un budget, il convient de rappeler que sa construction correspond avant tout et surtout à l'expression d'une volonté politique. Le budget présenté ce soir n'échappe pas à la règle. Les grands engagements pris lors des élections municipales sont présents pour contribuer au bien-vivre des Villeurbannais, pour le maintien des conditions d'un vivre-ensemble solidaire, pour la promotion de politiques publiques destinées à maintenir la cohésion sociale et intergénérationnelle. Pour nous, l'ensemble des dépenses ne sont pas des coûts mais des investissements au service des Villeurbannais.

Faut-il rappeler à ce moment du débat, pour les esprits chagrins qui reprocheraient des dépenses inconsidérées, que la dette s'établit à hauteur de 257 € par habitant alors que, pour les villes de la même strate, nous sommes à des bilans à 1 104 € par habitant.

Je dirai aussi aux progressistes villeurbannais le paradoxe dans l'intervention. Il faut dénoncer la hausse des dépenses et, dans le même moment, dénoncer l'absence de dépenses. J'aurais tendance à leur dire que c'est bien de citer des extraits du *Guépard* (rendons à Lampedusa ce qui lui appartient et non pas uniquement la version filmée), mais que si tout était bien avant, il faut aussi donner de la cohérence entre le budget, l'intervention de ce soir et le débat d'orientations budgétaires précédent et, à un moment, vous interroger entre vous sur ce qu'a pu conduire Prosper Kabalo et ce que maintenant vous préconisez de conduire. Un petit peu de rigueur ne nuirait pas à cet élément.

L'avantage d'un débat d'orientations budgétaires, si certains pouvaient avoir des doutes, c'est de savoir maintenant que les progressistes villeurbannais sont les représentants officiels de La République En Marche et de son gouvernement, et qu'ils peuvent plaider auprès du gouvernement, auprès du ministère de l'Intérieur, des moyens efficaces pour la police nationale sur le territoire de Villeurbanne et non pas des réductions de personnel. Si vous avez des messages à faire passer au gouvernement, faites passer ceux-ci parce que, sans polémiquer, la police nationale a des attributions que n'a pas la police municipale, et faire porter la responsabilité d'une intranquillité sur le territoire de Villeurbanne à la police municipale, c'est mentir aux Villeurbannais, c'est faire preuve de populisme, et ce n'est pas ainsi que l'on construit les choses.

Le budget de ce soir est marqué, et c'est normal puisqu'il est porté par Jonathan Bocquet, par l'ambition et la raison : l'ambition de servir nos concitoyens, la raison de tenir compte d'un environnement économique, mais sans nous enfermer dans un dogmatisme gestionnaire qui, au final, conduirait à l'immobilisme.

Pour synthétiser le budget et l'action politique qui est la nôtre, permettez au socialiste que je suis de citer Jaurès qui proclamait : « L'histoire humaine n'est qu'un effort incessant d'invention, la perpétuelle évolution est une perpétuelle création. » Que cette phrase nous serve d'exemple !

Notre groupe votera donc pour ce budget primitif en ayant déjà la conviction que des délibérations modificatives viendront compléter la concrétisation, illustration de notre volontarisme politique à servir les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Béatrice Vessiller pour le groupe Les écologistes.

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

À mon tour de m'associer aux remerciements formulés auprès des services et de l'adjoint aux finances pour la préparation et la présentation de ce budget primitif 2021.

Il s'inscrit dans un contexte particulier à deux titres : un contexte national évidemment marqué par la crise sanitaire sans précédent, à laquelle nous devons collectivement faire face avec, de ce fait, des dépenses qui n'étaient pas prévues et des baisses de recettes, et un contexte plus local puisque ce budget primitif est le premier d'un nouveau mandat et qu'il doit exprimer la marque de notre nouvelle équipe avec des orientations claires concernant les engagements que nous avons pris devant les Villeurbannaises et les Villeurbannais.

Ces nouvelles orientations commencent à se traduire en 2021 à la fois en fonctionnement et en investissement, dans un budget de 197 M€, qui est en hausse de plus de 6 % par rapport au budget 2020. Une telle hausse est à la fois nécessaire, courageuse et responsable.

Nécessaire pour mieux répondre aux besoins des habitants, que ce soit en termes de services et d'équipements publics ou de transition écologique, sans compter les dépenses liées à la pandémie, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, 7 M€ en 2020.

Courageuse car, dans le contexte compliqué de cette pandémie, et malgré une baisse de l'autofinancement, nous ne sommes pas frileux et nous assumons une forte politique d'investissement et de fonctionnement.

Responsable car appuyé sur une situation financière saine, nous pouvons recourir plus fortement à l'emprunt tout en maintenant une bonne gestion des finances de la Ville avec des ratios maîtrisés.

Les recettes connaîtront une faible hausse au global, on l'a vu, avec une prévision de recettes, d'impôts et de taxes plutôt dynamique pour 2021, même s'il reste une incertitude sur le calcul de la compensation de l'État suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les ménages.

La taxe additionnelle aux droits de mutation, très sensible à l'activité immobilière, est prévue en légère hausse et, en effet, pour l'instant, l'effet Covid ne se traduit pas sur les transactions puisque celles-ci à l'échelle de la métropole restent stables, et c'est une recette intéressante pour la Ville.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse pour de bonnes raisons ou de moins bonnes, la première est en effet moins bonne puisqu'il s'agit de la participation obligatoire au financement des écoles maternelles privées ; même si l'État s'est engagé à la compenser, c'est une dépense dont on se passerait bien. En revanche, citons la hausse de dépenses de fonctionnement avec l'organisation des Invites, un temps festif et convivial que nous espérons pouvoir tenir à l'été 2021 après une année 2020 bien austère en termes d'accès à la culture.

Citons aussi la hausse des fournitures des produits pour la restauration municipale qui achètera plus de produits issus de l'agriculture biologique et qui produira plus de repas, à la fois parce que l'évolution démographique scolaire est en hausse et parce que nous changeons les critères d'accès au service. La restauration scolaire est un service précieux

pour les familles et permet d'offrir un repas de qualité chaque jour aux enfants. Nous nous réjouissons donc de voir un plus grand nombre fréquenter les restaurants scolaires de la ville.

Sur le bio, cela a été dit, rappelons que la loi prévoit au plus tard au 1^{er} janvier 2022 que les repas servis dans les restaurants collectifs comprennent 50 % ou plus de produits issus de l'agriculture biologique ou locaux ou de référence qualité, dont 20 % minimum de produits biologiques. Nous avons encore des marges de progrès même si l'effort est à noter en 2021. Les marchés spécifiques sur des produits particuliers sont une très bonne chose mais nous souhaitons voir se généraliser la pratique à l'ensemble des produits. Nous aurons à prendre un véritable tournant en ce sens.

Nous notons aussi la bonne tenue des charges en matière d'énergie, malgré une augmentation des bâtiments livrés en 2020 et, a priori, une consommation qui devrait s'accroître, mais avec des équipements nouveaux économes en énergie comme le nouveau gymnase Alexandra David-Néel ou la nouvelle crèche Helen Keller et des rénovations de bâtiments. Les dépenses sont contenues, elles sont même à la baisse.

Concernant les dépenses de personnel, elles augmentent de plus de 4 %, c'est nécessaire pour les évolutions de carrière, pour tenir compte de mesures réglementaires, mais c'est aussi lié à une hausse du budget de formation des agents, et cela est une très bonne chose de pouvoir accompagner les parcours professionnels ; c'est aussi lié à la création de postes.

C'est vrai qu'il y aura bien des créations effectives mais, attention, Monsieur l'Adjoint aux finances, quand vous citez la création de 61 postes à la direction de l'Éducation, le terme n'est pas tout à fait approprié puisque ces postes existent depuis de nombreuses années et sont occupés par des vacataires précaires à qui la Ville offre en 2021, pour 50 d'entre eux, un contrat pérenne. Il s'agit donc d'un plan de déprécarisation des équipes d'animateurs du périscolaire et nous nous en félicitons, mais nous considérons que ce n'est qu'une première étape, et c'est bien ainsi que nous avons entendu M. l'Adjoint aux ressources humaines le présenter aussi.

Les dépenses d'équipement, plusieurs d'entre nous l'ont souligné, seront substantielles. Elles se monteront à 51 M€, en hausse de 23 % par rapport au budget 2020. Le programme de travaux sera ainsi plus ambitieux que dans les années passées et c'est nécessaire.

L'effort est notoire sur les écoles, sur les crèches avec la construction du groupe scolaire Simone Veil, le traitement thermique des façades de l'école Louis Armand, la rénovation de l'orangerie à Chamagnieu, et vous savez que nous sommes très attachés à ce lieu et à sa démarche d'écocentre autour de l'éducation à l'environnement, la création de classes à Saint-Exupéry, la création d'une crèche au Carré de Soie et un budget de 2 M€ pour végétaliser six cours d'école, ceci pour lutter contre les îlots de chaleur.

L'enveloppe pour le gros entretien des écoles est sans doute insuffisante mais elle comporte deux types d'opération que nous soulignons : le plan fraîcheur pour le confort thermique des classes dès qu'il commence à faire chaud en mai-juin ou qu'il fait encore chaud en septembre et le plan hygiène pour la rénovation des toilettes. Voyez d'où nous

partons, chers collègues, nous en sommes à nous réjouir que l'on refasse les sanitaires des écoles !

Notons aussi que, dans le secteur sportif, des travaux importants démarreront, notamment la construction du gymnase à Cusset-Bonnevay comme nous l'avons vu dans le film, la reconstruction d'un terrain de tennis couvert rue Pierre-Baratin.

Dans le secteur culturel, notons aussi l'amélioration du confort d'été dans plusieurs bâtiments (l'ENM, la MLIS, le Rize).

Sur cette thématique de la performance énergétique, nous regrettons que le budget alloué au parc privé soit en légère baisse. Attention à ce signal qui devra faire l'objet de rattrapages significatifs dans le futur car le soutien à la rénovation du parc d'habitat privé doit être une priorité, la dynamique sur l'éco-rénovation est réelle grâce aux politiques conjointes et cohérentes entre la Ville et la Métropole.

Nous sommes aussi très attachés aux projets de nature en ville, vous le savez, et s'il y a bien quelques projets intéressants comme le réaménagement du square de la Roseaie ou l'extension du square Alexis Jordan ou encore l'aménagement de jardins partagés ou de squares dans les PUP, le budget de cette politique est tout à fait insuffisant puisqu'il baisse par rapport à 2020, avec seulement 1,047 M€, hors le budget des cours d'école. Par les temps de canicule que nous avons connus l'été dernier, que nous ne cesserons de connaître dans les années à venir, nous avons besoin de nature pour que la ville soit vivable et respirable.

Dans les derniers points de satisfaction, nous notons aussi que, dans les études lancées en 2021, il y aura deux équipements culturels majeurs : les études pour le cinéma de 4 salles dans le projet Gratte-ciel et l'étude pour la future médiathèque du Tonkin.

Pour conclure, ce premier budget de notre mandature est volontariste pour déployer dans notre ville des équipements, des services au quotidien. Les enjeux de la transition écologique sont au cœur de quelques projets, c'est un début. Nous souhaitons les voir largement confortés au cours du mandat et nous agissons tous ensemble, avec vous, Monsieur le Maire, et avec vous tous, chers collègues, en ce sens. J'ai d'ailleurs bien noté que le groupe Villeurbanne Progressiste progressait beaucoup sur ce sujet puisqu'il nous a fait du plus vert que vert, et je m'en réjouis Madame Benhaim. D'ailleurs, j'espère que vous serez aussi enthousiaste quand nous aurons à voter des délibérations sur la zone à faibles émissions, par exemple.

Vous l'aurez compris, nous voterons ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Merci Monsieur le Maire.

Je répondrai aux questions et j'essaierai de lever les inquiétudes posées par les uns et les autres, je ne sais pas si elles sont feintes ou réelles, je ne veux pas en présager, mais je vais les lever les unes après les autres.

D'abord, merci à tous pour la clarté des interventions et pour la posture constructive, et en particulier, je tiens à le préciser parce que ce n'est pas le cas dans toutes les

assemblées, la posture constructive de la représentante de l'opposition qui contribue à élever le débat et à le tirer vers le haut. Je trouve que c'est particulièrement intéressant pour le mandat à venir, cela nous permettra de discuter en intelligence.

Sur les différents éléments qui ont été soulevés, d'abord, même si votre intervention était très constructive, Madame Benhaim, de toute évidence, nous ne sommes pas d'accord sur tout, nous ne serons pas d'accord sur tout pendant le mandat, des désaccords de fond s'exprimeront sans doute à chaque budget et sans doute sur beaucoup de délibérations. Nous l'assumons.

Vous dites d'abord que l'État a joué son rôle dans la crise, effectivement, je ne veux pas polémiquer, l'État a sans doute fait ce qu'il a pu faire, en tout cas il a tenté un certain nombre de choses pour gérer cette crise imprévisible et sur laquelle tout le monde, à tous les niveaux, essaie de faire au mieux. Sur ce point, je vous rejoins. En revanche, sur le soutien aux collectivités (cela fera l'objet d'un vœu tout à l'heure), on ne peut pas dire que l'État soit au rendez-vous du soutien aux grandes collectivités. Vous avez fait mention d'une délibération qui arrive plus tard à hauteur de quelques dizaines de milliers d'euros, je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait à l'échelle d'une ville comme Villeurbanne, c'est-à-dire les 7 M€ engendrés par la crise Covid en dépenses supplémentaires et en perte de recettes.

Ensuite, sur la taxe d'habitation, vous dites que l'État s'est engagé à payer à l'euro près, j'espère que vous pouvez parler au nom du gouvernement non seulement jusqu'en 2022 mais aussi après 2022. La question, c'est aussi à l'euro près mais sur quelle base, sur quelle évolution des taux puisqu'on restera sur une année 2017 et on ne sait pas si sera prise en compte l'évolution des configurations de la fiscalité et des bases de loyer.

Ensuite, vous dites qu'il faut que tout change pour que rien ne change, la formule m'a étonné. Je ne sais pas si cela veut dire que les membres de votre groupe qui étaient dans l'ancienne équipe se reconnaissent dans la nouvelle équipe, j'en serais fort heureux.

Vous citez l'évolution des dépenses de fonctionnement et, pour les expliquer, les Invites et le Covid, et vous dites que même si on les retranche, cela reste à hauteur de 3,26 %. Vous avez raison mais vous oubliez aussi de retrancher le transfert de la cuisine centrale du CCAS, ainsi que le financement des maternelles privées qui a une incidence que nous ne maîtrisons pas, qui nous est imposé par l'État. Il compense par ailleurs mais cela a un effet sur l'augmentation des dépenses. Il faut ajouter l'évolution réglementaire à hauteur de 1,5 % pour les masses salariales.

Ce sont aussi des choix forts que nous assumons, j'y reviendrai ensuite.

Vous citez le taux de 0,14 % qui correspondait à la hausse des dépenses de fonctionnement en 2019. Là aussi, je vous rejoins, c'était un choix, un cadrage. M. Brissard a parlé d'austérité sur le mandat précédent, effectivement, quand on est à +0,14 % de dépenses de fonctionnement alors que l'on sait que les évolutions réglementaires et les évolutions de la masse salariale sont au-dessus, cela veut bien dire qu'on était cette année-là sur une mesure d'austérité et sur un budget qui était particulièrement contraint. De plus, vous l'avez précisé, c'était une année d'Invites, c'est dire à quel point on s'était serré la ceinture !

Nous restons sur une prévision d'un désendettement à hauteur de 1,7 année, il est un peu tôt pour s'affoler sur l'évolution des ratios de la Ville.

Vous parlez aussi de cette ligne sur la police municipale, j'ai tout à l'heure évoqué la coquille qui explique le fait qu'on a l'impression que cela n'augmente pas, il faut bien ajouter 1 M€ à la ligne, cela affiche clairement notre ambition. Pour l'instant, tous les postes ne sont pas pourvus, c'est une difficulté que connaissent nombre de collectivités et qui nous a amenés d'ailleurs à revaloriser le régime indemnitaire. Cela fera l'objet d'une délibération tout à l'heure, je n'irai pas plus dans le détail.

Je ne reviens pas sur les débats sémantiques sur la création de postes. Quand on passe d'une vacation à un poste pérenne, c'est une création de poste. Effectivement, c'est une déprécarisation puisqu'on pérennise un poste, cela permet un saut qualitatif, notamment sur l'éducation, mais j'y reviendrai aussi.

Ce qui me semble très important de dire, et c'est le groupe Génération.s qui me donne l'occasion de revenir sur quelque chose qui me tient à cœur, c'est cette redéfinition de la performance. Oui, je l'ai déjà dit lors du DOB, je le redis, lorsqu'on vise une bonne gestion sur Villeurbanne, sur le mandat qui va venir, cela ne veut pas seulement dire faire attention aux ratios financiers, cela veut aussi dire faire attention à la qualité du service public, à la couverture en équipements publics, au bien-être des agents qui travaillent dans notre collectivité et, évidemment, à notre performance environnementale. C'est un enjeu extrêmement fort mais cela ne se fait pas aux dépens des ratios financiers.

On peut toujours considérer que l'on peut investir plus. J'observe quand même que nous sommes sur un des plus hauts niveaux d'investissement des dernières décennies, on ne peut pas dire que nous sommes peu ambitieux. Il me semble d'ailleurs nécessaire de préciser que cet investissement est aussi rendu possible par des recettes d'investissement assez exceptionnelles dont on ne peut pas forcément préfigurer qu'elles seront à la même hauteur les prochaines années, il faudra chercher les recettes nécessaires pour assurer un même niveau d'investissement. Nous maintenons les subventions aux associations, aux centres sociaux, nous jouons notre rôle à plein.

Le contexte sanitaire est en train de balayer le programme municipal de centaines d'exécutifs en France, il ne remet pas en cause le nôtre, et si c'est possible, c'est grâce à la bonne santé financière de notre collectivité. Si nous nous réjouissons d'avoir pu profiter de cette situation pour répondre à la crise et pouvoir assurer notre plan de mandat dans de bonnes conditions, cela nous engage aussi à avoir de la considération pour les choix et les logiques qui ont permis d'être dans une telle situation.

Pour reprendre une fable qui a été utilisée dans une autre assemblée, oui, Villeurbanne a été fourmi, elle a gardé des réserves pour l'hiver, mais là c'est l'hiver, c'est la crise sanitaire, la crise économique, la crise sociale et la crise environnementale. En hiver, on met du bois dans la cheminée et c'est ce que nous faisons en augmentant nos dépenses d'équipement, nos dépenses de personnel, en assurant de meilleurs services publics, de l'investissement pour le plan de relance, en mettant des moyens pour la transition écologique par conviction de son urgence.

Oui, nous allons emprunter à hauteur de 30 M€, ce n'est pas rien, c'est un choix fort, mais nous sommes en pleine crise et les taux d'intérêt sont au plus bas. Si nous ne

recourons pas au levier de la dette dans une telle situation, je ne vois pas à quel moment nous pourrions le faire, il faut juste interdire aux collectivités d'y recourir.

La dette est un levier de gestion dont usent les ménages, les entreprises et aussi les collectivités. Nous avons des besoins d'équipement, il est urgent d'y répondre. Nous croyons au service public, il est urgent de le consolider. Nous avons des services en tension aussi, et je le dis d'autant plus facilement que je le disais déjà sur le mandat précédent quand j'étais simple président de groupe.

Nous poursuivrons l'effort de ce côté mais pas naïvement, pas doctement, nous le ferons en questionnant l'organisation de notre collectivité. Tout n'est pas une question de moyens financiers. Hors de question pour moi de dire que nous ferons mieux avec moins, ce ne sera pas mon discours, mais nous ne dirons pas non plus que l'on peut toujours faire mieux, que l'on peut toujours faire plus. Précisons qu'il ne suffit pas de cumuler des fonds d'investissement pour sortir des équipements, cela demande des moyens humains, une stratégie, une prospective. Précisons aussi qu'il ne s'agit pas de recruter des agents pour améliorer le service public.

Ce budget est le premier exercice de mise en responsabilité d'une nouvelle équipe, c'est la confrontation à une réalité. Je le disais lors des arbitrages citant un grand homme du Panthéon radical : « Gouverner, c'est choisir. », et je me souviens avoir ajouté lors d'un arbitrage « Choisir, c'est renoncer. » J'ai peut-être trahi ce jour-là ma personnalité pessimiste, en fait, je ne faisais rien d'autre que partager une conviction.

Nous ne sommes pas au pouvoir, cela ne veut rien dire, nous sommes en responsabilité, et cela veut tout dire.

Je veux dire à certains de mes collègues que la posture du mieux-disant est confortable dans l'opposition mais moins dans la majorité. Sur certaines comparaisons, si nous ne sommes pas aussi hauts que dans d'autres communes, c'est parce que, sur de nombreux domaines, nous partons de beaucoup moins loin.

Je me souviens qu'un maire d'une grande ville de la région qui était venu nous voir collectivement nous avait avoué qu'une fois arrivé au pouvoir, il avait divisé par trois son ambition en termes d'investissements par rapport à ce qu'il avait annoncé dans la campagne. Plutôt que de prendre son exemple, je pense qu'il faut s'en tenir à une ambition que l'on peut tenir, c'est être dans une posture de réalisme. On peut toujours multiplier par deux ou par trois le moindre chiffre présenté dans le budget prévisionnel, cela ne coûte rien de le dire mais cela nous coûterait beaucoup de le faire.

Augmenter nos dépenses de fonctionnement, c'est diminuer notre autofinancement, c'est donc mettre en péril notre capacité d'investissement. Or, vous nous dites qu'il faut investir plus, pour cela, il nous faut maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Adopter une posture de responsabilité, c'est tout cela. Ce n'est pas adopter une posture de contrainte mais nous assurer finement que nos choix sont faits selon nos besoins et selon nos capacités. Beaucoup de groupes l'ont dit et je les en remercie, c'est ce que nous faisons, nous assurons les politiques les plus ambitieuses possible sans nous interdire de vouloir que l'ambition dure dans le temps.

Je remercie donc les groupes de la majorité d'avoir montré à quel point nos ambitions transpirent dans ce budget prévisionnel. La transition écologique, initiée par Agnès

Thouvenot, est bien enclenchée. On le voit dans une pluralité de lignes mais, au-delà du doublement des enveloppes fléchées, cela n'apparaît pas toujours dans un certain nombre d'investissements et budgets de fonctionnement parce que nous avons infusé cette question. C'est un élément fort de la feuille de route d'Agnès Thouvenot, l'idée de considérer que la transition écologique est partout et tout le temps. C'est un préalable à l'ensemble de nos questionnements. Plus de 9 M€ consacrés à des investissements de développement durable, et tous les autres sont aussi considérés dans une ambition de développement durable.

L'ambition pour l'éducation est là, cet investissement massif pour nos écoles publiques, c'est une conviction politique. L'égalité des chances commence à l'école. L'émancipation commence à l'école. Très clairement, il n'y a pas de meilleure lutte contre le séparatisme que d'offrir un service public de qualité dans les écoles publiques. La meilleure lutte contre le séparatisme, c'est l'école publique.

M. Gluck pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! a parlé d'un budget offensif, je crois effectivement que c'est un budget offensif, un budget courageux a dit Mme Vessiller qui a souligné de nombreux points de satisfaction, et je l'en remercie. Je remercie plus largement les groupes Communiste et Républicain, Insoumise Ensemble, Les socialistes qui ont salué un budget qui mise sur l'avenir, l'émancipation, la solidarité, l'écologie, avec ambition et raison pour reprendre les mots de Yann Crombecque.

Nous proposons un budget en responsabilité : responsabilité de répondre à la crise, responsabilité d'être à la hauteur du programme municipal que nous avons présenté aux Villeurbannais, pour lequel ils ont voté pour nous, responsabilité de préserver le bon état financier de la Ville, et je dis, pour conclure, ma fierté de présenter ce premier budget primitif d'une belle majorité, d'une majorité audacieuse au service de l'intérêt général.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. Je dois noter que, pour une première présentation d'un budget primitif, on a presque l'impression que cette délégation vous la souhaitiez du fond du cœur au regard du talent que vous mettez à défendre ce budget et le travail qui a permis d'y aboutir. Je tiens également à remercier les services qui vous ont accompagné dans cette démarche et pour la qualité de dialogue qui a eu lieu entre l'ensemble des élus.

Quelques mots de réaction.

Un premier d'abord à l'attention des élus : peut-être est-ce l'effet non-présentiel mais j'invite chacune et chacun dans leur prise de parole à être vigilant à ce que leurs mots ne dépassent pas leur pensée. On a pu comprendre à un moment que M. Brissard reprochait à ce budget un manque d'engagement en matière de transition écologique et qu'il prêtait à la première adjointe en charge de la transition le caractère de symbolique, je ne crois pas que cela reflète tout à fait ses pensées ni la qualité du travail qui a été mené depuis des semaines avec l'ensemble des adjoints. En tout état de cause, au regard de ce qu'a dit le groupe Les écologistes, j'ai été surpris qu'ensuite on ait les félicitations de ce groupe.

Je pense, encore une fois, que c'est soit le flux soit les propos qui n'ont pas été complètement entendus.

Sur le deuxième aspect, je remercie Béatrice Vessiller qui a pris la parole au nom du groupe Les écologistes, je m'associe à elle sur la nécessité d'avoir une très forte ambition

en matière d'espaces verts. Nous savons vous et moi, Madame la Conseillère et Madame la vice-Présidente à l'urbanisme de la Métropole, qu'il s'agit aussi que nous nous mettions d'accord assez rapidement sur la programmation pluriannuelle d'investissement au niveau de la Métropole, mais je ne doute pas que nous allons trouver assez rapidement des éléments d'accord qui nous permettront d'engager ces grands projets de verdissement, notamment avec la création de grands parcs qui sont liés à des opérations publiques d'aménagement notamment. Sur ce point, nous avons la même vision, la même impatience de pouvoir réaliser cela dès l'année 2021, quand la PPI sera votée au niveau métropolitain, ce qui permettra aussi de stabiliser la PPI de la ville.

Le dernier point, puisque M. Bocquet a noté le caractère constructif de l'intervention de Mme Benhaim, je vais me permettre d'en noter le caractère le moins constructif, celui sur la sécurité et le procès d'intention en lenteur qui est fait à cette majorité concernant l'installation de l'équipe mobile de police de proximité.

Oui, Madame Benhaim, nous avons fait le choix de la concertation avec les agents et, plutôt que de faire des effets d'annonce, de communiquer sur Twitter en matière de sécurité, nous avons d'abord travaillé avec les agentes et les agents qui devront être dans ce véhicule mobile. Nous avons pris ce temps pour le commander. Il l'a été voici maintenant un mois, il se trouve que nous sommes dans une crise dans laquelle le processus industriel n'est pas toujours fluide. Le constructeur nous a donc annoncé un délai de 24 semaines de livraison, il n'en reste plus que 22. Nous suivrons bien entendu ce délai de livraison avec beaucoup d'attention, et nous comptons sur vous aussi pour le faire.

Je voudrais le redire, j'espère que nous ne passerons pas le mandat à polémiquer autour de la question de la sécurité. D'abord, s'il y a une chose qui ne vous le permet pas, c'est le nombre de personnes qui étaient dans l'équipe précédente sur ce sujet et qui sont encore aujourd'hui présentes dans cette équipe, et je trouve que recevoir des leçons de cette nature, ce n'est pas très raisonnable ; par ailleurs, je crois que les Villeurbannaises et Villeurbannais attendent autre chose de nous sur un sujet aussi sensible, ils attendent que nous travaillions ensemble.

Il me semble que M. l'adjoint en charge de la sécurité, Yann Crombecque, vous a fait des propositions en ce sens, nous serions ravis de pouvoir bénéficier de votre soutien pour le classement du Tonkin en quartier de reconquête républicaine. J'entends dire que ce n'est pas complètement gagné, nous serions ravis de pouvoir compter sur vous pour aller à la rencontre des habitants, écouter leurs demandes en matière de sécurité et construire avec nous des solutions de réponse.

Pas d'inquiétude non plus, il y aura aussi une DM21 dans laquelle nous serons amenés à parler du déploiement complémentaire d'un certain nombre d'outils liés à la vidéo verbalisation ou à d'autres aspects de la sécurité.

En tout cas, je vous remercie toutes et tous, au-delà des propos que je viens de tenir, qui sont bien normaux, nous sommes dans un exercice contradictoire, pour la qualité des interventions, le fait d'avoir respecté le timing. Cela permet à chacune et chacun de prendre connaissance des nuances par rapport à ce budget.

Je vais donc maintenant soumettre ce rapport au vote.

- Adopté à la majorité (48 pour - 7 contre) -

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour l'adoption du budget primitif 2021 qui était un premier élément important de ce mandat.

2 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE – RECOURS AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, est-ce que ce rapport appelle un commentaire de votre part dans la mesure où il n'y a pas de demande de prise de parole ?

M. Jonathan BOCQUET.- Non, j'ai présenté ce qu'est une gestion active de la dette en commission finances, je ne suis pas sûr qu'il faille revenir dessus.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 – OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de demande intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

4 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

5 – CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AUX AIDES FINANCIÈRES APPORTÉES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Est-ce que, Monsieur Bocquet, vous voulez en dire un mot ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je vais présenter brièvement cette délibération qui est assez classique, qui nous permet de créer le cadre de la gestion budgétaire des aides qui sont apportées par la Ville en matière de production de logements sociaux.

La Ville contribue, selon un barème assez précis, à toutes les opérations de production de logements sociaux, constructions neuves ou acquisitions améliorations. Une fois que cette autorisation de programme sera ouverte, elle nous permettra d'affecter opération par opération tous les financements apportés en la matière au fur et à mesure du mandat.

C'est dans la longue tradition d'accueil de Villeurbanne, avec la conviction qu'une ville populaire, c'est une ville qui assure le logement comme droit universel. Sans vouloir trop anticiper sur l'intervention du groupe Communiste et Républicain, je propose que ce soit Mme Agnès Thouvenot qui réponde à ce groupe ensuite.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Communiste et Républicain, Mme Betend ?

Mme Muriel BETEND.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

À travers ce rapport particulier, je souhaite aborder plus largement la question de la politique municipale en matière de logement social.

Dans son dernier rapport sur le logement en France, la fondation Abbé Pierre estimait que plus de 14 millions de personnes étaient touchées par la crise du logement. Payer le loyer, la facture de gaz ou d'électricité, ou même simplement trouver un logement décent, les situations sont diverses et la gravité variable, mais le constat est là : pour plus d'une personne sur cinq, le logement est un problème.

Ce rapport date du janvier dernier, c'est-à-dire avant la crise sanitaire. Il y a donc hélas de fortes raisons de craindre que la situation ait empiré depuis. Aujourd'hui, en France, la majeure partie de la population est éligible au logement social qui ne représente qu'une partie minime du parc immobilier. De cet écart résultent plusieurs conséquences : de très nombreuses demandes sont rejetées et, pour celles qui sont acceptées, le délai d'attente est très long, entre un et deux ans.

Alors que la crise sanitaire a amputé les revenus de nombreux Français, que ce soit à cause du chômage partiel ou des fermetures forcées, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour réduire le coût du logement : pas de moratoire sur les loyers, pas de réévaluation des taux d'intérêt pour alléger les mensualités. Tandis que l'on offre des milliards à des entreprises qui licencient, cette année encore, on prélèvera quelques milliards dans la poche des plus modestes en rognant sans vergogne sur les APL. Voler aux pauvres pour donner aux riches, on est bien loin de l'esprit de Noël !

Il y a un peu plus de vingt ans aujourd'hui, le 13 décembre 2000, la loi solidarité renouvellement urbain était adoptée, portée par Jean-Claude Gayssot, ministre communiste du Logement, cette loi instaurait l'obligation pour les grandes agglomérations de consacrer une part importante de logements sociaux. Le droit à la ville pour tous, y compris pour les plus modestes, était affirmé. Vingt ans après, alors que de nombreuses communes se refusent à atteindre le minimum légal de 25 % de logements sociaux, Villeurbanne a dépassé les exigences de la loi. Nous ne pouvons qu'être fiers de cette politique qui honore notre ville.

Conformément aux engagements pris, notre majorité compte aller encore plus loin en visant environ un tiers de logements sociaux d'ici la fin de ce mandat. C'est le sens de

cette délibération qui prévoit une enveloppe initiale de 3 M€ pour soutenir le logement social sur cette période, et il va de soi que nous y sommes favorables.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Betend. Madame Thouvenot, vous voulez dire un mot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Oui, quelques mots après cette intervention du groupe Communiste et Républicain que je remercie.

En effet, Villeurbanne continuera à porter haut et fort l'ambition du logement social parce que c'est un bien commun, le logement est un bien de première nécessité ; plus qu'un simple toit, le logement permet d'habiter un lieu, c'est exister, prendre place dans la société mais c'est aussi manger, dormir, se divertir, recevoir quand on le peut en temps de non-Covid et avoir une intimité.

Comme la Ville l'a fait dans les mandatures précédentes, nous réaffirmons ce cap ambitieux avec une volonté de continuer à construire du logement accessible au plus grand nombre : 28 % de logements sociaux, c'est le taux aujourd'hui à Villeurbanne, nous respectons bien la loi SRU, mais il faut continuer à produire parce que, comme il y a une augmentation du nombre de logements à Villeurbanne, proportionnellement, le taux pourrait baisser.

Il faut continuer à construire aussi parce que les besoins sont immenses. Nous enregistrons à Villeurbanne plus de 9 000 demandeurs de logements sociaux et nous devons dire que nous attendons avec inquiétude les chiffres 2020 parce qu'il y a une baisse importante de la production de logement social sur la métropole. Auparavant, nous avions des attributions de l'ordre de six à sept demandeurs pour un logement disponible, nous sommes probablement vers une augmentation de douze à treize demandeurs de logement social tellement les bailleurs sociaux ont baissé leur production, sauf à Villeurbanne où nous avons continué, et il faut s'en féliciter, à produire autant de logements sociaux, c'est-à-dire entre 300 et 400 par an.

Derrière ces chiffres, ce sont des histoires personnelles, des trajectoires de vie qui sont empêchées, des difficultés à enrayer des inégalités sociales et des risques accrus pour la santé, notamment avec le surpeuplement comme le soulignent les enseignements liés au Covid. Les commissions d'attribution dans lesquelles certains d'entre nous siègent permettent d'incarner ces situations sociales particulièrement difficiles, notamment en raison de l'inflation très forte des prix du logement dans le parc privé. Ce sont des locataires du parc privé qui se retrouvent parfois sans logement quand celui dans lequel ils vivent est vendu. Ce sont aussi des personnes qui ne peuvent pas déménager parce que la marche est trop haute entre le loyer d'un parc privé qu'ils louaient et le besoin de déménager. Ce sont aussi des jeunes et des moins jeunes qui, enchaînant des conditions d'emploi faites de CDD, ne peuvent accéder au parc privé faute de garanties.

Nous continuerons à construire des logements sociaux, bien sûr dans les programmes neufs mais aussi en acquisition amélioration. Nos vigilances sont vraiment multiples dans un contexte très difficile pour les bailleurs sociaux. En effet, le gouvernement n'a pas du tout prévu de revenir sur la réduction de loyer de solidarité, ce qui obère les capacités d'investissement des bailleurs sociaux dans un contexte d'inflation immobilière et de prix

du foncier également très forts, qui entraîne une concurrence effrénée entre les promoteurs immobiliers qui empêche les bailleurs sociaux de produire.

C'est dans ce contexte que le soutien financier de la Ville qui vient en complément de celui de la Métropole est particulièrement nécessaire pour loger les Villeurbannaises et les Villeurbannais qui en ont besoin.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Thouvenot. Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

6 – GARANTIE D'EMPRUNT ORSOL – ACQUISITION D'UNE PARCELLE, SITUÉE RUE WILLY-BRANDT À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet, vous ne souhaitez pas commenter. Je me permets juste un petit commentaire parce qu'ORSOL est le dispositif qui permet de produire du logement social en bail réel solidaire. La Métropole vient de se doter d'un office foncier solidaire, nous nous en réjouissons, mais il se trouve qu'une des premières opérations qui a été réalisée sous ce montage l'a été à Villeurbanne, avec un office foncier solidaire qui a été monté par une coopérative qui s'appelle Rhône Saône Habitat, qui a notamment participé à la construction du village vertical sur Villeurbanne, et qui est en train de participer à la construction d'un autre projet d'habitat participatif.

C'est juste l'occasion de se dire qu'une des premières opérations en bail réel solidaire sur la métropole sortira de terre à Villeurbanne et qu'ensuite on sera amené à pouvoir en faire d'autres avec l'office foncier solidaire créé par la Métropole.

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

7 – GARANTIE D'EMPRUNT VILOGIA – CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS AU 40, COURS DE LA RÉPUBLIQUE À VILLEURBANNE - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

8 – RÉITÉRATION GARANTIE D'EMPRUNT SFHE – RÉAMÉNAGEMENT DE 2 LIGNES DE PRÊT AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS -

M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

9 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - ALLIADE HABITAT - 101-107, RUE DU 1^{ER} MARS 1943 - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

10 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION - FONCIÈRE D'HABITAT ET HUMANISME RHÔNE - 17-19, RUE BOURGCHANIN ET 5, RUE HECTOR-BERLIOZ - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

11 - ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION DE 4 LOCAUX DE COPROPRIÉTÉ SITUÉS AU 88, RUE HIPPOLYTE-KAHN - Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

12 - CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE LA DÉNOMINATION DES ESPACES PUBLICS, DES BÂTIMENTS ET RUES DE VILLEURBANNE - Mme Katia BUISSON

M. LE MAIRE.- Nous avons deux demandes d'intervention. Katia Buisson qui en est la rapporteure va introduire cette délibération. Madame Buisson ?

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

La commission avait déjà été en partie présentée lors du dernier Conseil, je tâcherai d'être brève.

Je me réjouis de vous soumettre cette délibération relative à la création d'une commission municipale chargée de la dénomination des espaces publics, des bâtiments et des rues de Villeurbanne.

La création de cette commission s'inscrit dans la transition démocratique que nous mettons en œuvre et permettra aux Villeurbannais de mieux s'approprier leur patrimoine.

L'objectif est également d'institutionnaliser un espace de débat, de réflexion, afin d'aborder cette compétence municipale de façon transparente et dépassionnée.

La commission sera donc présidée par M. le Maire et sera composée d'un collège de membres permanents avec des élus, dont un représentant de la minorité. Il sera ainsi

veillé au respect de la représentativité et de la pluralité du Conseil municipal. À ces membres élus viendront s'ajouter des citoyens membres d'instances représentatives tels que l'interquartier mémoire et patrimoine, le conseil des aînés ou encore le conseil villeurbannais de la jeunesse.

Des représentants de l'assemblée citoyenne seront également ajoutés à ce collège de membres permanents lorsque celle-ci sera créée. D'autres membres élus et non élus seront également invités en fonction du contexte géographique et historique de la demande étudiée par la commission.

En appui technique, le président de la commission pourra convier tout chercheur et/ou service compétent afin d'éclairer les débats.

La première réunion de la commission aura pour but l'édification d'une charte de fonctionnement qui prendra en compte les grands enjeux liés à cette compétence municipale.

La création de cette commission est donc la première étape d'un travail approfondi d'appropriation de notre patrimoine et ainsi de construction de notre mémoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Buisson. Je ne peux m'empêcher de remarquer que les références économiques des Radicaux de gauche sont assez éclectiques.

Il y a deux demandes d'intervention. La première pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, cette délibération n'est pas une surprise puisque vous nous l'aviez annoncée en réponse au vœu que nous avons proposé pour la dénomination en hommage à Samuel Paty. Je ne sais pas si c'est notre vœu qui a provoqué l'idée même de cette commission ou si vous l'aviez peut-être déjà pensée, quoi qu'il en soit, nous saluons cette initiative, nous l'avions déjà dit. Nous sommes ravis de pouvoir la voter et que vous puissiez proposer d'y associer un représentant de l'opposition.

Je ferai simplement une petite remarque : dans la composition qui est proposée, vous suggérez d'inviter le cas échéant des chercheurs, j'imagine des chercheurs en histoire qui me paraissent être les plus adaptés. On pourrait regretter que vous n'ayez pas désigné par exemple une ou deux personnalités expertes de manière permanente, que vous auriez pu vous-même d'ailleurs, Monsieur le Maire, désigner, cela pourrait faire partie de vos attributions. Sur le territoire de la ville, on a et on connaît un certain nombre de personnes qui sont engagées d'un point de vue mémoriel, des historiens locaux qui souvent ont publié, qui auraient eu sans doute à cœur de participer.

Je vous invite éventuellement, dans les personnes que vous suggérez d'inviter, de pouvoir les associer. Je pense qu'elles seront d'ailleurs honorées de cette pensée et qu'elles pourraient apporter une expertise tout à fait appréciable.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Avant de laisser la parole à Stéphane Frioux, je voudrais vous rassurer tout de suite sur le fait que je n'engagerai pas de recherche en paternité sur cette commission et que j'accepterai de la partager avec votre interpellation et le travail des différents groupes politiques qui avait été proposé.

Je note votre proposition concernant l'association un peu plus systématique. Nous verrons à l'usage s'il est nécessaire de figer la nature des personnes que l'on peut interpellier ou si on peut avoir quelque chose qui évolue. En tout cas, cela me semble une idée à analyser.

Deuxième demande d'intervention, Stéphane Frioux, qui est historien. C'est peut-être aussi ce qui m'a conduit à ne pas complètement stabiliser les choses puisque je suis sûr qu'au moins sur ce mandat nous aurons la vigilance de l'adjoint à la culture sur cet aspect. Monsieur Frioux ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Disons-le d'emblée, le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s se réjouit de la création de cette commission. Les dénominations d'espaces publics et de bâtiments sont un acte important pour la vie quotidienne des habitants de la commune, cellule de base de la République. C'est par une école, une place, une aire de jeu, le nom de la voie où l'on habite que l'on construit dès le plus jeune âge ses repères dans la société. C'est aussi une sorte de petit panthéon communal qui se constitue, mandat après mandat, de sorte que l'on sait généralement identifier des spécificités toponymiques entre communes communistes par exemple et communes dirigées par des équipes post-gaullistes.

Un historien lyonnais a montré que c'est dès 1840 qu'on a cherché à changer des noms de rue en dehors de toute considération politique, mais pour remplacer des noms - je cite les mots de l'époque - « d'une crudité indécente ou disgracieuse ». Les propriétaires de la rue Misère pétitionnèrent contre ce nom qui portait un préjudice réel à la valeur de leur propriété. Espérons qu'à Villeurbanne, la rue des Fleurs ou la rue du Nord n'influencent pas dans leur dénomination le marché immobilier !

Chaque époque laisse quelque chose d'elle dans les choix de dénomination qu'elle opère, et ce pour le pire comme pour le meilleur. J'appartiens à une génération qui a grandi dans des écoles Jean Jaurès, et a vécu l'apparition de places ou de bibliothèques François Mitterrand dans un certain nombre de villes ou de communes au tournant du siècle dernier.

Je suis aujourd'hui fier de saluer le travail déjà entrepris depuis plusieurs mois, et ceci pour répondre à Loïc Chabrier en particulier, de Katia Buisson, conseillère déléguée à la mémoire et à la politique patrimoniale.

Il y aura matière à faire, malgré la densité de notre ville où peu de rues nouvelles peuvent être créées, avec les futurs aménagements de GrandClément gare, de Saint-Jean et les groupes scolaires futurs.

La responsabilité du politique, c'est de décider en matière de toponymie, de rééquilibrage entre les genres et les différentes catégories sociales qui méritent d'être honorées, mais avoir une expertise avant de décider est encore mieux, et Monsieur le Maire a rappelé qu'il pouvait être fait appel à des historiens, je pourrai donner des noms si vous le

souhaitez. C'est une possibilité offerte par la délibération dont on espère qu'elle sera saisie.

Sans vouloir en rien influencer la commission, après les hommages déjà rendus à Samuel Paty le mois dernier et à Valéry Giscard d'Estaing en début du Conseil, je saluerai donc la mémoire, à quelques jours de tirer le rideau sur cette année qui restera dans les livres d'histoire, par ordre alphabétique d'apparition, de douze étoiles dans leur genre, parité femmes/hommes, à savoir : Claire Brétécher, Daniel Cordier, Annie Cordy, Jean-Loup Dabadie, Manu Dibango, Juliette Greco, Gisèle Halimi, Ennio Morricone, Michel Piccoli, Alain Rey, Cécile Rol-Tanguy ou encore Anne Sylvestre.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. Je tiens également à m'associer aux remerciements pour le travail qu'a fait Katia Buisson dans la préparation de la mise en place de cette commission.

De mon côté, juste avant de soumettre ce rapport aux voix, je vous confirme le fait que je souhaite que le travail puisse aller vers une féminisation d'un certain nombre de noms de rues ou de places. Nous héritons de l'histoire et avons donc beaucoup de retard en la matière. L'équipe précédente avait commencé à engager ce rééquilibrage, je compte sur la commission, sans indiquer que ce soit une contrainte de ma part, pour qu'elle soit toujours vigilante à ce rééquilibrage.

Le deuxième élément, c'est qu'il me semble extrêmement important que cette commission travaille dans un esprit de responsabilité. Notre société, qualifions-la comme cela, est inflammable, il revient aux responsables politiques de prendre des décisions qui vont dans le sens de l'apaisement et pas dans celui qui viserait à mettre de l'huile sur le feu. Cela ne veut pas dire qu'il faut se laisser gagner par le politiquement correct en toute chose mais il faut avoir à l'esprit les fractures de notre société et continuer à prendre en compte l'histoire particulière de notre territoire et sa tradition d'accueil. Cette société villeurbannaise multiculturelle doit aussi se traduire dans l'espace public avec les dénominations qu'elle retiendra. C'est reconnaître ce que chacun a apporté à ce territoire dans sa globalité.

Les groupes m'ont interpellé sur le fait qu'ils n'étaient pas tous représentés dans cette commission mais la commission, bien sûr, aura à cœur d'étudier toutes les propositions qui seront faites par les conseillers municipaux avec la plus grande attention.

Madame Buisson, voulez-vous dire un mot avant que je soumette le rapport aux voix ?

Mme Katia BUISSON.- Je pense que vous avez dit l'essentiel, notamment par rapport à la parité et à l'importance que l'on aura à donner à certaines directions. C'est aussi pour cette raison qu'a été pensé le fait d'établir une charte de fonctionnement.

Je rassure M. Chabrier, même si cela a été déjà fait, sur le fait que je ne l'ai pas attendu pour travailler sur ma délégation, en lien avec les services, sur le fait de créer cette commission et de soumettre une délibération, délibération qui a été pensée pour être relativement souple et permettre à M. le Maire de pouvoir inviter tout expert au sens large lorsqu'il le souhaite.

Je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup d'autres choses à dire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, je soumetts donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

On me signale que l'intervention qui a été faite par le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s était commune avec le Cercle radical et Place Publique.

13 – REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENT.E.S DE LA POLICE MUNICIPALE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai quatre demandes d'intervention. Monsieur Gluck, souhaitez-vous en dire un mot ?

M. Olivier GLUCK.- Oui, je veux bien dire quelques mots pour présenter la délibération qui est très technique mais qui a un sens politique assez important.

Je voudrais d'abord adresser une fois de plus mes vifs remerciements au personnel de la police municipale qui exerce un métier difficile, de plus en plus sous tension. Son travail est essentiel pour assurer la tranquillité publique et préserver le cadre de vie des habitants, mais il est important de souligner que tout ne peut pas reposer sur elles et sur eux car de nombreux sujets sont du ressort de la police nationale, comme l'a rappelé Yann Crombecque tout à l'heure.

Pour plus de tranquillité publique, il convient également de s'appuyer sur des médiateurs et éducateurs de rue, comme cela a été souligné dans le débat sur le budget. Pour avoir participé, en compagnie de Yann Crombecque, à des échanges avec des collectifs d'habitants du quartier des Gratte-ciel sur ces questions, cette politique de tranquillité publique doit également s'appuyer sur la co-construction avec les habitants eux-mêmes qui, bien souvent, ont des solutions de proximité à proposer. L'adjoint à la sécurité pourra sans doute développer ce point s'il le souhaite.

Pour en revenir à la délibération, cette augmentation du régime indemnitaire de la police municipale a été décidée tout d'abord pour la reconnaissance du travail accompli par les agentes et agents sur le terrain. Nous avons rencontré les organisations syndicales et les agents eux-mêmes pour définir les modalités de cette revalorisation.

Il s'agit aussi de fidéliser les effectifs et d'être plus attractif en tant que Ville qui recrute.

L'attractivité ne repose pas seulement sur l'augmentation du régime indemnitaire mais aussi sur d'autres éléments, d'action sociale en particulier, qui concernent tous les personnels de la collectivité et sur lesquels nous travaillerons également.

Je remercie la DRH qui a œuvré encore récemment pour augmenter le nombre de postes ouverts au recrutement pour la police municipale. La DRH veillera également quotidiennement à la promotion des postes ouverts à travers la publication d'annonces sur des sites nationaux et la mise en place d'un jury permanent qui peut se réunir quasiment chaque semaine. Il permet à la direction de la Prévention Médiation Sécurité de convoquer les candidats qui correspondent au profil dans des délais très courts.

L'objectif est bien d'augmenter les effectifs de la police municipale pour arriver à 52 agents en poste d'ici à la fin de l'année 2021 et à 75 agents d'ici à la fin du mandat.

Nous étions à 39 agents en poste cet été, 5 recrutements sont en cours de finalisation pour une prise de poste en début d'année prochaine.

Si cette délibération est votée, la Ville fera alors le maximum qu'elle puisse faire dans le cadre réglementaire quant à la rémunération des personnels de la police municipale.

Je propose aux différents intervenants d'éventuellement poser leurs questions pour apporter plus de détails si c'est nécessaire quant à la revalorisation qui a été mise en place.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. J'ai une première demande d'intervention pour le Cercle radical et Place publique, Katia Buisson.

Mme Katia BUISSON.- Je vous remercie. Ce sera également au nom du groupe Les socialistes et citoyen.ne.s. villeurbannais.e.s.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous avons besoin de nos policiers municipaux. Ils sont essentiels à la vie de la commune, à la prévention, à la surveillance et à la tranquillité. Ils doivent être plus correctement indemnisés, reconnus et protégés. Nous nous réjouissons donc de l'avancée que représente cette délibération.

Conformément à ce qui avait été annoncé durant la campagne, cette délibération propose d'augmenter la rémunération des agents de police municipale. Cette augmentation est également un facteur d'attractivité dans une période de forte concurrence entre les villes et alors que nous souhaitons résolument augmenter les objectifs, comme nous nous y étions également engagés.

La police municipale a en charge de nombreuses missions, notamment celle de faire respecter les arrêtés municipaux pris par le maire. Dans le contexte actuel, elle veille au respect des consignes sanitaires et de l'ouverture des commerces.

Nous souhaitons disposer d'une police municipale de proximité en lien avec les habitants. Cela passe notamment par une vie politique forte et résolue de prévention et qui assure le vivre ensemble en toute tranquillité, cela en partenariat avec l'ensemble des acteurs comme l'État, les associations, la Métropole ou encore les habitants.

Nous pouvons cependant nous interroger sur le fait que la police municipale soit de plus en plus impliquée dans la gestion quotidienne de l'ordre public. Les policiers municipaux ne peuvent pas, Yann Crombecque l'a rappelé tout à l'heure, en droit et en principe, se substituer aux policiers nationaux, ils ne sont pas compétents sur l'ensemble du territoire et ne dépendent pas du ministre de l'Intérieur.

Nous sommes donc inquiets car la loi de sécurité globale veut, à titre expérimental, dans les communes employant plus de 20 agents de police municipale, que celle-ci puisse exercer certaines compétences de police judiciaire. Cela ne va que renforcer les inégalités entre les communes en fonction de leur taille mais aussi de leurs moyens. Or, cette concurrence entre les communes qui peinent déjà toutes à recruter des policiers municipaux n'est que trop présente. Si toutes les communes sont, en revanche, traitées de

la même manière par l'État, c'est lorsque celui-ci fait peser, encore une fois, de nouvelles responsabilités sur elles et leurs agents sans moyens supplémentaires.

La sécurité publique est une mission régalienne qui doit être assurée par l'État. Les collectivités ont un rôle à jouer mais les communes ne peuvent être la variable d'ajustement de politique de baisse d'effectif de la police nationale.

La sécurité est une garantie de nos libertés, elle mérite une reconnaissance plus grande, et cette délibération y contribue. Ainsi, nous les groupes Cercle radical et Place publique et Socialistes et Citoyen.ne.s villeurbannais.e.s, nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Buisson.

Pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, la parole est à Mme Danielle Carasco.

Mme Danielle CARASCO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je voudrais d'abord déclarer avec mon groupe le caractère salubre de la revalorisation du régime indemnitaire de la police municipale. Elle permet de payer les fonctionnaires de police municipale au mieux, comme nous voulons le faire pour tous les autres fonctionnaires de notre mairie. Il était temps !

Cette mesure permet un alignement de la rémunération de nos policiers avec les autres communes de la Métropole, elle est un atout pour aider nos fonctionnaires à rester au sein de la commune ainsi que pour les recrutements que nous allons lancer. En effet, il faut rappeler que ce métier est le quatrième le plus en tension de la fonction publique territoriale avec la désaffection du concours et un turnover très important dans les trois ans suivant le recrutement.

Le passage à l'effectif de 50 - actuellement 34 si je ne me trompe pas - à 75 agents à la fin du mandat, que nous allons accomplir sur Villeurbanne, aura des effets bénéfiques en termes de qualité de service public rendu à la population et de sécurité. Il permettra une plus grande proximité avec les habitants et les habitantes et une charge de travail mieux répartie entre les agents et les agentes de police municipale, notamment pour l'exécution de la mission tranquillité.

Nous nous en réjouissons, et cela d'autant plus que les effectifs de police nationale sont réduits sur notre territoire, notamment pour assurer leurs deux missions de sécurité publique et de prévention.

J'en profite pour souligner qu'en complément des missions de police, nous souhaiterions un renfort des éducateurs de prévention pour humaniser les relations, soutenir les habitants et habitantes, leur donner des perspectives et créer de l'espoir dans les quartiers.

Et de fil en aiguille, notre regard se tourne vers tous les agents de notre collectivité territoriale, toujours en première ligne, qui assurent vaillamment leurs missions de soins, d'animation, d'accueil, coûte que coûte. La liste est longue des métiers concernés, des EHPAD aux écoles, des guichets de mairie au CCAS, du nettoyage des parcs à l'entretien du bâti.

Au-delà des améliorations que nous allons apporter à leurs conditions de travail pour l'année 2021, il nous faudra rester attentifs à leurs demandes et à leurs besoins pendant toute la durée de notre mandat.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans prendre un peu de recul et évoquer rapidement la situation de la police en France. La loi sécurité globale à laquelle nous sommes fermement opposés a été votée en première lecture, elle comporte des chapitres relatifs à la police municipale. Nous en avons pris connaissance. Ils marquent une étape supplémentaire de désengagement de l'État dans la sous-traitance d'activités régaliennes aux collectivités locales et aux entreprises de sécurité privées. Quelques nouvelles prérogatives nous inquiètent : l'utilisation des drones, le port de caméra piéton sont deux exemples. Nous affirmons que la mission éminente des polices est de produire de la confiance et de contribuer à la cohésion sociale. Nous en reparlerons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les écologistes avec M. Quiquerez.

M. Laurent QUIQUEREZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers Villeurbannaises et Villeurbannais,

Cette délibération propose une revalorisation du régime indemnitaire, les primes des agentes et agents de la police municipale. Nous soutenons cette proposition qui permettra à la Ville d'offrir des postes plus attractifs, et le groupe Les écologistes souhaite la contextualiser en trois points.

Tout d'abord, bien loin des images de violence ressassées par les médias, nous tenons à souligner les très bons rapports de la police municipale avec les habitantes et habitants, combinés à une grande efficacité. Une sécurité efficace privilégie la prévention sans éluder la sanction, et le très grand professionnalisme dont font preuve actuellement les agentes et les agents est la meilleure des pédagogies. Au même titre que la tenue et la technicité, c'est un engagement quotidien physique et moral dont nous tenons à féliciter ces personnels et leur encadrement.

Revaloriser ces fonctions de police municipale au service des Villeurbannaises et Villeurbannais et relancer l'attractivité de ces postes doit permettre de pourvoir l'ensemble des 52 postes actuellement budgétés dans un contexte de forte concurrence entre les communes de la métropole et de la région. C'est la clé pour améliorer les conditions de travail des 37 agentes et agents actuellement en poste et pour maintenir un haut niveau de qualité déjà souligné.

Si toutes les études constatent que la vidéosurveillance en espace ouvert a un impact négligeable sur la sécurité effective et les élucidations, elles montrent aussi que les moyens humains sont la clé de la prévention et de la sanction bien comprise. Face à l'illusion techno-police, les écologistes réaffirment la nécessité de cette approche humaine et tiennent à l'objectif d'augmenter les effectifs à hauteur de 75 postes à l'échelle du mandat.

Cet effectif, adapté à la taille de notre ville, permettra d'améliorer la proximité par une meilleure répartition sur le territoire et par l'efficacité de déplacements à vélo.

Un tel effectif permettra d'accompagner les changements de comportement dans les déplacements urbains que la Ville veut susciter : moins de stationnements sauvages sur les trottoirs ou les aménagements cyclables par exemple.

Bien sûr, la hausse des effectifs des policiers municipaux ne doit pas exonérer le gouvernement de donner plus de moyens à la police nationale. Le commissariat de Villeurbanne n'est pas doté des effectifs suffisants pour lutter contre la grande délinquance et les trafics, et pour accueillir les victimes dans de bonnes conditions, notamment les femmes victimes de violences.

Plutôt qu'une loi qui fracture la population et les policiers, on attend du gouvernement des actes pour que la police nationale puisse exercer ses missions avec des agents nombreux et bien formés.

Pour la tranquillité des Villeurbannaises et Villeurbannais au quotidien, pour l'accueil des victimes, pour l'apaisement de la circulation, le groupe Les écologistes soutient ce rapport et votera favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Est-ce que M. Gluck veut ajouter un mot en réponse aux différentes interventions ?

M. Olivier GLUCK.- Non, merci.

M. LE MAIRE.- Si M. Gluck n'intervient pas, je veux le remercier ainsi que les services pour avoir travaillé rapidement à cette évolution, remercier aussi les efforts conjoints avec Yann Crombecque pour positionner le bon curseur en matière de rémunération.

J'ai bien entendu les propos de Mme Carasco, même si le fait qu'elle n'allume pas sa caméra peut m'inquiéter sur les débats à venir sur les questions de vidéosurveillance, mais c'est une petite plaisanterie. J'ai compris que sa caméra ne fonctionnait pas.

Autant nous pouvons accepter d'engager la discussion sur l'évolution de la rémunération, nous l'avons fait sur la base d'une comparaison avec d'autres personnes recrutées sur les mêmes emplois, et c'est ce qui nous a amenés à combler cet écart de fait, autant pour le reste des évolutions, ce sera un travail qui se pliera exactement aux mêmes éléments, c'est-à-dire que s'il y avait des écarts extrêmement importants, nous pourrions réfléchir mais nous n'allons pas vers une augmentation généralisée de tous les emplois demain au regard des efforts significatifs que nous venons de faire sur ce budget, de la nécessité d'augmenter un certain nombre de postes, notamment sur les écoles.

Je me permettrais juste d'alerter sur ce point parce que je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

14 – CONVENTION AVEC LE COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 - CRÉATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

17 - CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

18 - CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

19 - RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL - M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention dont on me dit qu'elle est groupée sur les rapports liés au personnel de la Ville, c'est pour le groupe Communiste et Républicain. Monsieur Gluck, voulez-vous intervenir avant ou après vu que c'est une intervention groupée, je ne suis pas sûr qu'il soit facile pour vous de savoir sur quoi vous serez interrogé ? Comment souhaitez-vous procéder, Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Je vais attendre les questions qui vont sans doute venir.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie, Monsieur Gluck. La parole est à Mme Muriel Betend.

Mme Muriel BETEND.- Je n'interviens pas sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Si vous n'intervenez sur aucune des délibérations sur les ressources humaines, cela ne me pose pas de difficulté, mais c'était une demande que vous aviez faite lors de la réunion des présidents.

Mme Muriel BETEND.- C'est Mme Butet.

M. LE MAIRE.- D'accord, mais vu que ce n'est pas ce qui m'a été indiqué par votre groupe, je ne peux pas le savoir. Je donne la parole immédiatement à Mme Butet.

Mme Antoinette BUTET.- Bonsoir Monsieur le Maire, merci.

C'est une intervention brève qui rappellera certaines choses, je vous la sou mets.

La crise sanitaire que nous affrontons nous rappelle le caractère essentiel du service public. Tout au long de l'année écoulée, les agents publics se sont mobilisés avec un dévouement admirable au service de la population. Ce sens de la mission ne se paye pas seulement d'applaudissements ou de félicitations, une prime est prévue. Il semble, à ce sujet, qu'il y ait quelques problèmes dans la distribution de la prime grand âge pour les personnels travaillant en EHPAD. Nous ne doutons pas qu'une solution sera rapidement trouvée.

Une prime est prévue et c'est un premier pas vers la reconnaissance du rôle irremplaçable des agents publics. Après le versement de cette prime ponctuelle, nous espérons vivement que la rémunération de l'ensemble des agents sera augmentée. En effet, si le gouvernement décidait cette année encore de bloquer le point d'indice, c'est-à-dire la rémunération des fonctionnaires, nous pensons que notre municipalité s'honorerait d'augmenter le régime indemnitaire ; ce principe que nous venons de valider pour la police municipale devrait être étendu à tous les services.

Par ailleurs, il était nécessaire d'augmenter les effectifs car de nombreux services sont aujourd'hui en tension, nous l'avons répété. Je pense en particulier aux secteurs scolaire et périscolaire qui sont mobilisés et pour lesquels il y a beaucoup d'absences dues aux mesures de précaution sanitaire. Évidemment, cela a un coût, on l'a dit, mais puisque nous souhaitons la qualité du service public, nous devons nous en donner les moyens. J'entends que l'État ne nous accorde pas ces moyens comme il le devrait et c'est inacceptable. D'un autre côté, le budget primitif a montré que nos finances étaient saines. Aussi ai-je confiance dans notre capacité à trouver des solutions.

En attendant, je tiens à souligner que, contrairement à de nombreuses autres communes, nous ne faisons pas supporter le poids des restrictions budgétaires aux agents. Mieux, en accordant le statut de contractuel à de nombreux vacataires dans le domaine périscolaire, notre commune s'est engagée dans un mouvement de déprécarisation de l'emploi public. Cela va dans le bon sens et mérite d'être salué.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck, est-ce que vous souhaitez apporter quelques éléments de réponse ?

(Problème connexion)

M. LE MAIRE.- M. Gluck a un problème de connexion. J'espère qu'il ne m'en voudra pas mais je vais répondre à ce qui n'était pas tout à fait d'ailleurs des questions mais plutôt une intervention assez générale.

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, malheureusement, je n'ai pas entendu l'intervention de Mme Butet, sauf le début, j'ai compris qu'il y avait une question concernant la prime grand âge mais, à part cela, je n'ai pas entendu les autres points. J'ai eu un problème de coupure pendant son intervention.

M. LE MAIRE.- Vous répondez à la prime grand âge et je m'occuperai du reste puisque j'ai entendu.

M. Olivier GLUCK.- Concernant les questions de prime, plusieurs actions ont été menées, en particulier une action concernant les primes dans les EHPAD. Les problèmes que vous mentionnez ont dû être résolus puisque nous avons eu un dialogue social de proximité à la fois avec les organisations syndicales et les agents des EHPAD sur ces questions. Nous nous sommes engagés sur la prime dite Ségur qui sera mise en œuvre dès que des décrets d'application sortiront, c'est-à-dire au premier semestre 2021. C'est une revalorisation qui est extrêmement importante de 183 € par mois, qui sera maintenue. C'est une revalorisation du régime indemnitaire, ce n'est pas ponctuel mais quelque chose qui sera maintenu pour tous les agents concernés. Cette prime concerne tous les agents des EHPAD, pas seulement les personnels soignants.

Nous avons même complété cette prime en proposant un complément spécifique financé par la Ville pour les mois de septembre à décembre puisque le montant entier de la prime était prévu uniquement à partir de décembre. C'est pour les primes concernant les EHPAD.

Il a été également discuté d'une autre prime avec les organisations syndicales et qui a été accordée, une prime ponctuelle spécifique financée par la Ville du fait de la situation sanitaire et des difficultés rencontrées par les agents, avec deux volets : un volet qui concerne tous les agents de la collectivité et un volet spécifique pour les personnels de l'Éducation qui ont eu des conditions encore plus pénibles du fait non seulement de changements de protocole sanitaire très fréquents et d'une organisation du travail qui a été modifiée à plusieurs reprises.

Voilà pour ce qui concerne les primes qui ont été travaillées ces dernières semaines.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Gluck. Je me permets juste de préciser que, sur l'année 2020, ce sera près de 1 M€ de primes exceptionnelles qui seront versées aux agentes et agents, y compris au personnel du CCAS. Je ne souhaite pas qu'à l'avenir ce Conseil municipal se transforme en commission technique paritaire. Il est suffisamment fait de travail à cet endroit pour que, si jamais il était nécessaire de porter à la connaissance du Conseil un certain nombre de difficultés, ce serait dans le cas où il n'y aurait pas d'accord trouvé avec les salariés, avec les agentes et les agents. Il me semble que là, en l'occurrence, y compris sur les derniers jours, beaucoup d'accords ont eu lieu grâce au travail d'Olivier Gluck et à l'engagement des services.

Sur l'évolution du régime indemnitaire, je l'ai fait pour Mme Carasco, je le fais pour Mme Butet, je vous invite à ne pas multiplier les monsieur et madame plus parce qu'à un

moment, il faudra trouver des monsieur et madame moins et ce sera compliqué dans les arbitrages.

Pour autant, l'évolution du régime indemnitaire est à l'ordre du jour du dialogue social de la Ville de Villeurbanne à partir de 2021 ou 2022 ; à ce moment-là, nous pourrons tout à fait réfléchir à cette question. Je crois que d'autres revendications que le régime indemnitaire sont portées par les syndicats au niveau de la Ville, notamment sur les questions d'amélioration de l'environnement du contrat de travail, si je peux m'exprimer ainsi, Monsieur le Directeur général des services, et que les discussions porteront sur la totalité mais porteront aussi sur les évolutions que notre administration doit mener pour mettre en place le programme pour conduire les transformations dont nous avons besoin pour répondre à cette transition à laquelle notre ville doit faire face. Tout cela se fera au même moment.

Nous prenons une mesure d'urgence de rattrapage pour les policiers municipaux, pour le reste, je propose que l'on ne soit pas dans des seules injonctions d'un côté à améliorer les choses sans que l'on se dise, de l'autre côté, comment cela va se passer.

Voilà pour cette délibération. Ce n'est pas tout à fait la réponse sur la délibération 297, c'est la réponse à l'interpellation de Mme Butet sur l'ensemble des questions RH.

Je soumetts ce rapport 297 aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

20 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS OU D'ASSISTANCE AUX PERSONNES POUR LES ELU.E.S PARTICIPANT AUX INSTANCES COMMUNALES – M. Cédric VAN STYVENDAEL

M. LE MAIRE.- C'est de la prérogative du maire, j'en suis le rapporteur, mais je ne vais pas vous le présenter très longtemps, simplement je me félicite que l'on adopte des modalités puisque c'est une possibilité qui est prévue par la loi, ce n'est pas du tout quelque chose de dérogatoire que nous faisons. Je trouve qu'il est intéressant que, rapidement, nous mettions cela en place pour permettre à chacune et à chacun d'exercer dans des conditions satisfaisantes son mandat d'élu.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

21 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LA MUTUELLE D'ASSURANCE MAIF, AGISSANT POUR LE COMPTE DES « ATELIERS FRAPPAZ » – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je crois que les questions ont été posées en commission. Il n'y a pas de demande d'intervention, je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

22 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES À VILLEURBANNE 2021
– M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Monsieur Campy, je vous laisse la parole.

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues, cher Villeurbannais,

S'agissant du contexte légal, la Ville a la possibilité d'accorder aux commerçants, en fonction des branches, l'ouverture jusqu'à douze dimanches sur l'année. Actuellement, nous avons prévu sur l'année 2021 d'ouvrir sur des périodes dites de forte intensité commerciale, à savoir :

- les dimanches des soldes d'hiver qui seront soumis à l'autorisation du préfet puisque, a priori, il a autorisé l'ouverture des dimanches au mois de janvier ;
- le premier dimanche des soldes d'été ;
- le premier dimanche de la rentrée scolaire ;
- pour un événement très villeurbannais assez suivi qu'est la braderie des Gratte-ciel ;
- les quatre dimanches de décembre pour que le Père Noël ait la possibilité de s'occuper de tous les enfants.

Nous proposons également l'ouverture pour les concessions automobiles sur cinq dimanches qui correspondent aux journées portes ouvertes des concessionnaires.

Pour les commerces alimentaires de plus de 400 m², nous nous basons sur les ouvertures que j'ai citées précédemment parce qu'un de nos objectifs est que les commerces de détail alimentaires de plus de 400 m² jouent un peu le rôle de locomotive commerciale pour les petits commerçants.

Voilà dans les grandes lignes. Vous l'aurez compris, au vu du nombre d'interventions, c'est une délibération qui fait débat et qui, je pense, fera débat chaque année pour ou contre le fait d'ouvrir le dimanche. Il y a effectivement la question sociétale, il y a aussi la question économique. Le choix qui a été fait cette année a été de passer de onze dimanches l'année dernière à neuf pour 2021, pour plusieurs raisons, la première étant de marquer le fait qu'aujourd'hui nous souhaitons qu'il y ait un vrai jour de repos commun pour tout le monde. Néanmoins, il faut aussi pouvoir doser cette mesure sur les jours qui sont suivis simplement par des clients.

Si on prend l'exemple des dimanches de Noël, ce sont des journées de forte affluence pour les commerçants qui ont aussi besoin sur 2021 de pouvoir récupérer leur chiffre d'affaires. Je sais que, pour certains collègues, c'est un peu compliqué de l'entendre. Néanmoins, nous avons souhaité également avoir un vrai retour sur l'année 2020 sur le taux de fréquentation et surtout le taux d'ouverture des commerçants, puisqu'ils n'ont pas l'obligation d'ouvrir ces journées, pour pouvoir trouver le bon curseur et aussi pour que la Ville puisse, sur les années à venir, jouer un rôle de communication et de moteur sur des ouvertures dominicales mais sur un volume un peu plus restreint que par le passé.

Je vais passer la parole à mes collègues pour les interventions, si vous le voulez bien.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Campy. J'ai plusieurs demandes d'intervention. Est-ce que l'intervention Cercle radical et Place publique est commune avec le groupe Les socialistes ? Non. Qui intervient ? Katia Buisson.

Mme Katia BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'ouverture des commerces le dimanche est le reflet de choix de société qui ont un impact important. Il est donc naturel que cela fasse débat, au sein même de nos groupes parfois, un débat stimulant qui montre qu'il est difficile d'avoir une position tranchée.

Nous partageons de nombreux points de vue. Nous sommes par exemple tous attachés au repos hebdomadaire, nous travaillons tous à l'édification d'une société meilleure où la consommation et le marché ne dictent pas tout. Nous défendons les libertés et, parmi celles-ci, la liberté de choix. C'est pour cela que nous trouvons que le cadre légal actuel est équilibré. Il autorise certains commerçants à ouvrir au maximum 12 dimanches par an. C'est dans ce cadre que doit se prononcer la municipalité, en concertation avec les syndicats professionnels et la Métropole.

Le nombre de dimanches ouverts ainsi fixé n'est alors qu'une possibilité laissée à la libre appréciation des commerçants et au libre choix des salariés.

Rappelons également que les ouvertures le dimanche dont il est question dans cette délibération sont déjà particulièrement encadrées par le Code du travail. Un salarié ne peut travailler sur ces ouvertures spécifiques qu'après avoir exprimé son accord écrit. Son refus ne peut pas être un critère à l'embauche ou un motif de licenciement. Enfin, de nombreuses contreparties peuvent permettre au salarié d'y trouver son compte, comme une paie augmentée ou encore une compensation par d'autres jours de congé.

Les avantages et cette protection supplémentaire sont la reconnaissance de la particularité du fait de travailler le dimanche. Ne soyons pas dupes, Internet ne se coupe pas le dimanche et les grandes plateformes de livraison en ligne n'arrêtent pas de travailler parce que c'est le dimanche. Or, ce sont elles qui sont tout particulièrement dévastatrices sur le plan humain et écologique.

Il est de plus particulièrement important de répartir les flux de déplacement sur des plages horaires étendues pour des raisons à la fois écologiques et sanitaires.

Notre groupe est conscient que le contexte économique engendré par la crise sanitaire nous impose d'être extrêmement vigilants quant aux signes envoyés à nos commerçants et dans la réponse que nous apportons à ce qui s'apparente de plus en plus à de la détresse. Nous devons prendre des mesures fortes pour les aider et nous les prenons. Je prends pour preuve les exonérations de loyers, de charges ou les autorisations de terrasses prolongées gratuites.

C'est donc parce que nous sommes conscients des débats autour de cette question et de la nécessité de trouver une position commune que le groupe Cercle radical et Place publique votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à M. Maxime Jourdan pour le groupe Génération.s.

M. Maxime JOURDAN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous débattons aujourd'hui de l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces. Même si nous saluons la baisse du nombre d'ouvertures dérogatoires, nous regrettons le

manque d'ambition en ne diminuant que de onze à neuf, là où nos voisins lyonnais sont passés de douze à sept, et l'absence de volonté d'inscrire cette baisse dans la durée.

L'ouverture des commerces le dimanche va à l'encontre des valeurs que nous portons chez Génération.s. Cela questionne le rapport au travail que nous souhaitons. Les personnes acceptant de travailler le dimanche sur la base du volontariat ne le sont que parce que leur rémunération ne leur permet pas de vivre correctement. Le travail du dimanche est un sacrifice de la vie familiale des plus précaires pour un gain économique qui reste encore à démontrer.

En effet, le dimanche est pour nous un temps de repos et de loisirs en famille, et en ces temps de prise de conscience écologiste, il faut le rappeler, la consommation n'est pas un loisir. Or, c'est notre surconsommation qui détruit l'environnement.

Cette délibération aurait pu être l'occasion d'affirmer le modèle de société que porte notre majorité. À titre personnel, j'aurais largement préféré que nous soyons ici en train de débattre de l'opportunité d'ouvrir les bibliothèques ou un autre lieu de culture plutôt que des commerces pour y acheter quelques gadgets produits à bas coût à l'autre bout du monde et dont le seul but est de satisfaire l'idée saugrenue que le bonheur serait de posséder.

C'est pourquoi le groupe Génération.s s'abstiendra pour ce vote en raison de ce manque d'ambition.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Jourdan. La parole est au groupe Communiste et Républicain, Monsieur Hauland-Gronneberg ?

M. Cyril HAULAND-GRONNEBERG.- Monsieur le Maire, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Comme je l'ai déjà annoncé dans mon intervention relative au budget primitif, je pense que vous aurez compris que le groupe Communiste et Républicain n'est pas favorable à l'ouverture des commerces le dimanche, et ce pour plusieurs raisons qui vont à l'encontre des arguments régulièrement avancés et rebattus qui voudraient que le travail du dimanche serait du gagnant-gagnant, c'est-à-dire bon à la fois, j'allais dire en même temps, pour le pouvoir d'achat des salariés et pour la marge des commerces de détail et de la grande distribution.

Concernant les salariés, et comme l'indiquent nombre d'avis rendus des organisations syndicales sur le sujet, il convient de rappeler que, dans la plupart des cas, l'ouverture des dimanches repose sur ce que l'on peut appeler le pseudo-volontariat des salariés concernés tant l'ouverture des dimanches aboutit au final par contraindre les salariés à répondre positivement à ces ouvertures, d'une part par la peur des conséquences qu'occasionnerait un refus de travailler ces jours-là, d'autre part du fait qu'une rémunération souvent proche du SMIC ou en dessous pour les temps partiels imposés les oblige plus que ne les incite à venir travailler les dimanches et jours fériés pour boucler des fins de mois difficiles.

C'est donc, je pense, une évidence : personne ne vient travailler véritablement le dimanche par choix volontaire, et la réponse au pouvoir d'achat des salariés, c'est tout

simplement l'augmentation des salaires bien méritée pour ceux qui ont été les premiers de cordée dans cette période.

De plus, dans le secteur du commerce, le dimanche est souvent le seul jour de la semaine pour les salariés souvent occupés à travailler le samedi pour se reposer et donc profiter de leur famille ou de leurs loisirs. S'il fallait donc ouvrir les dimanches, il faudrait le refaire dès maintenant dans les musées et les cinémas dans le respect des gestes barrières.

Ensuite, pour répondre aux arguments régulièrement avancés sur les prétendus avantages de l'ouverture du dimanche pour l'activité économique des commerces et de la grande distribution, il convient de remarquer que, certes, la crise sanitaire a durement frappé notre économie, mais que ce n'est pas en ouvrant quelques dimanches que nous sauverons les petits commerçants de la faillite. Bien souvent, cette ouverture exceptionnelle ne fait que lisser le chiffre d'affaires sur sept jours au lieu de six, puisque les gens qui font leurs achats les autres jours de la semaine habituellement ne reviennent pas faire leurs courses une deuxième fois, sauf peut-être pour la période de Noël, le pouvoir d'achat n'étant pas extensible.

Bien souvent, l'amplitude horaire des magasins, 80 heures pour la grande distribution pour mémoire, est largement suffisante pour faire ses courses, sans compter l'ouverture des supérettes et la présence de marchés le dimanche matin.

Enfin, c'est sans compter que ces ouvertures obligent également d'autres salariés à venir travailler, que ce soit dans le secteur du nettoyage, des transports ou des crèches.

En conclusion, nous disons non aux ouvertures du dimanche mais oui aux différentes aides qui seront apportées aux commerçants, à l'image de la délibération suivante qui apporte des aides véritablement concrètes et qui seront à nos yeux bien plus utiles.

Je vous remercie à nouveau de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, la parole est à Émilie Prost.

Mme Émilie PROST.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que l'ouverture dominicale des commerces demeure bien une exception encadrée par la loi, laquelle exception n'a d'ailleurs pas été étendue depuis 2015.

De plus, comme la délibération le rappelle elle-même en conclusion, le droit du travail a bien évidemment vocation à s'appliquer afin de garantir aux salariés une rémunération et un repos compensateur tout autant que le principe du volontariat.

Ces principes, que j'imagine nous partageons tous, étant posés, il est désormais devenu inutile de rappeler que nous traversons une période sombre sur bien des aspects et que les conséquences directes de la crise sanitaire ont entraîné des pertes élevées de chiffre d'affaires, de même que le placement massif en chômage partiel d'employés de commerce.

Au moment où ces commerces ont pu rouvrir leur porte depuis quelques semaines, nous redécouvrons tout autant leur offre que leur apport à la vie sociale de chacun, à la vie de nos quartiers et à la vie professionnelle de nos concitoyens, avec la convivialité qui en fait partie. Pour certains d'entre nous qui essayons de voir au-delà de nos propres

besoins, nous sommes satisfaits de contribuer à notre modeste échelle à une forme de reprise économique et de prioriser des achats dans les commerces de proximité par rapport aux commandes en ligne.

Nous n'oublions pas pour autant les gestes barrières et sommes nombreux à éviter les horaires d'affluence quand nous le pouvons.

Au vu de ces éléments de contexte, notre groupe salue la démarche de responsabilité qui s'est exprimée dans la décision de M. le Maire visant à autoriser l'ouverture dominicale jusqu'à neuf dimanches, pour certains commerces seulement bien sûr, pour autant cela nous semble quelque chose de positif.

Cette décision a, de plus, fait l'objet d'une concertation avec le Management de Centre-ville et les organisations syndicales, ce que nous saluons également. Avant tout, nous espérons que cela permettra aux boutiques concernées d'écouler leurs stocks et que, loin d'augmenter la précarité, cela générera un complément de revenus pour leurs salariés.

Certes, nous aurions préféré le maintien de l'autorisation jusqu'à onze dimanches comme cette année, voire dix comme en 2018 et 2019, mais nous sommes bien conscients que des arbitrages internes ont dû intervenir, et je l'ai encore ressenti lors des interventions précédentes. Nous nous en satisfaisons, d'autant plus que la Ville de Lyon n'a pas fait preuve du même réalisme en ne dérogeant qu'à hauteur de sept dimanches, malgré un tissu commercial fort impacté par les confinements et d'autres événements.

Bien entendu, il faut rester vigilant, comme l'a rappelé Élisabeth Borne, ministre du Travail, et l'ouverture des dimanches doit être décidée dans la concertation comme la loi le prévoit.

Pour autant, nous sommes choqués que, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, l'idéologie conduise à rester figé sur des positions d'un autre âge qui entravent le développement économique et la possibilité de travailler, alors même que certaines personnes ont déjà été privées de leur emploi pendant plusieurs mois et craignent de le perdre définitivement courant 2021.

Quoi qu'il en soit, nous voterons bien entendu en faveur de cette délibération, Monsieur le Maire, et nous nous réjouissons que soit assumée une certaine forme de soutien au tissu économique local, sujet sur lequel, vous l'avez compris, nous restons vigilants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !, la parole est à M. Ravello.

M. Julien RAVELLO.- Bonsoir à tous, j'espère que vous m'entendez bien.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vu la magnifique représentation de l'organiste au démarrage de ce Conseil municipal, je ne vais pas vous faire l'offense de chanter mais, en 1972, Claude François chantait *Le lundi au soleil* et la dure reprise du travail au lendemain du seul jour de repos obligatoire de la semaine. En 2021, devrons-nous vous chanter le dimanche au soleil ?

Nous sommes opposés au travail le dimanche, et je vais vous en expliquer les raisons. Ceci dit, et avant cela, je tiens tout de même à dire que nous soutenons les petits commerçants, restaurateurs, artisans qui subissent les conséquences de la crise sanitaire en ce moment et nous pensons que d'autres mesures d'aide seraient plus efficaces.

Depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs n'ont fait que libéraliser toujours plus l'économie et déréguler les temps de la vie. Le dernier recul en date est un arrêté publié par Mme l'ex-ministre Pénicaud en avril 2020 qui, prenant comme justification la crise sanitaire actuelle, a autorisé les entreprises de logistique à faire travailler leurs salariés le dimanche.

Mais la loi qui nous intéresse ce soir est celle portée par M. Macron en 2015, autorisant les maires à permettre l'ouverture de certains commerces, et ce jusqu'à douze dimanches dans l'année.

Pour un salarié, que signifie concrètement travailler un dimanche sur quatre ? La confusion est de plus en plus grande entre les périodes de travail, de consommation, de repos, des moments où l'on voit sa famille, ses amis, où l'on prend le temps de vivre. Une étude de l'INSEE pointait d'ailleurs la perte de sociabilité et posait la question des autres effets à plus long terme du travail dominical, avec de possibles conséquences sur le lien familial pour les personnes travaillant le dimanche.

L'ouverture le dimanche doit rester exceptionnelle et liée à des prises en charge urgentes ou vitales. Les êtres humains ne sont pas des homo-œconomicus, nous aspirons à autre chose qu'à la consommation outrancière.

Les liens sociaux créés durant les temps de repos sont bien plus précieux que tous les kilos de vêtements qui pourraient être achetés le dimanche, le plus fréquemment dans des grandes enseignes qui en plus pratiquent souvent l'évasion fiscale.

Enfin, j'ajoute que, pour les dix millions de Français en situation de pauvreté, le souci n'est pas de savoir s'ils pourront faire du shopping le dimanche.

Par ailleurs, le travail du dimanche est la plupart du temps contraint pour les salariés, contrairement à ce que j'ai pu entendre juste avant. Le rapport de force entre employeur et travailleurs est toujours en défaveur de ces derniers qui craignent d'être mal vus de leur patron s'ils refusent le travail dominical. Les faibles salaires des personnels, qui sont souvent des femmes, les poussent à accepter un supplément de revenu au détriment de leur vie personnelle sans que ce ne soit profitable pour les commerces car ceux qui achètent le dimanche sont les mêmes consommateurs que ceux du samedi ou du mercredi et ne reçoivent pas de chèques miraculeux pour consommer un peu plus le dimanche.

Non, ces consommateurs se contentent de lisser leurs achats sur la semaine, ce qui ne change pas vraiment le chiffre d'affaires final du magasin dans lequel ils auront fait leurs emplettes.

Après Claude François, un autre François pour terminer, Ruffin cette fois-ci, qui disait : « Le bonheur n'est plus dans les biens mais dans les liens. »

Pour toutes ces raisons, le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ravello. La parole est à Laura Gandolfi pour le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, Nous sommes amenés à délibérer sur un texte qui devient récurrent. En effet, la loi prévoit que l'autorisation des ouvertures dominicales soit votée tous les ans par le Conseil municipal, et cela a été une avancée vers plus de transparence. C'est aussi le risque, et on le voit ce soir, de voir tous les ans se répéter un débat fait de postures et d'idéologies.

Nous réaffirmons notre action volontariste pour soutenir le commerce de proximité et favoriser la dynamique commerçante, ne laissant pas aux seules grosses enseignes et aux plateformes Internet la possibilité de faire du chiffre, mais nous sommes aussi confrontés à des positions contradictoires dans la mesure où nous répondons aussi à une attente des habitants et des consommateurs.

Cette année, le contexte aggrave la situation. Nous savons que les commerces ont vu leur chiffre d'affaires chuter pour certains mais aussi les salariés de cette branche commerce vivre des fins de mois difficiles. Nous constatons également les situations dramatiques dans lesquelles se retrouvent toutes les personnes, souvent des étudiants, pour qui les heures effectuées en fin de semaine leur permettent de vivre un peu plus dignement que s'ils n'avaient leur seule bourse d'études.

Rappelons quand même quelques points de vigilance et d'évidence : les salariés doivent être volontaires et percevront une rémunération égale au double de la rémunération normale ainsi qu'un repos compensatoire. Mais il arrive aussi que des salariés qui refusent cette proposition puissent être pénalisés à terme sur leur déroulement de carrière. Nous devons préserver aussi les moments qui permettent le rassemblement familial.

Nous sommes donc favorables à la proposition qui nous est faite sur les ouvertures dominicales. Nous saluons la diminution de deux dimanches. Nous devons veiller à ce que celles-ci n'augmentent pas dans les prochaines années, voire diminuent un peu pour préserver le lien social et familial et reconstruire d'autres formes de vie quotidienne et dominicale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Pour le groupe Les écologistes, la parole est à Mme Zemorda Khelifi.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez par le biais de cette délibération de continuer à autoriser l'ouverture des magasins neuf dimanches pour l'année 2021 à Villeurbanne. Nous souhaitons redire ici que, pour le groupe Les écologistes, le travail le dimanche ne doit pas être la règle, sauf, bien évidemment, pour les services de première nécessité.

Tout d'abord, le travail dominical est très souvent un non-choix contraint, déguisé sous un volontariat des salariés contraints par les conditions sociales et économiques, cela est d'autant plus vrai au regard de la crise que nous connaissons.

Par ailleurs, le travail dominical, comme cela a pu être dit précédemment, est subi pour la majorité par des femmes (56 %), et environ 50 % d'entre elles sont chefs de famille. La garde des enfants le dimanche grève lourdement leur budget. C'est pour elles la double peine, une dégradation de la vie familiale pour un maigre différentiel de revenus.

Pour finir, selon différents rapports, le travail dominical n'a pas d'effet significatif sur l'emploi et l'activité économique. En d'autres termes, cela ne change rien au volume de consommation, ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert un jour de plus que les achats augmenteront. Vous ne pourrez pas fabriquer artificiellement des richesses quand le pouvoir d'achat est au plus bas. On ne va que diluer les possibilités d'acheter.

Le dimanche doit rester pour l'essentiel un jour de repos, de partage en famille ou entre amis. Il convient ici de ne pas valoriser l'idée selon laquelle la consommation serait un loisir. Même si nous restons persuadés que l'avenir n'est pas de travailler plus pour gagner plus mais de consommer moins et autrement, nous sommes tous d'accord sur le fait que nous sommes face à une crise sanitaire sans précédent qui a de lourdes conséquences, de lourdes répercussions sur l'activité des commerçants, et ceci probablement encore pour l'année 2021.

Ainsi, dans ce contexte tout à fait particulier, nous souhaitons envoyer un message de soutien au commerce et notamment aux commerçants de proximité. Tout en rappelant la nécessaire diminution progressive du nombre d'ouvertures dominicales dans les années à venir, nous nous associons pour cette année à la proposition pragmatique d'ouverture de neuf dimanches pour l'année 2021, pour compenser les capacités d'accueil réduites par les protocoles sanitaires.

Espérons qu'avec les autres mesures d'accompagnement proposées pour les commerçants, cela les aidera à traverser cette période si difficile et à rebondir l'année prochaine.

Nos commerçants sont précieux à notre ville, nous sommes et serons à leurs côtés. Même s'il doit constituer un point d'étape sur un chemin encore long, nous soutenons ce rapport et voterons favorablement.

Je vous remercie Monsieur le Maire, chers collègues, pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci pour l'ensemble de ces interventions. Juste avant de soumettre le rapport aux voix, vous me permettez une rapide expression à ce sujet.

Nous avons proposé de passer de douze à neuf dimanches, je ne voudrais pas que le débat tourne autour d'une volonté ou d'une non-volonté de la part de cette majorité d'autoriser le travail le dimanche. Il s'agit de définir, dans la mesure d'une autorisation maximum de douze, ce que nous préconisons pour notre territoire. Je vous invite, à la suite des propos de Laura Gandolfi, à faire attention à l'avenir et à essayer de ne pas être que dans des positions de posture mais d'essayer de projeter nos décisions collectives sur le territoire que nous habitons dans un moment particulier, et je remercie les groupes qui ont accepté de s'engager dans cette logique de réflexion. Elle me semblait importante. Le débat n'était pas fermé et nous avons fait un travail de construction collective qui me

semble parfaitement adapté au mandat démocratique qui est le nôtre. Il ne s'agit pas de porter de jugement sur d'autres décisions qui ont pu être prises sur cette question des commerces dans d'autres lieux, je crois que nous avons adapté les choses à notre territoire.

Nous continuerons à le faire et je vous invite véritablement, sur cette question du travail le dimanche, à être vigilants puisque, quand j'entends le groupe Génération.s indiquer qu'il va voter contre tout en disant qu'il préférerait ouvrir les bibliothèques que les commerces, je l'invite à venir accompagner M. Gluck dans les négociations avec les fonctionnaires de notre Ville pour vérifier comment il justifiera cela. Je crois qu'il ne faut pas mobiliser de contre-exemples en la matière.

Collectivement, et cela a été affirmé par l'ensemble des groupes, nous ne sommes pas favorables au dimanche, il ne s'agirait pas ensuite de se dire ce qui est bon et ce qui n'est pas bon le dimanche. Je ne le ferai jamais mais nous sommes tout à fait en capacité de savoir qui va faire son marché le dimanche, il ne me semble pas qu'à ce moment-là on s'interroge sur le travail du dimanche pour les forains et pour les commerçants chez lesquels nous sommes très contents d'aller chercher nos légumes et nos fruits frais.

Je vous invite tous à beaucoup de pragmatisme et de construction dans les prochaines décisions que nous aurons à prendre dans ce domaine. Pour autant, comme je l'ai dit aux groupes politiques, effectivement, je ne suis pas favorable à ce que nous augmentions le nombre d'ouvertures le dimanche, je suis même plutôt favorable à ce que nous essayions de trouver les conditions d'une réduction, pas d'une réduction drastique mais je ne considère pas que ce nombre de neuf soit un plancher ; je le soumetts à une discussion avec les commerçants autour des dates qui sont pertinentes et autour de l'activité telle qu'elle se dessine aujourd'hui.

Il faut être aussi dans l'observation. J'ai eu l'occasion de me déplacer dimanche dernier avenue Henri-Barbusse, c'était un dimanche qui était autorisé par le préfet, je me suis rendu compte que c'était 50/50. Je trouve extrêmement intéressant que l'on aille rencontrer ces commerçants pour savoir pourquoi ils ouvrent le dimanche ou pourquoi ils n'ouvrent pas, pour associer ces réflexions à la nôtre pour prendre des bonnes décisions pour notre territoire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais indiquer sur cette question des commerces. Par ailleurs, nous l'avons dit en réunion des présidents de commission, nous pouvons passer très longtemps à discuter de sept, huit ou neuf, de toute façon, quand le préfet prend un arrêté, quand il indique qu'il faut en ouvrir quatre de plus sur l'année, finalement nous avons passé beaucoup d'heures pour peu de chose alors qu'un certain nombre de décisions, aujourd'hui, au regard de la crise, se prennent ailleurs. Je ne voudrais pas ajouter de la complexité à la situation mais nous amener tous à essayer de choisir ensemble nos combats.

Bien sûr, je ne suis pas favorable au travail le dimanche mais je ne souhaite pas que ce soit le cœur de notre prochain mandat que de savoir chaque année si nous sommes à huit, à neuf ou à sept, je crois que nous avons d'autres choses à faire ensemble.

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Génération.s s'abstient.

Y a-t-il des votes contre ? Le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble !

Nous aurons le détail avec le compte rendu.

- Adopté à la majorité (37 pour - 14 contre – 4 abstentions) –

23 – MESURES D’EXONÉRATIONS ET PROLONGATION DE DISPOSITIFS D’OCCUPATIONS COMMERCIALES DU DOMAINE PUBLIC – M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je soumetts ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

24 – STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – BILAN ANNUEL DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

25 – DÉCENTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – CONVENTIONNEMENT AVEC L’AGENCE NATIONALE DU TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) – Mme Pauline SCHLOSSER

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA PRÉVENTION, DE LA MÉDIATION, DE LA SÉCURITÉ ET DE L’ACCÈS AU DROIT POUR L’ANNÉE 2020 – M. Yann CROMBECQUE

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l’unanimité –

27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT – PROGRAMME D’AIDE À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L’ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – CONVENTIONS D’OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLES 2021-2023 – M. Julien RAVELLO

M. LE MAIRE.- Je n’ai pas de demande d’intervention. Monsieur Ravello, voulez-vous en dire un mot ?

M. Julien RAVELLO.- Je suis très heureux de pouvoir présenter cette délibération annuelle depuis 2015, qui porte sur l'aide à la création et au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Je profite de la délibération pour remercier les services, et en particulier Mathieu Fortin, chargé de mission ESS à la Ville, qui réalise un gros travail avec les acteurs de l'ESS.

Depuis 2015, la Ville accompagne les entreprises dans leur phase de création et de développement avec ce programme d'aides, de subventions à l'investissement de 25 000 € annuels. En 2020, nous avons reçu six dossiers de candidature, nous en avons retenu quatre lors d'un jury sur la base de critères que vous trouvez dans la délibération. Je vous laisserai prendre connaissance des entreprises et associations qui sont aidées par l'intermédiaire de ce programme.

Pour terminer, je profite de cette délibération pour réaffirmer ici la volonté du nouvel exécutif de poursuivre et d'accentuer le soutien à l'accompagnement des acteurs de l'ESS à Villeurbanne. Je souhaiterais même que nous allions plus loin en faisant de l'ESS un véritable outil des politiques publiques, pourquoi pas, sur la durée du mandat, que ce programme de subventions soit enrichi et augmenté pour les prochaines années. Un souhait que je forme, Monsieur le Maire, c'est peut-être d'ici 2026 d'avoir une subvention un peu plus importante pour les acteurs de l'ESS via ce programme.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Ravello. Je sou mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA MISSION LOCALE POUR L'ANNÉE 2021 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

29 - CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC PÔLE EMPLOI - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Campy, souhaitez-vous présenter le rapport dont il s'agit ?

M. Paul CAMPY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Il s'agit d'une convention de coopération avec Pôle Emploi qui consiste en une intervention des agents Pôle Emploi sur Villeurbanne Saint-Jean. Vous le savez, c'est un territoire qui est assez enclavé et, chaque semaine, un conseiller Pôle Emploi se rend directement dans le quartier pour recevoir les demandeurs d'emploi, les aider dans leur recherche et également accompagner les salariés de Territoires zéro chômeur de longue durée dans leur projet de reconversion professionnelle, de formation ou tout simplement de recherche d'emploi pour une entreprise de droit commun.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Campy. J'ai une demande d'intervention du groupe Génération.s, la parole est à Caroline Roger-Seppe.

Mme Caroline ROGER-SEPPE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La forte progression des dépenses pour le RSA ou encore la forte hausse de l'aide alimentaire sont des signaux d'alerte sur la situation des plus précaires. À titre d'exemple, le Secours Populaire s'est alarmé récemment des ravages de la crise sanitaire et a mis en garde contre une flambée de la pauvreté sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, après un confinement qui a fait exploser le nombre de ces nouveaux précaires.

En parallèle, même s'il est bien difficile de mesurer l'impact de la crise sur le taux de chômage tant les situations par secteur d'activité ou géographique sont différentes, et les impacts du chômage partiel brouillent les pistes, il y a peu de doute sur le fait qu'il y aura des conséquences sur les emplois. Je ne citerai qu'un chiffre qui en témoigne : le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi a plus que doublé en 2020, et ce n'est pas terminé, les entreprises Danone, IBM et Total ont aussi prévu de réduire leurs effectifs.

À Villeurbanne, nous sommes mobilisés aux côtés des salariés de General Electric qui subissent cette situation, et nous nous réjouissons des nouvelles que vous nous avez transmises en début de ce Conseil.

Cette introduction qui pourrait paraître pessimiste atteste de notre urgence à trouver des solutions pour accompagner au mieux les populations les plus fragiles, tout en organisant des solutions innovantes de retour à l'emploi. Chez Génération.s, nous militons pour une nouvelle matrice politique sur laquelle puisse se développer une éthique de l'émancipation tout à la fois d'intérêt individuel et sociétal, autant que la préservation de la planète.

L'enjeu est de prendre en compte et de mieux valoriser des actions qui contribuent au bien-être de la société et de la planète, sans pour autant produire d'effets mesurables en termes de PIB : s'engager dans une association, se former, enseigner, agir pour l'environnement, agir pour la culture, s'occuper de ses enfants ou de ses parents malades.

Cette nécessaire démarche envers les générations futures, combinée à une situation sociale en France et dans le monde, appelle des réponses urgentes et innovantes, comme l'est par exemple le revenu universel.

Dans notre commune, depuis 2016, suite à une première loi issue d'une initiative d'ATD Quart-Monde, nous faisons partie des dix territoires qui testent l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, s'inscrivant dans le champ des politiques publiques d'insertion professionnelle. L'idée du dispositif est de mobiliser les sommes liées à la privation d'emploi pour financer des entreprises à but d'emploi qui recrutent en CDI des chômeurs de longue durée rémunérés pour des activités utiles socialement et non concurrentes des emplois existants.

Territoires zéro chômeur de longue durée est une réponse directe à la précarisation. Ce projet qui permet à toute personne volontaire privée d'emploi depuis plus d'un an, y compris celles qui ne sont plus inscrites à Pôle Emploi, d'être embauchée sans sélection au moyen d'un CDI, est bâti sur un modèle économique d'un nouveau genre, grâce aux

coûts évités du chômage de longue durée d'une part et les recettes de l'entreprise d'autre part.

Ce dispositif est non seulement une réponse directe à la précarisation mais propose une nouvelle manière de traiter dignement les plus fragiles en leur offrant un cadre sécurisé et bienveillant. Il propose également une nouvelle manière de faire travailler main dans la main les acteurs de l'emploi sur le territoire.

Le 30 novembre 2020, l'Assemblée nationale a définitivement adopté à l'unanimité la proposition de loi qui étend le dispositif à cinquante territoires. Notre plan de mandat est engagé dans une démarche d'extension du dispositif sur notre ville, tout comme l'est la Métropole sur son territoire.

Au-delà du développement de cette expérimentation, nous souhaitons affirmer notre volonté de soutenir les initiatives qui ont pour visée la réduction des inégalités, qui favorisent l'emploi, tout en faisant le lien entre les différentes structures mobilisées autour de ces questions leur permettant d'avancer ensemble pour le bien de la collectivité. Cette coopération est essentielle.

M. LE MAIRE.- Je vais vous demander d'aller vers la conclusion parce que vous n'aviez que trois minutes.

Mme Caroline ROGER-SEPPI.- C'est ma dernière phrase, Monsieur le Maire.

Nous soutenons donc cette délibération et sommes heureux de participer à cette dynamique de travail inédite qui mobilise les acteurs de l'insertion professionnelle autour de la table, comme l'atteste cette convention avec Pole Emploi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je sou mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (ADL) POUR L'ANNÉE 2021 - M. Paul CAMPY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

31 - AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MAISON DU CITOYEN - M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- J'ai une demande intervention de la part du groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Est-ce que M. Bocquet qui en est le rapporteur souhaite dire un mot avant ?

M. Jonathan BOCQUET.- Peut-être un mot de présentation sur la Maison du citoyen parce que tout le monde n'a peut-être pas la chance de connaître cette association qui est fondée sur une démarche sociale et citoyenne reposant sur le bénévolat. Elle est ouverte à tous, elle participe à la vie de la cité en offrant des activités, des services, sur le principe de la bourse d'échange de compétences et de savoirs, comme d'autres structures telles que les centres sociaux.

La Maison du citoyen ne nous a pas attendus pour expérimenter l'université populaire, et c'est tant mieux, nous pourrons nous en inspirer. Pour rappel, quand elle voit le jour en 1993, son ambition est de favoriser les liens sociaux et la participation active de tous à la vie de la société, quel que soit le milieu social, avec un principe simple : chacun a des savoir-faire et des connaissances qu'il peut apporter à ses pairs. C'est un principe qui va tout à fait dans le sens de ce que nous visons dans la démarche de transition démocratique : faire une place à chacun. La Maison du citoyen aura d'ailleurs des représentants dans l'assemblée citoyenne à venir, dans le labo de la démocratie, mais ceci fera l'objet d'une prochaine délibération.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Bocquet. J'ai donc une demande d'intervention pour Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Madame Gorriquer ?

Mme Aurore GORRIQUER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Avant d'être élue, je suis une citoyenne villeurbannaise, une aidante avec un niveau d'études bac qui a eu la chance de participer au jury citoyen sur l'accueil des migrants et la ville hospitalière.

Si je suis ici avec vous aujourd'hui, c'est grâce au hasard qui m'a fait tomber sur le questionnaire de participation au jury citoyen. C'était ma première expérience de démocratie participative. Au début, je n'avais aucune compétence sur le sujet de l'accueil ni sur les méthodes de participation démocratique mais j'ai pu bénéficier du dévouement des accompagnantes du CCO et des nombreuses rencontres telles que la géographe Cristina Del Biaggio avec qui nous avons parlé du traitement médiatique des questions migratoires et ses conséquences sur l'opinion publique, Claire Rodier, juriste et présidente du groupe d'information et de soutien des immigrés, ou encore l'écrivain Velibor Colic arrivé de Bosnie en 1992, qui est venu partager son expérience de migrant.

Le jury citoyen a pu émettre des propositions qui prenaient en compte les projets déjà existants et qui soient les plus réalisables possible. Mais surtout, cette expérience, parce qu'elle mettait tous les participants et participantes sur un pied d'égalité, m'a donné confiance en moi, m'a donné confiance dans mes capacités.

Je l'ai vécue, la formation des citoyens et citoyennes est primordiale pour faire vivre la démocratie. Tout le monde a droit à la parole. S'il n'y avait pas eu le jury citoyen, je ne me serais pas sentie légitime en politique et je n'aurais pas toqué à la porte de Villeurbanne Insoumise. Cette expérience m'a fait me sentir plus légitime pour me documenter, pour réfléchir et pour proposer des solutions sur les sujets que je pensais complexes et réservés à une élite politique, comme aujourd'hui sur la démocratie.

J'en arrive à la Maison du citoyen. L'information et les formations proposées aux habitants et habitantes par l'apprentissage de la citoyenneté répondent à un enjeu fort du mandat qui est de faire vivre la démocratie en soutenant les initiatives citoyennes. Tout le

monde peut y aller, majeur, mineur, français, étranger, pour se former à la participation populaire, pour faire du bénévolat ou pour tout simplement discuter et avoir des échanges sociaux.

Je me réjouis de voter avec mon groupe ce rapport. Cette Maison du citoyen est l'un des moyens que nous avons pour que tous les habitants et habitantes de Villeurbanne puissent participer plus directement à la démocratie locale.

Nous attendons avec impatience de voir éclore tous nos projets pour plus de démocratie directe et participative comme l'assemblée citoyenne. Nous l'avons encore vu aux dernières élections, la participation au vote est de moins en moins importante, il faut réenclencher la politique, la rendre accessible à tout le monde et faire en sorte, par exemple avec le tirage au sort, que des gens qui ne seraient pas venus d'eux-mêmes puissent devenir, comme moi, adjoint ou adjointe à la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je remercie Mme Gorriquer pour ce témoignage qui montre un aspect souvent sous-estimé de la participation citoyenne. Parmi les nombreuses vertus que l'on peut évoquer, il y a effectivement cette remise en confiance, la reconnaissance de la place des citoyens, et je crois que ce n'est pas rien de le dire. Mme Gorriquer parle de hasard, mais si sa participation à un jury citoyen est due au hasard, le reste de son parcours n'est pas dû au hasard. Laisser une place à quelqu'un dans ce type de dispositif, ce n'est jamais anodin, ce n'est jamais anecdotique dans un parcours de vie, et c'est aussi ce que nous visons demain dans cette transition démocratique : faire une place à chacun, rompre l'isolement, créer du commun, donner le sentiment de la légitimité.

Dans un contexte où l'on peut craindre malheureusement des risques d'isolement pour un grand nombre de personnes, l'assemblée citoyenne aura aussi cette fonction d'aller vers, de créer du lien et de faire place. Je crois que c'est très important.

M. LE MAIRE.- Merci. Je sou mets donc ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**32 – FONDS « CONTINUITÉ ET FRACTURE ÉDUCATIVE » ET « QUARTIERS SOLIDAIRES » ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE –
M. Mathieu GARABEDIAN**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

33 – CONVENTION AVEC LA MAISON DE CROIX-LUIZET – Mme Christine GOYARD GUDEFIN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**34 – CONVENTION AVEC LES CENTRES SOCIAUX VILLEURBANNAIS –
Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Vous souhaitez dire un mot Madame Goyard Gudefin sur ce rapport ?

Mme Christine GOYARD GUDEFIN.- Monsieur le Maire, chers élus, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, avec Mesdames Muriel Betend, déléguée aux centres sociaux, et Sylvie Donati, déléguée aux manifestations associatives, nous tenons à remercier les équipes des centres sociaux qui, pendant la crise sanitaire, œuvrent pour garder des liens, aider, apporter du soutien auprès de tous les habitants. Comme le dit si bien le centre social de Cusset, les centres sociaux ont dit oui pour la distanciation physique mais ont posé un non ferme à la distanciation sociale.

La relation entre la Ville et les centres sociaux est régie par :

- une convention-cadre entre la Ville, la CAF du Rhône et les six centres sociaux pour 2019-2022, approuvée au Conseil municipal du 17 décembre 2018 ;
- une convention locale entre la Ville, la CAF du Rhône et chacun des centres sociaux pour 2019-2022, approuvée au Conseil municipal du 17 décembre 2018 ;
- un avenant financier chaque année entre la Ville et chacun des centres sociaux, les avenants 2020 ayant été approuvés au Conseil municipal du 19 décembre 2019.

Les avenants financiers précisent le montant des subventions allouées par la Ville pour le fonctionnement global, la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, ainsi que l'insertion pour les centres sociaux ayant des permanences emploi-formation et la médiation sociale pour le centre social de Cusset.

Des subventions de plus faibles montants sont accordées tout au long de l'année par délibération du Conseil municipal. Les centres sociaux émargent à de nombreux dispositifs : contrat éducatif local, contrat urbain de cohésion sociale, fonds initiatives jeunes, par exemple.

Les avenants financiers précisent les montants attribués à chacun des centres par la Ville en 2021. Ils seront complétés par des avenants récapitulatifs en fin d'année. Les financements proposés ont été reconduits à l'identique par rapport à l'année 2020 : crèches et garderies, ALSH, contrat enfance jeunesse, PEF, diverses associations prévention et sécurité, soit un budget total de 2 589 940 €.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants récapitulatifs, d'attribuer les subventions 2021, d'approuver les avenants financiers 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame l'adjointe. Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**35 – CONVENTION AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE ASSOCIATIVE » –
Mme Christine GOYARD GUDEFIN**

M. LE MAIRE.- J'ai trois demandes d'intervention dont une groupée. Madame Goyard Gudefin, souhaitez-vous dire un mot sur la délibération avant que je laisse les prises de parole ?

Mme Christine GOYARD GUDEFIN.- Je veux bien mais cela sera peut-être un peu long parce que j'ai une présentation des associations. Je vais essayer d'être brève.

Les associations sont un bien commun, un pouvoir de solidarité, de démocratie, d'économie, d'innovation sociétale, d'utilité, de cohésion sociale. La Ville de Villeurbanne soutient les associations en leur accordant des aides pouvant prendre différentes formes dont des subventions de fonctionnement qui permettent de financer la gestion courante et globale de l'association conformément à son objet social. Ce type de subvention fait l'objet de convention annuelle ou pluriannuelle d'objectifs et de moyens lorsque le montant versé excède 23 000 € par an.

Au titre du budget 2020, nous avons l'association culturelle Alexandre Grosman domiciliée 35, rue Racine à Villeurbanne, qui est constituée de 600 adhérents dont 450 Villeurbannais. Cette association mène trois types d'actions :

- un programme d'activités de loisirs et organisation de conférences en direction de ses adhérents ;
- de l'accompagnement social (aide alimentaire, action en direction des seniors isolés, des familles en difficulté, médiation familiale et soutien scolaire) ;
- un travail de la mémoire de la Shoah (voyages et rencontres avec des écoles notamment).

En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis de développer le programme d'activités prévu, mais l'association a maintenu ses actions en faveur des publics précaires ou isolés (colis alimentaires, soutien à distance). Elle a aussi mis en place des actions de lutte contre la fracture numérique en soutenant l'équipement de familles et demandé à des étudiants de s'impliquer dans le soutien scolaire pour éviter les décrochages pendant le confinement.

L'objet social de l'association est le développement d'activités sociales et éducatives, la création d'événements culturels.

Un budget de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 5 000 € est à approuver.

Au titre du budget 2021, nous avons le CCO Jean-Pierre Lachaise.

Que l'on habite ou non à Villeurbanne, on se rend forcément au CCO, c'est une institution ici et même au-delà, sur tout le territoire métropolitain. Tous les acteurs culturels, associatifs et les réseaux autour de la citoyenneté connaissent cette structure associative qui rayonne sur notre territoire depuis plus de cinquante ans.

Association d'intérêt général créée en 1963, le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle. À travers différentes missions, le CCO renforce la capacité de tous les individus à agir, penser et rêver la société.

Pour cela, le CCO est porté par une équipe de salariés, de services civiques, d'intermittents du spectacle ainsi que d'un conseil d'administration qui regroupe des

bénévoles. Chaque année, environ 80 000 personnes passent et se rencontrent dans chacun de ses projets. Tout un écosystème se compose autour de l'art, de la culture, du lien social...

(Coupure audio)

M. LE MAIRE.- Le micro de Mme Goyard Gudéfin semble avoir quelques difficultés. Nous allons la joindre à côté pour lui expliquer que nous passons à l'expression des groupes politiques.

J'ai une première demande d'intervention groupée entre Villeurbanne Insoumise Ensemble ! et le Cercle radical et Place publique. Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Une courte explication de vote puisque, sur cette délibération, nous nous abstenons. Nous demandons depuis des années le montant des subventions attribuées à plusieurs associations et nous avons parfois contesté certains choix, certaines sont citées dans ce rapport. Nous constatons un décalage très important entre le montant de la subvention et l'activité réelle de ces associations. Les rapports d'activité ne sont pas, selon nous, à la hauteur de ce que l'on peut attendre pour des associations bénéficiant de tels montants. D'ailleurs, les subventions mentionnées ne résument pas tout le soutien de la Ville puisque certaines bénéficient de larges mises à disposition de locaux quand d'autres sont sollicitées sur de nombreuses prestations.

Nous avons déjà évoqué le cas d'Alexandre Grosmann, l'ambiguïté et la légèreté de son rapport d'activité. À côté, nous avons le CCO : 376 000 € de subventions en 2017, 353 000 € en 2018, 357 000 € en 2019, 303 000 € en 2020, 230 000 € prévus en 2021 mais d'autres financements interviendront en cours d'année, sans compter plus de 3 M€ sur le projet CCO La Rayonne soutenu en investissement.

On peut se demander à un moment s'il n'est pas pertinent de prendre cet équipement en régie publique s'il n'est pas capable d'aller chercher des financements complémentaires.

Après, il y a la MCA avec seulement 75 adhérents, une subvention de 40 000 €. On apprend avec étonnement qu'ils suivent, par exemple, des cours de zumba dont on ne perçoit pas tout à fait le lien avec la culture arménienne.

On laisse évidemment chaque élu se plonger dans l'examen des rapports d'activité de ces associations. Le nouveau RI systématise la mise à disposition de ces rapports aux élus avant chaque Conseil et permet ainsi à chaque élu de faire l'examen et de voter en conscience.

Nous voterons en conscience en nous abstenant même si, de notre côté, nous n'avions pas attendu ce point de règlement intérieur pour exiger les rapports d'activité. Évidemment, les choix politiques qui conduisent à soutenir telle ou telle association ne peuvent pas être appréhendés à la manière d'un contrôle de gestion. En revanche, il nous importe toujours de comprendre quel est l'objectif politique d'un soutien, c'est-à-dire ce que nous attendons de l'association pour le bien de la ville ou de ses habitants. Nous sommes également soucieux que les associations soient ouvertes de manière large à l'ensemble du public villeurbannais. Nous avons demandé depuis plusieurs années d'ailleurs que soient réexaminés les critères d'attribution de fonds aux associations afin d'éviter toute suspicion. Nous nous réjouissons qu'une telle démarche soit entreprise par

la municipalité autour de Madame Goyard Gudéfin, et nous espérons que ce sera ainsi la dernière fois que nous ayons à nous abstenir sur une telle délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Villeurbanne Progressiste avec l'intervention de M. Chabrier.

M. Loïc CHABRIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, pas nécessairement pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Bocquet, même si je partage un certain nombre de ses interrogations, notamment sur la transparence qui prévaut quant à l'attribution des subventions.

Cette convention est dans une continuité puisque nous la votons chaque année, pour les mêmes associations d'ailleurs. Nous constatons cette année un certain nombre d'éléments qui ne manquent pas de nous surprendre, je citerai notamment le cas de l'association culturelle Alexandre Grosmann dont on voit la subvention passer de 21 000 € à 5 000 € ; une association qui voit d'une année sur l'autre sa subvention diminuer par quatre, alors que les autres, peu ou prou, dans la même convention, conservent le même niveau.

Je ne fais pas de concurrence entre les différentes associations puisqu'elles ont des finalités et des objectifs différents mais cela pose question sur l'attribution des subventions eu égard à la finalité des associations.

En ce qui concerne l'association Alexandre Grosmann, je note quand même dans le rapport que nous avons tous mais que nous a quand même lu Mme l'Adjointe à la vie associative, je cite : *« En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis de développer le programme d'activités prévu (ce qui est le propre de beaucoup d'associations, hélas) mais l'association a maintenu ses actions en faveur des publics précaires ou isolés (colis alimentaires, soutien à distance). Elle a aussi mis en place des actions de lutte contre la fracture numérique en soutenant l'équipement des familles et demandé à des étudiants de s'impliquer dans le soutien scolaire pour éviter des décrochages pendant le confinement. »* Donc un relatif satisfecit sur l'activité de l'association qui correspond quand même peu ou prou aux objectifs que vous assignez, notamment en matière sociale, et que beaucoup de groupes de votre majorité nous rappellent chaque fois.

Je ne vois rien de très objectif dans ce propos qui justifie une telle baisse.

Au-delà de l'aspect purement budgétaire et des interrogations que l'on peut avoir sur le montant de cette subvention divisé par quatre, je le rappelle, j'évoque quand même l'association Alexandre Grosmann qui existe depuis très longtemps à Villeurbanne, qui est financée par la municipalité à hauteur constante, et ce depuis l'époque de M. Charles Hernu. À l'époque, l'association ne s'appelait pas Alexandre Grosmann puisque le nom lui a été attribué en l'honneur et en mémoire d'une personne qui, depuis, est décédée, qui était très investie dans la vie villeurbannaise, qui participait aux manifestations patriotiques et aux manifestations mémorielles.

Ce n'est pas l'objectif du débat ce soir mais cela dit quand même quelque chose de l'ancrage de cette association, comme beaucoup d'autres d'ailleurs à Villeurbanne qui sont des associations qui correspondent à une histoire, qui correspondent à des

populations qui sont installées, qui sont des associations qui jouent le rôle d'un passeur de mémoire et qui contribuent à la réalité de ce qu'est notre ville dans sa composition sociologique, dans l'apport de ces populations. Comme le disait votre prédécesseur, nous sommes tous venus d'ailleurs mais nous sommes tous venus ici, et l'association Grosmann participe à cette histoire, comme d'autres, comme la Maison de culture arménienne qui est évoquée dans la convention, et on pourrait aussi citer d'autres associations qui ont cette logique.

Nous n'aurons peut-être pas de réponse ce soir mais un certain nombre de questions se posent sur cette réalité budgétaire et ce à quoi elle correspond : correspond-elle à un véritable objectif politique ? Correspond-elle à une volonté de rompre avec l'action de vos prédécesseurs depuis Charles Hernu jusqu'à Jean-Paul Bret en passant par Gilbert Chabroux, ce que je ne pense pas puisque vous faites quand même souvent référence à eux et vous vous inscrivez dans cette continuité ? Est-ce pour donner satisfaction à votre majorité ? Visiblement pas si on en juge la réaction précédente.

Est-ce le fait que cette association soit logée dans les locaux qui sont ceux du consistoire ? Pour autant, cela n'en fait pas une association à caractère culturel. Je crois d'ailleurs que l'on peut retrouver, dans d'autres associations de la ville, une certaine similitude et dans la configuration et dans l'histoire.

Nous nous interrogeons légitimement parce qu'une association qui voit une diminution de sa subvention à une telle hauteur ne manque pas quand même d'interpeller. Je ne sais pas si vous serez, Monsieur le Maire, en mesure de nous apporter ce soir des réponses aux questions que nous nous posons légitimement, peut-être que oui, peut-être que non, peut-être que nous les aurons plus tard mais, plus globalement, je sens que même dans la majorité cette question pose débat. Cela mérite une réflexion et une mise à plat complète des subventions qui sont données aux associations quant aux objectifs qui leur sont assignés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est au groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s avec Mme Donati.

Mme Sylvie DONATI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer, je précise que cette intervention est cosignée par le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et les élus du groupe Communiste et Républicain.

Villeurbanne a la chance d'abriter sur son territoire plus de 2 800 associations (c'est le nombre qui est déclaré en préfecture). De taille et d'objets divers, ces associations sont aussi l'ADN de la ville. C'est aussi un peu pour reprendre ce que disait M. Chabrier.

Certaines d'entre elles sont inscrites dans l'histoire de Villeurbanne, je dirais même qu'elles constituent une sorte de patrimoine immatériel de la ville en ce qu'elles contribuent à la pérennité des communautés culturelles qui sont arrivées au début et tout au long du XXe siècle et ont construit cette identité villeurbannaise dont nous sommes si fiers. D'autres plus récentes poursuivent dans cette lignée comme la MIETE qui apporte sa pierre à l'édifice d'un vivre-ensemble et d'intégration de la diversité.

En fonction du montant des budgets qui leur sont alloués, ces associations font l'objet ou pas de convention avec la municipalité. Or, cette année, comme le disait Mme Goyard Gudefin, ces associations, toutes tailles confondues, n'ont pas échappé à la crise sanitaire avec l'impossibilité d'organiser un certain nombre d'événements, ce qui explique la baisse de certaines subventions.

Cela étant, une baisse de subvention n'exclut pas des aides ponctuelles tout au long de l'année pour l'organisation d'événements qui peuvent être mises en délibération au Conseil municipal. En revanche, il nous paraîtrait naturel – notez bien le conditionnel de mon propos - que certains soutiens financiers conséquents de la Ville puissent faire l'objet en échange d'un engagement que je qualifierai de moral de la part des associations concernées. Ce sont des propositions que nous faisons : cet engagement pourrait se décliner sur différents aspects, par exemple :

- un engagement d'animation et d'action pour tous les habitants de Villeurbanne ;
- un engagement d'ouverture des communautés culturelles que j'évoquais précédemment : elles ne doivent pas se fermer dans un communautarisme culturel, ce serait dommage pour elles, pour les Villeurbannais et pour les autres ;
- un engagement aussi de participation et de présence aux événements organisés par la direction de la Vie Associative et la Ville de Villeurbanne qui rythment vraiment la vie associative de notre ville. Pour rappel, il existe trois événements importants : les dialogues et les assises de la vie associative qui sont deux événements d'échanges et de co-construction entre et avec les associations, et bien sûr la biennale des associations qui est un temps fort de promotion des activités et de rencontre avec les Villeurbannais ;
- des initiatives qui seraient en phase avec les orientations municipales en matière de transition écologique, numérique, d'égalité hommes-femmes, de lutte contre les discriminations.

A minima, il me semble important que les associations qui font l'objet d'une convention, ou en tout cas celles qui ont aussi des subventions assez élevées, s'engagent sur la clarté de leurs statuts et sur un rapport annuel d'activité (on est un peu dans le contrôle mais pas vraiment), notamment pour éviter une dépendance financière trop importante à la municipalité, ce qui pourrait les mettre en danger en cas de baisse de subvention.

Notre rôle n'est en aucun cas de faire de l'ingérence, il est avant tout d'accompagner ces associations dans des difficultés administratives ou de fonctionnement qu'elles pourraient rencontrer et ainsi les aider aussi dans la promotion de leurs actions et événements. Quand on dit qu'une association a des rapports d'activité qui ne sont pas très clairs, peut-être faudrait-il les aider à les construire.

En effet, ce que nous attendons de la vie associative, c'est sa capacité à faire le lien entre les habitants, à créer de la cohésion sociale, à expérimenter et à faire vivre concrètement l'action collective.

Pour ce qui est de la délibération en question et qui fait l'objet de notre intervention, il va de soi que le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s ainsi que le groupe Communiste et Républicain soutiennent le rapport de Mme Goyard Gudefin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour les interventions. Je vais répondre sur les deux aspects qui ont été soulevés.

Il y a un aspect sur l'objectivation des critères qui permettent de conduire à ces subventions, même des propositions de passer le CCO en délégation de service public si j'ai bien compris. J'espère que M. Bocquet ne s'est pas trompé avec la délibération qui vient bientôt sur l'équipement Jean-Jacques Rousseau. Je note qu'en tout cas il y a un questionnement sur la manière dont on peut demain objectiver l'utilité des subventions que nous versons aux associations. Je crois que nous pouvons prendre acte ici ce soir que nous nous engageons à faire ce travail et à communiquer auprès des membres du Conseil municipal sur les résultats de ces travaux.

Il y a un deuxième registre d'intervention qui vient cibler plus spécifiquement l'association Alexandre Grosmann. La décision que nous prenons ce soir n'est pas une surprise dans la mesure où l'association a été rencontrée à plusieurs reprises et je ne souhaite pas ici faire une focale sur cette association mais, globalement, les services de la Ville nous alertent depuis 2015. Je conviens du fait que la Ville n'a pas pris à un moment ou un autre la mesure de tous ces éléments avec l'équipe municipale précédente. Il appartient parfois aux nouvelles équipes de prendre des décisions qui ne sont pas toujours très satisfaisantes ou très agréables à entendre.

Pour autant, j'ai été saisi par les services d'éléments qui me conduisent à ne pas pouvoir continuer à verser le niveau de subvention qui est attendu par cette association, pas sur des questions qui sont laissées à ma libre appréciation mais à des obligations de rendu compte, des obligations de présenter des comptes à l'équilibre, des obligations de séparation des activités entre le consistoire et l'association, sur lesquelles aujourd'hui, malgré de nombreuses relances, nous n'avons pas eu les éléments.

Il me semble important que nous repartions sur de bonnes bases avec l'association Alexandre Grosmann parce que si je veux être dans la continuité, quand à plusieurs reprises nous demandons à une association de nous fournir un bilan à la hauteur des aides qui sont apportées, quand nous indiquons que nous avons quelques inquiétudes sur sa viabilité financière au regard de la consolidation des comptes qui nous sont présentés, à un moment, en responsabilité, je dois aussi prendre un certain nombre de décisions.

Je note, Monsieur Chabrier, que vous souhaitez que nous ayons la même exigence pour l'ensemble des associations, je sais que vous y serez vigilant et que vous ne manquerez pas de me le rappeler lors des prochaines délibérations que nous prendrons sur d'autres associations. Il me semble que cela doit nous conduire dans ce Conseil à avoir une présentation la plus transparente possible de ce qui nous conduit à verser ou à ne pas verser un certain nombre de subventions à des associations.

En l'occurrence, cette situation n'est pas nouvelle, les demandes ont été faites très régulièrement, nous n'avons pas obtenu les résultats que nous attendions à ces demandes et donc, non pas en accord avec les représentants de cette association, parce que personne n'est jamais d'accord pour que l'on divise par quatre la subvention qui est accordée, mais en tout cas dans un processus d'information, cela leur a été signifié, aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal d'acter cette décision.

Je vais donc soumettre ce rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Le groupe Villeurbanne Progressiste, le groupe Villeurbanne Ensemble Insoumise !, le groupe Cercle radical et Place publique et non-inscrits.

- Adopté à la majorité (34 pour – 21 abstentions) –

Je vais transmettre pour quelques minutes la présidence du Conseil municipal à Agnès Thouvenot.

36 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2021 – Mme Agnès THOUVENOT

Mme Agnès THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

Mme Vessiller ne prend pas part au vote.

- Adopté à l'unanimité –

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR L'ANNÉE 2021 – Mme Melouka HADJ MIMOUNE

Mme Agnès THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande intervention. Je mets ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité –

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DÉPLACEMENTS URBAINS – Mme Pauline SCHLOSSER

Mme Agnès THOUVENOT.- Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport au vote.

- Adopté à l'unanimité –

39 – RAPPORT ANNUEL DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ANNÉE 2019, POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT JEAN-JACQUES ROUSSEAU – Mme Cristina MARTINEAU

Mme Agnès THOUVENOT.- Il y a quatre demandes d'intervention. Cristina Martineau, je vous laisse la parole pour présenter cette délibération.

Mme Cristina MARTINEAU.- Je vous remercie Madame la première Adjointe.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il y a exactement deux ans, après près de dix-huit mois de procédure, le Conseil municipal du 17 décembre 2018 a approuvé le choix du délégataire, l'entreprise Léa et Léo, pour gérer, durant trois ans, sa 14^e...

(Problème connexion)

Conformément au cadre juridique de ce mode de gestion, il s'agit aujourd'hui, pour le Conseil municipal, de prendre connaissance du premier rapport d'activité du délégataire qui couvre les quatre premiers mois d'exploitation de la crèche, entre septembre et décembre 2019. En effet, la livraison de l'équipement initialement prévue au 1^{er} avril 2019 n'est intervenue que début juillet 2019, l'exploitation par le délégataire n'a donc commencé qu'à la toute fin août.

Actuellement, c'est un des seuls services publics gérés de cette façon à Villeurbanne par une entreprise privée. Ce choix effectué par la précédente équipe municipale répondait à une double exigence : poursuivre le développement du service public de la petite enfance villeurbannais, en particulier celui de l'offre en matière d'accueil collectif, en garantissant les conditions de mise en œuvre de ce service et en limitant l'impact sur les ressources de la collectivité.

Que nous apprennent ces premiers mois d'activité au regard de ce qui a été contracté en 2019 et qui a vocation à donner aux familles villeurbannaises les mêmes garanties, quel que soit l'équipement, qu'une crèche en régie municipale ?

Tout d'abord, c'est que les exigences que la collectivité porte dans le contrat en matière de règles de fonctionnement, d'attribution des places, sont bien remplies par le délégataire. Sur 2019, et on peut le dire déjà sur 2020, les relations entre la direction de la Petite Enfance et le délégataire sont bonnes et resserrées. La direction effectue bien le reporting mensuel relatif à l'activité, au mouvement du personnel, à la vie de la structure.

Il est également constaté une bonne réactivité de l'équipe quant aux demandes de la Ville très spécifiques comme parfois des accueils en urgence. La directrice, et c'est un point important, participe bien aux instances comme la commission petite enfance et le point information enfance où sont attribuées les places, aussi bien en accueil régulier qu'occasionnel. Je dis que c'est un point important, c'est bien pour souligner que c'est la collectivité qui maîtrise l'attribution des places. Par là même, ce sont donc nos orientations en matière d'accueil qui sont prises en considération, comme le principe de mixité sociale ou une attention particulière aux familles fragiles.

Nous rappelons également qu'il s'agit d'une crèche conventionnée PSU avec la CAF, la tarification aux familles est fixée selon les barèmes de la CAF, comme nos crèches gérées en régie.

Autre élément important, c'est que le projet pédagogique qui avait fait aussi la différence avec les autres propositions, notamment des propositions dites mieux-disantes, a bien été mis en place par le délégataire. Les locaux ont été aménagés en fonction de ce projet autour de l'itinérance ludique. Les activités proposées, j'ai pu le constater, sont organisées dans cette perspective.

En revanche, c'est à noter, ces premiers mois d'ouverture n'ont pas permis à l'équipe de mettre en place le conseil de crèche avec les parents qui était proposé dans l'offre,

l'enquête de satisfaction des familles et des partenariats sur le quartier. Cela reste des manques à ce stade compréhensibles étant donné la durée et la période de démarrage toujours particulière.

Le bilan est plus mitigé quant au taux de diplômés parmi le personnel, il n'était que de 55 % alors que l'offre du délégataire prévoyait un taux de personnel diplômé de l'ordre de 72 %. Cela reste supérieur au cadre réglementaire qui est de 40 % mais nous serons particulièrement attentifs à l'évolution sur 2020 et aux actions qui sont mises en place par le délégataire pour y remédier.

Lors de la commission éducation et vie sociale, il avait été demandé si des pénalités pouvaient être déclenchées à ce sujet, nous avons revérifié dans le détail les pénalités du contrat : seul un manquement aux obligations réglementaires d'encadrement déclenche un mécanisme de sanctions financières aujourd'hui.

Quant au bilan financier, quel est-il ? Le contrat prévoit une participation forfaitaire de la Ville qui est calculée à partir d'un compte d'exploitation prévisionnel, et ce même compte d'exploitation prévisionnel repose sur un taux d'occupation annuel. Il prend en charge le déficit, c'est le principe de la délégation de type affermage. S'il dépasse l'objectif, le délégataire doit reverser 40 % des recettes supplémentaires à la Ville liées à la facturation d'heures supplémentaires.

C'est ce mécanisme d'intéressement qui a été introduit par notre collectivité dans le contrat, qui n'a pas tant vocation à récupérer de l'argent mais plutôt à dissuader le délégataire de courir après un taux d'occupation excessif qui pourrait favoriser des pratiques dégradées en termes de management ou de relations aux familles.

Pour ce travail d'analyse du compte de résultat, j'en profite pour souligner la collaboration entre le service de la mission organisation performance (MOP) et la petite enfance, ce contrôle de gestion vis-à-vis d'un tel outil est aussi un nouvel exercice pour nos services. Il a permis de relever certains aspects comptables particuliers.

L'analyse de ce compte témoigne d'un exercice particulièrement favorable au délégataire puisqu'il dégage un résultat de plus de 105 000 € contre 2 310 € initialement prévus dans le compte prévisionnel. En d'autres termes, le délégataire a engagé moins de dépenses et affiche plus de recettes pour 2019. La moindre durée d'exploitation que celle initialement prévue au contrat, du fait du retard de la livraison, explique en grande partie des charges moins élevées en termes de personnel, de fluides, d'assurance, tout ce qui est lié à des jours d'exploitation.

Quant aux recettes, elles sont plus importantes que prévu car le taux d'occupation s'est révélé meilleur que celui envisagé dans le contrat. On est plus autour de 75 % contre les 70 % initialement prévus. Cette différence très favorable est également liée au versement de la totalité de la participation financière de la Ville alors que celle-ci avait été calculée sur la base de six mois et non quatre mois d'exploitation. Le contrat ne permettait pas en l'état actuel de proratiser le versement de cette participation.

Aujourd'hui, justement, un avenant est en cours de discussion afin d'intégrer l'impact du retard de la livraison et du démarrage d'exploitation. Ceci devrait permettre de reporter la date de fin de contrat initialement prévue le 31 juillet 2022 (nous sommes plutôt sur le

31 décembre 2022) pour être aussi en cohérence avec les contraintes de service. Cela aurait peu de sens de prévoir une fin de contrat au mois d'octobre.

Cet avenant permettra de réviser ce compte d'exploitation prévisionnel pour tenir compte de ce décalage calendaire. Cela devrait permettre à la Ville de toucher l'intéressement qui lui est dû sur l'exercice 2019 en raison d'une activité supérieure contractualisée.

Cet avenant fera l'objet en temps voulu d'une délibération en Conseil municipal.

Dans une hypothèse de fin de contrat au 31 décembre 2022, il s'agira pour le Conseil municipal de délibérer au plus tard en juin 2021 sur la reconduction de la procédure de DSP ou le retour en régie. Par anticipation, étant donné que cela arrivera relativement rapidement et que nous n'avons pour l'heure que quatre mois de bilan d'activité à notre connaissance, nous avons demandé au délégataire de nous communiquer le plus tôt possible les éléments de bilan pour l'année 2020.

Cependant, notre réflexion collective des prochains mois pour trancher ne saurait uniquement reposer sur ces éléments. Elle devra prendre en compte plusieurs aspects que je vais développer en conclusion et qui font office d'intervention au nom des groupes Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s et du Cercle radical et Place publique.

En premier lieu, il me semble essentiel en ce début de mandat (les interventions qui ont rythmé depuis le budget primitif le Conseil municipal nous le prouvent) de garder à l'esprit la nécessaire responsabilité que nous devons porter collectivement quant à la trajectoire financière de la Ville.

En tant qu'adjointe, je le redis, il s'agit aussi de poursuivre le développement des places en crèche qui sont des réponses à des besoins sociaux fondamentaux des familles, des leviers cruciaux pour l'insertion professionnelle de certains parents et notamment des femmes, et qui sont bien évidemment des lieux d'apprentissage essentiels et d'épanouissement pour les petits villeurbannais. Je rappellerai le retard important de Villeurbanne en matière d'accueil collectif, nous n'avons que 13 places pour 100 enfants de moins de trois ans aujourd'hui, quand la moyenne métropolitaine est autour de 20 places. Aujourd'hui, à la commission petite enfance, nous ne pouvons répondre qu'à un peu plus de 20 % des demandes d'accueil régulier. C'est nettement insuffisant.

C'est un élément qui n'est pas négligeable, qui doit être pris dans la réflexion, le coût net moyen annuel pour la Ville d'une place en régie est de 7 500 € quand celui d'une place dans le cadre de la DSP actuelle est de 3 300 € nets par an, sans parler des impacts de gestion plus généraux.

Par ailleurs, nous devons être vigilants à nos marges de manœuvre financières, puisque nous voulons faire plus, pour réaliser notre programme et la pluralité de ses ambitions sociales, démocratiques et écologiques, comme aussi nous engager (ce Conseil municipal en témoigne) dans l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents. Nous avons évoqué ici ce soir ceux des écoles ou de la police municipale.

Enfin, nous devons veiller à notre capacité à faire face aux impacts socio-économiques de la crise sanitaire sur les conditions de vie des Villeurbannais dont nous ne pouvons encore pleinement mesurer l'amplitude. Il nous faudra sans doute, malheureusement je

dirais, poursuivre notre soutien à la population, aux commerces, aux artistes, aux associations, pour juguler ces effets dévastateurs sur notre territoire.

Dans cette perspective, la délégation de service public peut être un outil pour continuer à développer les services à la population en limitant l'impact sur les ressources. Nous souhaitons que les mois qui viennent permettent à cette procédure d'être appréhendée pour ce qu'elle est, avant tout un outil de gestion et non pas un objet de posture.

Nous considérons qu'il est possible et que cela revient justement au politique de ne pas faire rimer délégation des missions de service public avec abandon du service public aux logiques marchandes. L'enjeu pour nous, dans les prochains mois qui nous conduiront à la délibération, est d'approfondir collectivement le travail déjà initié depuis 2017 pour examiner comment, par exemple, dans le respect du cadre juridique, nous pourrions renforcer les leviers de contrôle de mise en œuvre du service public, comme le mécanisme de reversement, de pénalités ou les modalités de suivi et de contrôle.

Il nous semble aussi nécessaire d'interroger les critères d'accès à l'offre afin de permettre aux structures de l'économie sociale et solidaire de candidater plus facilement ou de renforcer certaines exigences en matière d'engagement social et environnemental.

En d'autres termes, à la lumière de cette première procédure, nous souhaitons que les principes actuels du contrat puissent être étudiés avec conviction mais responsabilité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci à Cristina Martineau. C'était à la fois la présentation de la délibération et la première intervention, si j'ai bien compris, des groupes Cercle radical et Place publique et Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s. J'ai trois autres demandes d'intervention. La parole est à Mariano Beron-Perez pour le groupe Communiste et Républicain.

M. Mariano BERON-PEREZ.- Monsieur le Maire, Madame la Rapporteuse, chers collègues,

Ce n'est pas une surprise, cette délégation de service public nous pose problème. Je dis cela parce qu'à chaque étape du processus qui a abouti à cette DSP, notre groupe n'a cessé d'émettre des réserves. Dès que l'idée a été avancée, nous avons rappelé notre attachement à la gestion publique des services publics. Cette position, nous l'avons répétée lorsque le principe de la DSP a été entériné malgré l'avis défavorable rendu par le comité technique paritaire au cours duquel, il faut le souligner, les organisations syndicales ont marqué unanimement leur opposition à ce projet.

Tout au long du processus, on nous a indiqué que la délégation ne reviendrait pas forcément à une société privée mais qu'elle pourrait être confiée à une association à but non lucratif ou encore à une entreprise d'économie sociale et solidaire. Nous aurions pu comprendre ce mode de gestion mais les règles des marchés publics sont là, la loi du marché aussi, c'est finalement une entreprise privée qui a remporté le marché.

Au final, que nous dit ce rapport ? Que le taux de remplissage est satisfaisant : jusqu'ici, c'est normal vu qu'il y a beaucoup plus de demandes que de places en crèche.

Il nous dit également que l'entreprise peine à recruter et plus encore à conserver des employés qualifiés. Cela non plus n'est pas une surprise. Permettez-moi de rappeler ici ce que disait notre collègue Olivier Gluck au moment de valider le choix du délégataire voici deux ans : « Plusieurs villes reviennent sur cette DSP car le turnover des personnels est trop important et les difficultés de remplacement sont insatisfaisantes. » Ce rapport démontre hélas qu'il avait raison. Je dis hélas car, ce soir, je ne parle pas seulement en tant qu'élu municipal, je parle aussi en tant que professionnel de la petite enfance et en tant que jeune parent. Je tiens à le préciser car, au fond, nous ne parlons pas seulement de principes, nous parlons de conséquences réelles.

En l'occurrence, il s'agit des enfants, ai-je besoin de préciser que pour des enfants en plein développement, qui ont donc besoin de repères et de stabilité, le turnover ne peut être une bonne chose ? Bien sûr, ce turnover existe dans le public parce que le métier est difficile, le personnel est calculé au plus juste et la moindre absence met à mal cette organisation, mais ce phénomène est renforcé dans le privé parce que les paies sont insuffisantes et les perspectives d'évolution insatisfaisantes.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de la question mais simplement à prendre acte du fait que ce rapport nous a été communiqué. Nous prenons acte de ce rapport qui confirme nos craintes et nous renouvelons nos réserves ainsi que notre opposition résolue à la volonté affichée de développer ce mode de gestion.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention pour le groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur Constant ?

M. Gaëtan CONSTANT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Villeurbannaises, Villeurbannais,

Pour introduire mon intervention sur la crèche Jean-Jacques Rousseau, laissez-moi vous parler des enfants, et surtout d'un enfant en particulier, le petit Gaëtan Constant, 14 ans, élève au collège Maurice Utrillo à Limas dans le Beaujolais, et pas aussi sérieux qu'aujourd'hui. Il se trouve que cet enfant aimait beaucoup rire, cela n'a pas trop changé, et que beaucoup de jeunes de son âge s'amusaient parfois en expérimentant. Malheureusement, tout cela tournait parfois au vinaigre, et je ne m'étendrai pas sur la réaction de son père la fois où il l'a surpris en train de sonner à toutes les portes du quartier alors qu'il rentrait du collège. Je pense que vous pourrez la deviner par vous-mêmes.

Les enfants aiment bien faire des bêtises ou plutôt les enfants connaissent mal l'environnement, connaissent mal leurs limites et celles de leur entourage, et leurs expériences ne sont pas toujours concluantes. Mais, et c'est là où le bât blesse, les expérimentations des adultes non plus ne sont pas toujours convaincantes. C'est bien de cela qu'il est question pour cette délégation de service public, une expérimentation sur laquelle il nous faudra bientôt nous prononcer pour savoir si elle est pertinente ou non, si nous voulons la renouveler ou non.

Comment pourrions-nous fonder notre décision, sur quels critères ?

La gestion et l'animation de la crèche ont été déléguées à une entreprise privée parce que la Ville n'arrivait pas à recruter suffisamment d'encadrants diplômés. Nous avons lu avec attention le rapport du délégataire et constaté avec vous que la société qui gère la crèche bute sur les mêmes obstacles que le secteur public : elle a du mal à recruter des personnels qualifiés. D'ailleurs, le taux de remplissage de la crèche est équivalent à celui des crèches municipales.

Il ne reste donc plus qu'un seul critère pour justifier cette délégation de service public : les charges de fonctionnement ne sont pas supportées par la mairie, c'est le secteur privé qui s'en charge. Mais est-ce un critère suffisant pour maintenir la gestion d'un service public par le privé ? Secteur privé qui, au demeurant, peut tirer des bénéfices de cette exploitation.

Nous sommes contre le fait que du profit puisse être fait par le secteur privé avec l'argent des familles. Nous sommes contre le fait d'assumer politiquement que la force publique ne peut pas offrir un service de qualité pour ses habitantes et habitants, mais nous sommes pour une gestion publique où le moindre euro en trop versé sera réinvesti pour améliorer la qualité de service public rendu aux Villeurbannaises et Villeurbannais. Nous sommes pour les biens communs, nous sommes pour les services publics de qualité.

Le groupe VIE votera pour cette délibération car elle ne concerne que le fait de valider la présentation du bilan du délégataire mais, vous l'aurez compris, nous espérons qu'il sera possible de discuter plus profondément de tout cela dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Constant. La parole est au groupe Les écologistes. Madame Arthaud ?

Mme Maryse ARTHAUD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du vote il y a deux ans, en décembre 2018, les élus Écologistes et Front de Gauche n'avaient pas approuvé le principe de la délégation de service public pour cette crèche. Les motivations pour faire appel à un prestataire relevaient alors de la politique salariale et notamment de la possibilité pour le secteur privé de recruter plus facilement les profils de poste les plus qualifiés.

Or, à la lecture du rapport soumis à notre approbation ce jour, il semblerait que cet objectif principal ne soit pas satisfait par le délégataire. Celui-ci semble rencontrer les mêmes difficultés de recrutement que le secteur public et peine à stabiliser ses effectifs, à s'inscrire dans un partenariat local. Certes, cette délégation de service public a su pallier le besoin grandissant de structures d'accueil du jeune enfant, cependant, la Ville aurait pu relever ce défi comme elle l'a fait pour la crèche Helen Keller sur le Terrain des Sœurs. En effet, la Ville gère déjà 13 crèches en régie, elle a la compétence et le savoir-faire de la gestion des crèches avec un personnel qualifié.

Une personne faisant le choix de s'installer à Villeurbanne (elles seront nombreuses avec la livraison sous ce mandat des zones d'aménagement concerté de Gratte-ciel Nord, Saint-Jean et GrandClément) attend des équipements publics pour elle-même et pour sa famille dans le champ de la petite enfance mais aussi des groupes scolaires, des équipements sportifs. À l'heure où des compétences reviennent dans le giron public

comme l'eau à la Métropole il y a quelques jours, nous prenons acte de ce rapport mais nous souhaiterions que la politique de la petite enfance ne fasse pas exception. Nous redisons ici notre attachement à un service public de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Avant de soumettre le rapport aux voix, quelques éléments d'intervention sauf si Mme Martineau voulait redire quelque chose mais vu qu'elle a fait à la fois la présentation plus l'expression des groupes, je pense que je vais le faire.

Je reviens sur les propos de M. Mariano Beron-Perez pour lui dire qu'a priori il a lu avec attention le compte rendu mais qu'il lui a échappé que l'on ne parlait pas, à ma connaissance, d'association mais de mutualité au moment des débats. Je n'ai pas la mémoire qu'il a parce que je n'étais pas présent, mais nous avons pris connaissance des documents.

Le deuxième élément est que le recours à la DSP par la collectivité peut et doit faire l'objet d'un débat, c'est une obligation. Il s'agit en effet d'abord d'un choix politique qui peut avoir des conséquences graves lorsqu'il n'a pas été correctement encadré, et les exemples sont nombreux, pas si loin de chez nous. Toutefois, je veux rappeler que c'est un cadre d'intervention qui est défini et encadré par la loi, et que cette définition légale de la DSP fait reposer le risque d'exploitation sur le délégataire. Le contrat qui lie le délégataire et la collectivité doit procéder à un certain nombre de contrôles, d'où la vigilance qu'il faut avoir au moment de la rédaction de ce contrat.

Souvent, ce sont les contrats mal organisés, mal ficelés qui mettent en risque la collectivité, qui sont souvent à l'origine de contentieux. Je pense qu'aujourd'hui la Ville de Villeurbanne a plutôt, en interne, les compétences pour concevoir ce type de contrat et nous sécuriser.

Par ailleurs, mais vous avez tous eu l'honnêteté intellectuelle de le noter, il ne s'agit pas ce soir de voter pour ou contre la DSP mais de voter sur la présentation du rapport pour la crèche Jean-Jacques Rousseau gérée par l'entreprise Léa et Léo qui, jusqu'à présent, a respecté ledit contrat.

Je conclurai en vous indiquant que je n'ose pas faire le parallèle avec les commerces mais, personnellement, je ne souhaite pas me positionner pour ou contre la DSP mais pour un mode de gestion qui sert le mieux l'intérêt général lorsque la DSP peut être plus efficace, et vous verrez qu'au cours de ce mandat, nous serons peut-être amenés à nous poser des questions (je pense notamment à la question du stationnement ou des choses de cette nature) et nous aurons à débattre du meilleur choix pour notre collectivité en fonction des différents arbitrages que nous aurons à faire au regard de tous les monsieur ou madame plus que nous avons entendus depuis le début de la soirée. Je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en rediscuter collectivement.

Je note qu'en tout cas chacune et chacun souhaite le faire, que c'est un point important pour cette majorité. Je n'ose pas dire que je me réjouis à l'avance de ce débat mais je vois que chacun est en train de fourbir ses arguments pour nous aider à prendre les meilleures décisions pour l'intérêt des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

Je vais soumettre ce rapport aux voix

- Adopté à l'unanimité -

40 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES RELAIS ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE – Mme Cristina MARTINEAU

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE COORDINATION DE L'UNION SPORTIVE D'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ (USEP) DE VILLEURBANNE – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

43 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS TRIENNALES ET DANS LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

44 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES – Mme Sonia TRON

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

45 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ÉDUCATION NATIONALE RELATIVE AU SERVICE MUNICIPAL DE SANTÉ SCOLAIRE – ANNÉE 2020 – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Est-ce que Mme Agathe Fort souhaite introduire les délibérations ou répondre à l'intervention du groupe Les écologistes ?

Mme Agathe FORT.- Je voudrais vous faire part de l'importance de l'existence de notre service de santé scolaire. Il n'en existe que onze en France et nous avons la chance d'en avoir un. Il permet d'avoir des actions ajustées aux besoins de nos enfants, tant pour la prévention générale que pour l'attention portée aux enfants en situation de handicap, aux enfants touchés par une grande précarité ou encore aux primo arrivants.

Nous travaillons pour pérenniser les subventions qui lui sont nécessaires pour bien fonctionner. C'est un enjeu fort de santé publique pour Villeurbanne.

Voilà ce que je voulais dire en introduction.

M. LE MAIRE.- J'ai donc une demande d'intervention pour le groupe Les écologistes. Monsieur Debbeche ?

M. Lotfi DEBBECHE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Villeurbanne est historiquement dotée d'un service de santé scolaire. Dans le cadre de sa politique de santé, et comme onze communes de France, ce service intervient auprès des élèves scolarisés dans les écoles, de la grande section maternelle au CM2, en prenant le relais des services PMI gérés par le Métropole.

En effet, la loi confie à l'État la mission de santé scolaire en coordination avec la PMI, portée par les Départements et, depuis 2015, par la Métropole dans notre agglomération. Si les services de santé publique sont très hétérogènes, celui de Villeurbanne offre un service complet aux petits villeurbannais : visite pour tous les enfants qui vont entrer en CP, dépistage santé sur l'état de la vue, l'audition, le poids, la taille, les dents, le langage ainsi que l'hygiène de vie.

Ce diagnostic permet aussi des orientations vers des spécialistes, des actions d'éducation à la santé et des accompagnements spécifiques en cas de maladie ou de handicap.

La santé constituant une des conditions de la réussite éducative, le service représente ainsi un levier important pour le développement de l'enfant.

L'avantage du statut municipal réside dans les synergies avec les autres services communaux comme ceux de la petite enfance ou des sports. Cette belle dynamique permet un travail partenarial favorable à l'enfant tout au long de son cursus scolaire. Villeurbanne bénéficie d'un financement de l'Éducation nationale qui a augmenté, passant de 25 447 € en 2018 à 47 812 € en 2019, et probablement autant sinon plus en 2020. En 2019, cela a permis de mieux faire face aux enjeux définis dans la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté. C'est très positif mais c'est loin de couvrir la réalité des dépenses engagées par la Ville.

La convention partenariale Ville-Etat, objet de la présente délibération, court jusqu'à fin 2020, mais le service municipal de santé s'inscrit dans la durée. De ce fait, il maintient la proximité avec la population dans les différents secteurs de la ville et contribue à réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé.

La politique municipale s'appuie également sur des objectifs de promotion de la santé portés par le réseau national des villes santé et se décline concrètement dans son contrat

local de santé qui couvre les années 2017-2020. Nous supposons donc qu'un bilan du dispositif est prévu dans le courant de l'année 2021. Il permettra de partager cet enjeu stratégique et de définir les actions du futur contrat local de santé en phase avec notre plan de mandat en matière de santé.

Intervenir dans la durée est donc la seule perspective permettant de mieux suivre les enfants, de mieux consolider le travail de proximité, de mieux répondre aux enjeux de précarité et de pauvreté, pour ajuster les actions en cours et anticiper les actions à venir. C'est pourquoi nous soutenons pleinement ce service indispensable aux petits villeurbannais et à leurs familles.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Debbeche. Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

46 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA NUTRITION – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

47 – AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

48 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2020-2030 EN FAVEUR DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE (TNP) – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai deux demandes d'intervention, Villeurbanne Progressiste et Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Monsieur Frioux, voulez-vous présenter la délibération ?

M. Stéphane FRIOUX.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il est près de 22 heures, l'heure du couvre-feu est passée, mais nous allons parler pendant quelques minutes de culture.

C'est avec une certaine émotion que je présente la délibération visant à prouver la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2023 avec le Théâtre national populaire, centre dramatique national, mais également la Métropole de Lyon, la DRAC et la Région Rhône-Alpes.

Il y a neuf ans, quand j'étais assis dans la grande salle de ce théâtre pour la création du *Ruy Blas* par Christian Schiaretti, avec la chance d'être placé au deuxième ou troisième rang, quasiment à recevoir les postillons de Robin Renucci, je ne crois pas que j'aurais imaginé traverser un jour la place pour m'occuper de la culture dans ma ville d'adoption.

Désormais, nouvelle municipalité et nouvelle direction assurée par Jean Bellorini marchent ensemble pour défendre le service public de la culture, et en particulier un théâtre de création accessible à tous.

L'article 4 de la convention qui se réfère au budget primitif que nous avons voté ce soir appelle la subvention de 1 980 040 €, ainsi que 250 000 € de subvention dédiée aux investissements et travaux d'entretien.

Bien loin de moi l'idée de prétendre résumer en quelques secondes le projet de Jean Bellorini, de son équipe et de ses artistes complices. Je pense que la municipalité aura l'occasion de le rencontrer et d'en discuter avec lui. Laissez-moi seulement rappeler que ce fleuron artistique qui aurait dû fêter son centenaire cet automne, et le fera, espérons-le, à l'automne prochain, est arrivé en 1972 à Villeurbanne où officiait déjà Roger Planchon à la tête du Théâtre de la Cité. Il participe au rayonnement national et international de notre ville.

Dans les prochaines années, au-delà d'un partenariat avec le théâtre de la Criée à Marseille, il prévoit de collaborer avec le Théâtre du Peuple à Pékin, le Teatro Stabile de Naples où sera créé un *Tartuffe* en italien et le Grand Théâtre Dramatique de Saint-Petersbourg. Souhaitons que la création ouvrant le mandat de Jean Bellorini, *Le Jeu des Ombres* de Valère Novarina, puisse être offerte au public de notre ville et de la métropole en 2021, pour un déconfinement culturel réussi, et que les Villeurbannaises et Villeurbannais puissent aussi découvrir les notes de service de Jean Vilar qui devaient être exposées à partir du 2 novembre.

Parmi les nombreux éléments du projet, je soulignerai :

- la programmation jeune public et un projet de sensibilisation en famille ;
- le théâtre de la transmission avec la troupe Éphémère composée de jeunes amateurs de 12 à 20 ans ;
- le soutien aux compagnies régionales ;
- un maillage partenarial qui n'a pu qu'être esquissé à cause des conditions de cette année ;
- la relance d'un périodique qui vient de paraître pour les 100 ans du TNP.

Par ailleurs, le TNP a vocation à poursuivre son implantation dans notre commune dans les quartiers Cusset, Monod, Tonkin, Ferrandière, Saint-Jean. Jean Bellorini envisage également de mettre en place un petit théâtre ambulant qui rencontre notre programme d'impulsion de l'éducation artistique et culturelle.

Pour toutes ces raisons, après cette première année difficile pour les artistes et le monde de la culture en général en 2020, je vous demande d'approuver cette convention pour cette locomotive culturelle installée dans notre Palais du Travail, un des édifices témoins du socialisme municipal et émancipateur du siècle dernier, dont le programme peut inspirer notre époque en y rajoutant la transition écologique. À ce sujet, vous noterez

que l'article 9 de la convention prend en compte l'objectif transversal de développement durable ainsi que de lutte contre les discriminations.

Je vous remercie de votre attention en attendant les prochains levés de rideau.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. Faites attention, le couvre-feu, c'est 20 heures et pas 22 heures, prenez bien une attestation si vous sortez entre ces deux heures !

Pour le groupe Villeurbanne Progressiste, Monsieur Colson, vous avez la parole.

M. Stéphane COLSON.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons la meilleure réussite à Jean Bellorini. Il entre pleinement dans « sa » saison avec, hélas, les contraintes, déceptions et frustrations que l'on connaît.

Le renouvellement de cette convention pour la période 2020-2023 est aussi l'occasion de saluer le travail de Christian Schiaretta qui, depuis 2002 et surtout depuis 2011, a fait du TNP un outil de création qui rayonne bien au-delà de Villeurbanne.

Le projet de restructuration du TNP lancé il y a vingt ans déjà n'aurait pas été possible sans l'engagement de l'État et des collectivités, notamment de la Ville qui, par la volonté de votre prédécesseur, Jean-Paul Bret, a toujours su donner l'impulsion nécessaire et développer une politique culturelle ambitieuse.

C'est d'ailleurs au regard de son histoire centenaire et des succès des années précédentes que nous devons nous interroger sur l'avenir du TNP, mais peut-être, au-delà, sur l'actualité et l'avenir immédiat de l'ensemble des structures culturelles villeurbannaises qui, comme partout, traversent une période inédite, difficile voire catastrophique. Il est d'autant plus vital que les collectivités territoriales leur apportent un soutien nécessaire. Nous l'avons fait d'ailleurs lors du dernier Conseil municipal de novembre en votant une délibération allant dans ce sens.

Pour autant, l'État n'est pas en reste. Ainsi le ministère de la Culture a inscrit 2 Md€ dans son plan de relance, sans compter les dernières annonces de la ministre, auxquels s'ajoutent 856 M€ d'aides, 949 M€ pour les intermittents plus 3,3 Md€ de prêts garantis par l'État. Et l'État vient d'ajouter 160 M€ pour les territoires, dont 20 M€ pour l'accompagnement de la transition écologique des équipements du spectacle vivant.

Alors que dans toute l'Europe les lieux et établissements culturels sont fermés pour l'essentiel, dans aucun autre pays l'État n'aura fait autant pour apporter son soutien au secteur.

D'ailleurs, si on en revient à cette convention d'objectifs et de moyens, le TNP, en tant que centre dramatique national, bénéficie d'abord d'une subvention conséquente de l'État. C'est ainsi près de 4,5 M€ que le ministère de la Culture alloue au TNP chaque année. Bien sûr, l'État n'est pas seul et la participation des collectivités territoriales est conséquente. Nous ne pouvons d'ailleurs que saluer et approuver la subvention de la Ville à hauteur de 1 980 040 € à laquelle s'ajoute une aide de 50 000 € pour poursuivre la célébration du centenaire.

Cette participation financière est importante. Encore une fois, nous la saluons. Cependant, elle ne se situe que dans la moyenne nationale de la part communale de financement public des centres dramatiques nationaux, soit environ 25 %. Et, une telle

participation de la Ville implique logiquement certaines exigences qui doivent être l'illustration d'une politique culturelle plus globale.

Ainsi, nous nous étonnons que ne soient pas définis plus concrètement dans la convention proposée ce soir des objectifs plus précis, si ce n'est une laconique phrase, je cite : « La Ville de Villeurbanne, dans le cadre de sa politique culturelle, vise à soutenir les projets innovants, notamment dans le domaine du théâtral », quand la Métropole et le Conseil Régional le font avec force. Rassurez-vous, Monsieur le Maire, nous ne demandons pas que vous exigiez, à l'instar du président de la Région, l'installation d'une plaque devant laquelle le public devrait se prosterner à l'entrée du théâtre avant chaque représentation, mais il aurait été louable que la Ville fixe des objectifs plus clairs pour un théâtre dont nous savons le rôle primordial qu'il joue sur notre territoire et la symbolique forte dans l'histoire culturelle de la France que ces trois lettres portent.

Nous ne pouvons pas non plus ne pas aborder la question du rôle que la Métropole entend jouer à l'avenir. Sans doute, Monsieur le Maire, dans votre fonction, avez-vous déjà des réponses ou au moins des idées peut-être différentes de celles de votre prédécesseur pour qui le TNP est avant tout une question d'identité villeurbannaise ? Ce n'est pas le débat aujourd'hui mais nous ne pourrons faire l'économie de celui-ci, et la question se posera sans doute très vite.

Le groupe Villeurbanne Progressiste, pour qui l'émancipation de chacune et chacun passe par la culture et son accès, y sera attentif. En attendant, parce que Villeurbanne et le TNP sont indissociables, bien évidemment, nous voterons cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- La parole est au groupe Villeurbanne Insoumise Ensemble ! Madame Pradelle ?

Mme Laure-Emmanuelle PRADELLE.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Villeurbanne a toujours su donner à la culture une place très importante dans son action municipale et sur son territoire, en témoignent les équipements et les nombreux acteurs culturels, les structures labellisées au niveau national. Après la grande aventure de la décentralisation et de la démocratisation de la culture, il est temps maintenant de commencer l'aventure des droits culturels. Promouvoir les droits culturels, c'est donner une nouvelle dimension au mot culture, mais surtout c'est construire une culture de tous pour tous et par tous.

En 2018, le Département de la Manche mettait en place un projet de développement de ces droits. Suivant son exemple, et considérant la culture au-delà du loisir et de l'éducation, c'est le sens de la mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire, en lien avec Stéphane Frioux, adjoint à la culture.

Si je vous parle de cela, c'est parce que l'engagement de Jean Bellorini, directeur du TNP, pour agir au plus près des habitants et surtout avec eux, est un signe fort et très positif qu'il faut souligner et encourager. La direction que promet cette convention entre le TNP et Villeurbanne correspond bien à l'esprit de ces droits culturels.

Les droits culturels, ce sont les droits humains fondamentaux attachés aux personnes, qui leur garantissent l'expression libre de leur identité, de leurs pratiques culturelles. La culture ne doit pas être enfermée dans des espaces clos qui semblent réservés à quelques privilégiés, mais la culture est présente partout car chaque être en est porteur.

La force du projet du TNP, et il y a aussi à Villeurbanne des acteurs moins renommés que le TNP qui sont déjà dans la défense de ces droits culturels, est précisément de révéler l'identité et les pratiques de personnes dont la culture n'est habituellement pas valorisée, pas représentée, et il s'agit d'abolir la domination d'une culture sur une autre.

Pouvoir faire vivre sa culture, c'est aussi exister en tant qu'individu, en tant que membre d'un groupe social auprès du reste de la société. Faire connaître les cultures, les pratiques, les savoir-être des personnes, c'est lutter activement contre les discriminations et, bien souvent, le rejet de l'autre vient de la peur qu'il nous inspire, et cette peur vient de l'inconnu, de ce qui est différent, de ce que l'on ne comprend pas, de ce que l'on ne voit pas.

Comment expliquer autrement, par exemple, la peur commune qu'ont les humains de l'obscurité ? Donner à voir les différences culturelles portées par celles et ceux qui les pratiquent, c'est apporter de la lumière sur elles, sur eux, et c'est combattre les incompréhensions et les préjugés. Sortir de la culture dominante, c'est aussi permettre la pérennité des identités culturelles multiples qui font la richesse de notre ville. Villeurbanne est une petite France, et la France est un petit monde. Notre territoire profite d'une diversité culturelle, mettons-la en avant.

La culture, ce ne sont pas seulement les lettres ou les arts, c'est aussi une façon de cuisiner, de parler, de pratiquer un sport, c'est ce qui nous constitue, et cela ne s'apprend pas forcément à l'école ou dans les salles de spectacles. En faisant participer les artistes et les habitants au sein même de leur lieu de vie à des projets communs, nous pourrions faire vivre toutes les cultures dans notre commune et créer des espaces de compréhension entre les citoyens.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Frioux, souhaitez-vous intervenir, sinon je me permettrai un ou deux éléments avant de mettre le rapport aux voix ?

M. Stéphane FRIOUX.- Un élément simplement, Monsieur Le Maire, pour répondre à M. Colson qui a rappelé les aides gouvernementales dont les médias se sont fait l'écho, et pour rappeler ce que Jean Bellorini et beaucoup d'autres partenaires culturels de la Ville disent et redisent : le spectacle doit rester vivant, les aides sont une chose, mais les artistes sont des êtres humains qui passent beaucoup de temps dans des salles closes sans public, et c'est jouer devant du public qui est leur vocation. Ils attendent aussi avec impatience de pouvoir donner un sens à leurs répétitions en se produisant.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux.

Je note de l'intervention de M. Colson le fait qu'il souhaite aussi que l'on précise davantage les exigences vis-à-vis du TNP. J'indique quand même que le recrutement de Jean Bellorini et de son équipe a fait l'objet non pas d'un dialogue compétitif mais en tout cas d'un projet qui a été présenté par Jean Bellorini, et c'est sur cette base que nous l'avons retenu pour qu'il vienne sur notre ville. C'est sur ce premier échange de confiance que les éléments d'exigence se sont élaborés.

Pour autant, je suis assez en phase avec cette demande de faire en sorte qu'avec les grands équipements culturels de la ville, le dialogue de co-construction d'un certain nombre d'orientations culturelles soit encore renforcé et notamment, pour l'instant, les exigences que nous avons posées, avec Stéphane Frioux, adjoint à la culture, c'est que nous souhaitons qu'il y ait davantage de fonctionnement en croisement des compétences et des équipements.

Il se trouve que les dirigeants de ces équipements ont changé, que ce soit pour l'École nationale de musique, le TNP ou la MLIS qui est un équipement en régie directe pour la municipalité, et que toutes et tous sont plutôt assez favorables à cela. Cela fera partie de nos vigilances.

J'ai bien noté aussi l'appel du pied au vice-président à la culture que je suis, je ne suis pas certain que ce soit l'objet ici que de développer la politique culturelle de la Métropole, mais s'il y avait la moindre inquiétude sur une éventuelle métropolisation du TNP dans l'intervention de M. Colson, je veux le rassurer en lui indiquant que ce n'est pas à l'ordre du jour. En revanche, il nous semble intéressant pour le TNP, pour la Métropole, que ce TNP joue tout son rôle d'équipement culturel métropolitain, puisque c'est aussi une scène nationale et que nous avons intérêt à faire en sorte, dans ces moments de disette de culture où nous sommes nombreux et nombreuses à en avoir besoin, à exprimer le souhait de pouvoir retourner au spectacle et rêver, s'imaginer, s'émerveiller tout simplement, que la Métropole propose aux grands équipements présents sur le territoire un travail renforcé de collaboration, au service notamment du développement des droits culturels qui étaient évoqués par Laure-Emmanuelle Pradelle.

Je vais soumettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Je me permettrai de transmettre ce message à Jean Bellowini et à son équipe parce que je vous assure qu'actuellement le moral n'est pas toujours au plus haut. Il me dit quand même que, pour une prise de fonction (je l'ai vu hier encore à l'occasion du comité de suivi de la convention que nous avons avec le TNP), pour ses équipes, ce n'est pas facile.

Je crois que nous avons besoin d'envoyer des signaux de soutien à nos amis de la culture. Je ne mets absolument pas en cause ce qu'a dit M. Colson, le gouvernement, en tout cas dans les annonces, est plutôt au rendez-vous d'un soutien financier fort, les premiers éléments viennent d'arriver pour les acteurs culturels, mais je crois que ce qui leur manque le plus, c'est de pouvoir pratiquer leur art et leur passion. Cela ne s'achète pas, hélas, mais ils sont nombreux et nombreuses celles et ceux qui aujourd'hui ne peuvent pas pratiquer leur passion.

49 – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD RHÔNE-ALPES CINÉMA – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX STRUCTURES ET ASSOCIATIONS CULTURELLES – M. Stéphane FRIOUX

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention. Monsieur Frioux, souhaitez-vous présenter la délibération avant ?

M. Stéphane FRIOUX.- Oui, parce que c'est une délibération qui représente une très grosse partie du budget culture de la Ville.

La ville de Villeurbanne est en quelque sorte la première des deuxièmes villes de France. C'est en effet, pour une ville de 150 000 habitants, la plus peuplée des deuxièmes villes d'agglomération. Par son histoire, elle a évité certaines charges de centralité que peuvent représenter un réseau de musées, un opéra, un gros orchestre, toutes ces structures héritées et renouvelées au fil des générations d'amateurs de culture. Mais force est de constater qu'elle s'est construite en un peu plus de quatre décennies un formidable vivier d'institutions culturelles et de structures partenaires. Cela me permet de rendre un hommage appuyé à Jean-Paul Bret qui joua un rôle actif dans la dynamisation de la culture à Villeurbanne, ainsi qu'à d'autres de mes prédécesseurs comme Raymond Terracher.

Je remercie également les services de la culture de leur implication et de leur dévouement sans faille depuis six mois pour préparer le plan de soutien tout d'abord et les délibérations que nous avons votées ces derniers temps.

Vous avez dans le rapport le tableau des structures et le montant de chaque subvention sanctuarisé en 2021 par rapport au budget 2020. La somme se monte à 7 137 000 € environ en fonctionnement, à laquelle s'ajoutent 41 537 € de contrat enfance jeunesse et 320 663 € de subvention d'investissement.

J'énumère ces acteurs incontournables de la ruche culturelle qu'est Villeurbanne : École nationale de musique, Théâtre Astrée de l'université Claude Bernard, Institut d'art contemporain, URDLA, TNP dont nous avons parlé précédemment, Ateliers Frappaz qui assurent la direction artistique des Invites dont je crois que nous attendons toutes et tous l'arrivée en juin 2021 pour étancher notre soif de culture, théâtre et compagnie de l'Iris, compagnie Komplex Kapharnaüm, Association pour le cinéma qui gère le cinéma Le Zola, le centre Léo Lagrange, la MJC de Villeurbanne et le centre de musique traditionnelle en Rhône-Alpes.

Ces structures, avec nos équipements en régie que sont le réseau de lecture public et le Rize, sont une richesse que nous devons préserver pour la transmettre aux générations de demain, autrement dit pour développer le goût de la culture, faire apprécier la diversité des esthétiques, et ceci en résorbant au mieux les inégalités sociales et territoriales.

Voilà le défi exaltant des prochaines années.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Frioux. J'ai une demande d'intervention du groupe Les écologistes. Madame Sonia Tron ?

Mme Sonia TRON.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues,

Mon propos sera un propos de soutien, celui que vous appelez de vos vœux. Toutes les interventions pourraient commencer par « en ce temps de crise sanitaire » tant les impacts encore difficilement mesurables sont nombreux dans la vie des Françaises et Français. Avant la pandémie, le secteur culturel représentait environ 2,3 % de l'économie française, plus de 630 000 emplois directs et des milliers d'emplois indirects, notamment dans le commerce et le tourisme.

Alors que nous avons plus que jamais besoin de maintenir le lien, la fermeture des lieux de création et de diffusion mais aussi les ateliers de pratique amateur empêche la rencontre avec l'autre, son regard sur le monde et la possibilité de faire humanité ensemble.

Les sempiternels changements ministériels (ouvertures, fermetures, divers couvre-feux) déstabilisent tous les acteurs et n'offrent ni visibilité ni perspective. Malgré l'oreille sourde que porte le gouvernement aux demandes des collectivités territoriales, nous soutenons la demande récente des maires de Lyon, la vôtre et celle du président de la Métropole de rouvrir les musées, les salles de cinéma et de spectacles, car nos esprits et nos émotions ont besoin d'être nourris et enchantés.

Lorsque des millions de personnes sont physiquement séparées les unes des autres, c'est la culture qui nous rapproche, elle est le lien qui nous unit et réduit la distance qui nous sépare. En ce sens, nous souhaitons tout particulièrement affirmer notre soutien à l'ensemble des professionnels, des artistes, auteurs, autrices, techniciens, techniciennes, libraires, photographes, peintres, et la liste n'est pas exhaustive, bien sûr.

Nous souhaitons défendre la vision d'une politique qui ne se réduit pas à la consommation de biens culturels et qui permet à chacun, sans distinction d'âge, de revenus, de lieu d'habitation, de faire valoir ses droits culturels.

Nous souhaitons encourager la démarche que vous portez, Monsieur l'Adjoint, d'un travail avec l'ensemble des acteurs culturels.

Enfin, nous souhaitons vous garantir de notre participation active au développement du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Au nom du groupe Les écologistes, et au titre de ma délégation, j'espère que les enfants villeurbannais pourront le plus rapidement possible profiter à nouveau du plaisir d'un film sur grand écran, de découvrir les audaces des artistes exposés dans les musées ou encore de pouvoir créer avec les comédiens et comédiennes présents sur notre territoire et, plus généralement, être accompagnés pour leur réussite et leur émancipation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Mme LOIRE ne prend pas part au vote.

- Adopté à l'unanimité -

51 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP – Mme Agathe FORT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

52 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –

M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- J'ai une demande intervention, M. Ali Mohamed Ahamada, adjoint en charge des sports, souhaite-t-il présenter la délibération avant que je donne la parole à l'intervention du groupe Les écologistes ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Ce sont deux délibérations classiques, j'attends les éventuelles questions.

M. LE MAIRE.- Cela veut dire que l'intervention de M. Chataing portera sur les deux délibérations. Monsieur Chataing, je vous propose de faire votre intervention qui porte sur les deux délibérations.

M. Sébastien CHATAING.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers collègues,

La période que nous vivons depuis un an a mis à mal les manifestations sportives, clubs et amicales. Les longues périodes de suspension de leurs activités et l'annulation de leurs événements et de leurs manifestations leur ont posé de grosses difficultés financières.

Comme on pouvait s'y attendre également, les adhésions sont en baisse depuis septembre dans de nombreuses associations, et le moral n'est pas au beau fixe pour les dirigeants et les éducateurs, bénévoles pour la plus grande partie d'entre eux, mais aussi pour tous les adhérents et leurs familles.

Depuis un an, nous avons tous pris conscience également de l'importance de l'activité physique pour notre santé physique et mentale, et ce quel que soit notre âge. Malheureusement, les rapports et les statistiques s'enchaînent et le montrent les uns après les autres, une grande partie de la population manque d'activité physique. Pour cette grande partie de la population, c'est à nouveau un risque sanitaire qui pèse sur elle à plus ou moins long terme.

Nous souhaiterions également rappeler l'importance qu'ont de nombreuses associations sportives villeurbannaises dans le lien qu'elles créent entre les habitants. Ce sont des écoles de citoyenneté et de vivre-ensemble.

Pour toutes ces raisons, nous devons accompagner plus que jamais nos nombreuses associations sportives villeurbannaises. Monsieur l'Adjoint, nous savons compter sur la vigilance et l'attention que vous apportez et que vous apporterez à toutes ces associations. Nous voterons donc bien entendu ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chataing. Monsieur Ali MOHAMED AHAMADA, souhaitez-vous dire un mot sur les délibérations 301 ou 303, sachant que la première délibération concerne les associations sportives d'une manière générale et que la deuxième présente les quelques associations avec lesquelles nous avons des contrats d'objectifs au niveau de la Ville ?

M. Ali MOHAMED AHAMADA.- Je vais juste remercier Sébastien Chataing de son intervention. Je suis tout à fait d'accord avec lui, avec sa vigilance que je partage. Je n'ai pas grand-chose à ajouter par rapport à ce qu'il a dit.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

53 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC LA VILLE – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

54 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION ET VILLEURBANNE LYON MÉTROPOLE HANDBALL – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

Avant de passer à la délibération suivante, je vous signale que, demain, j'aurai au moins deux déplacements sur le thème du sport, un avec l'association gymnastique Jeune France. Par ailleurs, bien que les matchs se jouent à guichets fermés dans la mesure où il n'y a pas de public à l'ASVEL, il me semblait bien qu'une fois le maire de Villeurbanne accompagne l'équipe de l'ASVEL dans son match d'EuroLigue demain soir. Si vous m'y autorisez, je leur rapporterai les pensées et le soutien de la Ville dans ces moments qui ne sont pas simples, que ce soit pour les associations de bénévoles, de volontaires sportifs, mais aussi pour les grands clubs comme celui de l'ASVEL.

55 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION OVPAR (OFFICE VILLEURBANAIS DES PERSONNES ÂGÉES ET RETRAITÉES) – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

56 – RÉSIDENCE AUTONOMIE CHATEAU-GAILLARD – CONVENTION CCAS – VILLE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Nous en avons vu quelques photos tout à l'heure à l'occasion de l'exposé du budget.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

57 – COMMUNICATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DES POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE – Mme Laura GANDOLFI

M. LE MAIRE.- Mme Laura Gandolfi va nous en dire quelques mots.

Mme Laura GANDOLFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, Villeurbannaises, Villeurbannais,

Je dirai quelques mots du rapport d'activité concernant les pompes funèbres. C'est vrai que c'est un peu moins ludique que la culture ou le sport mais cela fait aussi partie de la vie.

En 2006, les Villes de Lyon et Villeurbanne ont confié les compétences autour des pompes funèbres au syndicat des pompes funèbres intercommunal qui avait les compétences de la gestion des crématoriums, des chambres funéraires, etc. En 2016, ils se sont associés pour confier aussi une partie de leurs autres compétences à une société publique locale que l'on a appelé le Pôle funéraire public. On a confié à ce Pôle funéraire public la gestion des immeubles, la gestion administrative des agents, le financement des reprises administratives (on entend par là tous les travaux que l'on fait quand on récupère des tombes à l'abandon pour pouvoir les remettre à disposition de personnes qui en ont besoin) et surtout la gestion des obsèques pour les personnes qui sont dépourvues de ressources parce que, là aussi, il y a du soutien à apporter.

Ce comité syndical est composé de 7 élus de Lyon et 5 de Villeurbanne pour répondre à la différence de population des deux villes. Le PFIAL avait à gérer un poste de directeur sinon il mettait à disposition des agents territoriaux (une vingtaine) et deux autres aussi complètement détachés au PFP mais qui étaient issus des Villes de Lyon et de Villeurbanne.

Au niveau des budgets, le compte administratif comprend 1,8 M€ de dépenses et 2,1 M€ de recettes, ce qui fait apparaître un léger bénéfice. On verra ensuite qu'au niveau de l'investissement, les comptes sont un peu inversés, on affiche un déficit de 165 000 € qui vient s'ajouter à un déficit déjà existant en 2007-2018, qui était quand même assez important et qui a obligé le PFIAL à recapitaliser les Pompes funèbres publiques à hauteur de 2 M€ pour couvrir une partie des déficits, mais aussi parce qu'il y avait eu quand même une sous-estimation du capital social.

On vous donne quelques chiffres des opérations principalement réalisées en termes de contrat d'obsèques, d'admission en chambre funéraire, de reprise administrative, pour vous donner une idée de l'activité de ce Pôle funéraire public, et quelques informations concernant l'évolution. Les déficits étaient quand même dus à un déficit de management, à beaucoup trop de personnel puisque les Pompes funéraires publiques comptaient une soixantaine d'agents dont 22 fonctionnaires territoriaux qui ont été remis à disposition de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne ou qui ont fait l'objet de rupture

conventionnelle. Lors du Conseil municipal du 23 novembre, nous avons voté une somme de 153 000 € pour payer deux ruptures conventionnelles à des agents.

Pour faire face maintenant à des budgets plus équilibrés, nous avons revu le management, le Pôle funéraire public a embauché une comptable qui nous donnera des rapports réguliers sur l'évolution des budgets. Un plan de redressement est en cours. Va s'engager aussi dans les prochains mois une réflexion sur la continuité ou pas de cette forme de structure pour gérer le service des pompes funèbres.

Avec les dernières élections municipales, les élus ont changé. Je préside le PFIAL avec un vice-président lyonnais qui est Laurent Bosetti. Les Pompes funèbres sont présidées par Audrey Hénocque qui est une élue de Lyon, aux côtés d'Alain Brissard qui est le vice-président villeurbannais.

Voilà en gros ce que je pouvais vous apporter comme informations, en pensant qu'en 2020 nous ne parlerons plus de déficit concernant cette instance, déficit qui a été couvert.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame Gandolfi pour cette présentation rapide et synthétique d'un sujet certes, vous l'avez évoqué, moins sexy que le sport et la culture mais extrêmement important pour toutes les familles confrontées au deuil. C'est une communication, il n'y a pas besoin de voter ce rapport.

- Prend acte -

58 – VŒU DE L'EXÉCUTIF RELATIF À L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DE LA VILLE DE VILLEURBANNE – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- M. Jonathan Bocquet nous présente le vœu.

M. Jonathan BOCQUET.- Il est tard, je vais faire court. J'ai présenté tout à l'heure en BP l'impact direct et indirect du Covid sur nos finances, 4,2 M€ en impact net, soit 13,8 % de notre épargne brute. J'ai dit aussi que l'État n'avait rien prévu pour compenser ces pertes de recettes au niveau des grandes collectivités, et ce vœu propose tout simplement d'interpeller l'État pour lui demander une compensation de nos recettes perdues. C'est un vœu qui a été voté également à la Métropole et qui sera soumis, je pense, dans beaucoup de grandes collectivités.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- C'est un vœu qui nous est proposé par France Urbaine.

Monsieur Chabrier ?

M. Loïc CHABRIER.- Sur la formulation du vœu, j'ai apprécié, parce qu'avec les considérants, j'ai eu l'impression de retrouver un arrêt du Conseil d'État. C'est juste une petite remarque personnelle. C'est assez original.

J'ai lu très attentivement ces considérants. C'est de bonne guerre, toutes les associations d'élus procèdent de la sorte, France Urbaine, les associations des petites villes et des villes moyennes, des communes rurales, etc.

On peut toujours en appeler à l'État encore plus. Monsieur le Maire, je dois reconnaître que vous savez prendre vos responsabilités par rapport à certains de vos collègues, vous n'avez jamais fait preuve ni de démagogie ni de populisme dans la gestion de la crise, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Nous avons vu, au moment de l'ouverture des commerces, un certain nombre de maires qui n'hésitaient pas à braver la loi. Je ne parle pas de certains présidents de Région. Nous pouvons saluer votre sens des responsabilités.

Toujours en appeler à l'État, il y a un moment où il faut quand même reconnaître que l'État verse des milliards pour soutenir notamment l'activité économique, je ne parle pas des fonds de solidarité, des prêts garantis par l'État, de l'exonération des cotisations sociales, des reports de cotisations, des dispositifs d'activité partielle. Depuis des mois, on a quand même une puissance publique qui œuvre pour que les conséquences de cette crise, notamment économiques, soient les moins douloureuses possible.

C'est difficile pour les collectivités, mais c'est difficile pour tout le monde. Quel que soit le secteur dans lequel on évolue, et on ne parle pas de certains secteurs professionnels qui sont moins médiatisés que ce que l'on entend, qui ont d'énormes difficultés. On peut toujours dire que l'État peut compenser mais l'État fait déjà beaucoup, les collectivités font aussi ce qu'elles peuvent.

Nous ne nous associerons pas à ce vœu, nous ne le voterons pas, même si nous comprenons la difficulté dans laquelle les collectivités sont, mais tout le monde est dans cette situation. Contrairement à ce que disent certains groupes de la majorité, nous ne sommes pas dans un enfer ultralibéral, pas plus sous ce gouvernement que sous d'autres précédemment. On l'a vu d'ailleurs au moment de la crise de 2008 sous la présidence de Nicolas Sarkozy, l'interventionnisme de l'État avait été là pour en atténuer les difficultés.

Je conseille à ceux qui justement décrient cette situation d'aller faire un tour dans certains pays comme le Royaume-Uni par exemple, ils verraient ce qu'est un pays ultralibéral. Je leur conseille aussi d'aller faire un tour dans certains pays comme l'Espagne où les amortisseurs sociaux n'existent pas, je crois qu'ils reviendraient en France en courant, en disant que nous avons la chance d'être dans notre pays. Quels que soient les gouvernements, on a toujours une intervention de la puissance publique qui permet d'atténuer les situations de crise.

Encore une fois, vos associations jouent leur rôle, c'est de bonne guerre, mais, allant jusqu'au bout de notre prise de responsabilité, nous ne nous associons pas à ce vœu qui paraît être une posture.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Chabrier. Monsieur Bocquet pour une réponse rapide ?

M. Jonathan BOCQUET.- Ce n'est pas moi qui ai parlé d'enfer ultralibéral, je ne crois pas que nous soyons dans cette situation. Tout le monde est concerné par cette situation de crise mais, de fait, seules les grandes villes ne sont pas aidées par l'État dans cette situation alors que, dans le même temps, l'État se retourne vers nous, ce n'est pas nous

qui nous retournons vers l'État, pour le plan de relance. Il nous propose d'être dans le plan de relance : 60 % d'investissement public local, ce sont les collectivités, les grandes villes en particulier, et on ne nous donne pas les moyens de le faire.

Cela étant, vous l'avez dit vous-même, nous n'avons pas attendu l'État pour prendre nos responsabilités dans la crise et, quelle que soit sa réponse à notre interpellation, nous continuerons d'assumer nos responsabilités. C'est certain.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais donc soumettre ce vœu aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour – 7 abstentions) –

**59 – VŒU POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE DANS LE HAUT-KARABAKH
– M. Cédric VAN STYVENDAEL**

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un vœu sur la situation au Karabakh. Nous avons fait une conférence de presse aujourd'hui avec le représentant du Karabakh en France et le sénateur Gilbert-Luc Devinaz, au cours de laquelle nous avons présenté l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons proposer ce vœu à ce Conseil municipal. Vous en avez toutes et tous pris connaissance.

Au-delà de ce vœu, il est proposé à ce Conseil municipal en termes de soutien à la situation très préoccupante du Haut-Karabakh, parce que le cessez-le-feu n'a finalement pas réglé grand-chose et ce sera dans les semaines et dans les mois qui viennent que la situation méritera le plus d'attention, de nommer l'ancien maire, Jean-Paul Bret, représentant de la Ville de Villeurbanne pour le Haut-Karabakh, avec une mission de solidarité et d'humanité pour à la fois continuer à entretenir un certain nombre de liens et me faire un certain nombre de propositions pour adapter notre aide à la situation du Haut-Karabakh et aux Arméniens d'une manière plus générale.

L'importance de ce vœu est double, à la fois témoigner d'un soutien sans faille à ce qui se passe au Haut-Karabakh et à nos amis arméniens, mais aussi engager un travail pour affiner la manière dont notre aide pourrait être orientée, notamment pour les populations déplacées.

J'ai deux ou trois demandes d'intervention. Je sais que Les écologistes avec Béatrice Vessiller souhaitent prendre la parole, M. Chabrier également et M. Crombecque pour les socialistes. Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Au nom des élus écologistes, j'aurai un court propos à la fois politique et personnel pour dire tout notre soutien à ce vœu sur une situation internationale d'une grande injustice qui nie l'identité de ce petit territoire du Caucase. Comment est-il possible qu'en 2020 la communauté internationale n'ait pu empêcher qu'un État, l'Azerbaïdjan, attaque un autre petit État, le Haut-Karabakh, causant la mort de plus de 6 000 personnes, et décide qu'ainsi une partie de ce territoire serait désormais azérie ?

Rappelons que 90 % de la population du Haut-Karabakh est arménienne, que toute l'histoire, toute la culture de ce peuple du Haut-Karabakh est arménienne. Le cessez-le-feu est fragile, il y a eu des incidents meurtriers ces derniers jours, on ne peut donc que

souhaiter qu'il y ait des avancées diplomatiques rapidement qui n'ont pas pu se concrétiser jusqu'à présent.

À titre plus personnel, je me permets d'évoquer le souvenir du voyage en Arménie que nous avons fait en 2010 avec Jean-Paul Bret et plusieurs élus municipaux. M. Chabrier s'en souvient aussi. De Erevan, nous étions partis en car au Haut-Karabakh et, après de longues heures sur des routes de montagne bien chaotiques, nous avons reçu un accueil chaleureux à Stepanakert et avons rencontré des élus et des habitants très touchés de notre visite. Cela marquait, pour celles et ceux qui nous ont reçus, toute l'amitié que nous leur témoignons et toute notre solidarité pour la reconnaissance du Haut-Karabakh.

Dans ce bout du monde du Caucase, nous avons vécu des moments d'échanges très émouvants car quand un peuple se sent dépossédé dans son droit à exister dans son propre État, tout acte de soutien prend une dimension symbolique très importante.

Avec ce vœu, nous marquons une nouvelle fois le soutien de la Ville de Villeurbanne à la cause du Haut-Karabakh, et je sais que si loin dans le Caucase qu'ils soient, les habitants du Haut-Karabakh seront sensibles à notre geste.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Monsieur Chabrier pour le groupe Villeurbanne Progressiste.

M. Loïc CHABRIER.- Très rapidement, je voulais aussi faire allusion à ce voyage mais Béatrice Vessiller était de la délégation, je partage les mêmes souvenirs. Nous avons passé une nuit et deux jours à Stepanakert et dans l'ensemble du Karabakh, nous avons visité aussi des lieux historiques dont on peut craindre aujourd'hui qu'ils soient menacés. D'ailleurs, les médias ont fait écho de cette situation qui est quand même inquiétante.

Évidemment, nous voterons le vœu proposé et vous l'avez très bien résumé, Monsieur le Maire, avec beaucoup d'enthousiasme. C'est vrai que Villeurbanne a cette tradition de liens avec l'Arménie de par la population arménienne qui s'y est installée il y a longtemps. Je rappellerai aussi des liens que les différents maires ont eus, Charles Hernu qui quand même est mort en scène si je puis dire, puisque c'est à l'occasion d'un meeting de soutien aux Arméniens du Karabakh, en 1990, qu'il s'est effondré sur scène et qu'il est mort quelques heures après.

Vous avez rappelé le combat qu'avait eu Jean-Paul Bret, d'abord comme parlementaire et ensuite comme maire. Nous sommes très heureux qu'il puisse être honoré ainsi, puisqu'il a donné quand même beaucoup de conviction et d'énergie dans ce combat. C'est d'autant plus important qu'il y a une époque pas si lointaine, seuls les socialistes s'intéressaient et défendaient la cause arménienne, ici avec Charles Hernu, avec Jean Poperen, avec Gaston Defferre, avec Louis Mermaz, avec Rodolphe Pesce à Valence. Plus récemment, des responsables ont saisi la cause arménienne, souvent à des fins politiques.

Il est bien de valoriser ceux qui, vis-à-vis des Arméniens, ont toujours eu un combat de conviction et un combat désintéressé, Jean-Paul Bret est de ceux-ci. Aussi, nous nous y associons avec beaucoup de plaisir.

M. LE MAIRE.- Merci. La parole est à Yann Crombecque pour le groupe Les socialistes et citoyen.ne.s villeurbannais.e.s.

M. Yann CROMBECQUE.- L'heure est tardive, le sujet est grave, il est toujours un peu délicat d'aborder des éléments, et le groupe Cercle radical et Place publique s'associe à l'intervention de notre groupe. Je crois que quand on a vu les images de guerre, on ne peut qu'être touché par le désarroi des populations civiles concernées par le conflit.

La prise de position à travers le vœu n'a pas pour vocation d'importer sur le territoire français et villeurbannais des conflits extérieurs, pour autant, il faut, et par le vœu nous le souhaitons, adresser un message de solidarité, d'émotion face au drame. Dans l'histoire, il y a eu des périodes où les peuples européens face à des drames qui se situaient plus loin se sont tus, je pense qu'il est de notre responsabilité collective de prendre la parole pour appeler à l'action et le vœu y invite.

On pourrait rappeler un certain nombre d'éléments, comme quoi l'Arménie et le Haut-Karabakh, y compris dans la zone, ont des institutions démocratiques, ce qui n'est pas le cas des pays voisins. Nous plaidons, et vous le faites aussi dans le vœu, nous le faisons collectivement, pour une médiation fondée sur la justice internationale et le droit à l'autodétermination des peuples.

Depuis le référendum du 10 décembre 1991, la volonté d'indépendance des Arméniens du Haut-Karabakh a été réaffirmée, et l'arrêt du 26 mai 2020 de la Cour européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales atteste de l'impossibilité des populations arméniennes de vivre librement en Azerbaïdjan. Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, la situation du cessez-le-feu aujourd'hui démontre que si on n'y prête garde, de toute façon, à terme, il risque d'y avoir une perte de souveraineté de la République de l'Arménie.

Nous nous associons à l'ensemble des initiatives ici et ailleurs à travers nos parlementaires et les formations politiques qui braquent l'intérêt sur cette zone territoriale.

Je rappellerai aussi (il n'est pas là ce soir, mais il a eu aussi un engagement, il était à la conférence de presse) que Gilbert-Luc Devinaz, sénateur du Rhône, est allé en compagnie d'une délégation conduite par Olivier Faure, du 6 au 9 décembre, sur le territoire du conflit à la rencontre des populations, des habitants et des responsables politiques.

Nous souscrivons au contenu du vœu pour garantir la protection des populations civiles, le retour sécurisé des personnes déplacées réfugiées parce que, là aussi, en ce moment, il y a des grandes interrogations pour ne pas dire des doutes certains quant à la sécurisation des réfugiés.

Vous l'avez dit, cela a été mentionné, Loïc Chabrier rend honneur au maire socialiste, nous l'en remercions. Au nom de l'amitié et de la solidarité qui lie la France depuis des années, et la commune de Villeurbanne, au peuple arménien, nous saluons la désignation de Jean-Paul Bret comme représentant de la Ville pour le Haut-Karabakh. Nous savons, à travers ce qu'il a pu démontrer par le passé, ses combats, son engagement pour la reconnaissance du génocide arménien, la reconnaissance internationale du Haut-Karabakh. Il mettra toute son énergie, sa conviction pour interpeller les autorités nationales et internationales, et rappeler, à travers son action, le soutien que nous lui apportons et le vœu que vous avez adressé, y compris sa nomination qui répond de votre

initiative, l'exigence de solidarité et de fraternité par rapport aux peuples qui souffrent, qui appartient aussi à l'ADN de notre ville.

Je vous remercie

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Crombecque.

Je vais soumettre ce vœu aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

Ce vœu est adopté à l'unanimité. De ce fait, je peux vous transmettre les sincères remerciements de M. Guévorkian qui est le responsable en France du Haut-Karabakh, qui a été extrêmement touché par la démarche que nous avons initiée, qui bien sûr souhaite que nous puissions organiser une visite d'une délégation de la municipalité dès que les conditions de sécurité le permettront, plutôt au printemps. J'ai indiqué que j'étais favorable à cela, nous aurons la nécessité d'en informer le Conseil municipal conformément à tous les déplacements à l'étranger, mais j'envisage cela avec une forme à la fois de responsabilité et d'envie d'aller supporter et aller à la rencontre de ce peuple qui a beaucoup souffert ces derniers mois.

Nous aurons l'occasion d'en reparler mais sachez qu'il était très ému, qu'il a fait le déplacement pour recevoir finalement ce pré-vœu puisqu'il n'y avait pas beaucoup de secret sur le fait que les groupes allaient le soutenir. Je suis très fier ce soir d'être le maire d'un Conseil municipal qui vote à l'unanimité ce vœu. Je vous en remercie chacune et chacun.

Nous arrivons à la fin de ce Conseil municipal. Il me revient de vous communiquer la date du prochain qui sera le 22 février 2021.

Je voulais saluer Florence Belleret qui faisait son dernier Conseil municipal. Je comprends parfaitement qu'avec l'heure tardive, elle nous ait quittés. Elle rejoint le cabinet d'Anne Braibant qui est la maire du 9^{ème} arrondissement de Lyon. Nous lui souhaitons bonne route. Je ne doute pas que Mme Bondois lui transmettra nos remerciements.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous remercie de votre attention. Au revoir.

(La séance est levée à 22 heures 49.)